Decembre 2014

PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL 2015

European Union Agency for Fundamental Rights (FRA)

Agentur der Europäischen Union für Grundrechte
Agentur der Europäischen Union européenne
Agentur des droits fondamentaux de l'Union européenne

Table des matières

Section 1 – Vue d'ensemble de la FRA	
1.1 Mission de la FRA	3
1.2 Planification du travail: méthodologie intégrée et participation des parties prenantes	3
Section 2 - Activités de la FRA	
2.1 Fournir des conseils reposant sur des données factuelles	5
2.2 Collecte et analyse des données	
2.3 Coopération avec les parties prenantes	5
2.4 Communication et sensibilisation	е
Partie 3 – Les objectifs pluriannuels de la FRA	
3.1. Renforcement de la contribution de la FRA aux processus juridiques et politiques au niveau de l'UE	
3.2 Renforcement de la contribution de la FRA aux processus au niveau national	7
3.3 Identification de l'évolution des tendances et mesure des progrès dans les États membres	-
3.4 Développement de réponses opportunes et ciblées aux urgences affectant les droits fondamentaux	7
3.5 Amélioration de l'impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA	8
3.6 Planification des travaux de la FRA et évaluation de leur impact	8
Section 4 - Les thématiques de la FRA	
LIBERTÉS	
4.1 Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile	9
4.2 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données	
à caractère personnel	10
ÉGALITÉ	
4.3 Racisme, xénophobie l'intolérance qui y est associée	12
4.4. Les discriminations fondées sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques	
génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance	à une
minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle	14
4.5. L'intégration des Roms	15
4.6. Droits de l'enfant	17
JUSTICE	
4.7. Accès à la justice, y compris à la coopération judiciaire	19
4.8. Victimes de la criminalité, y compris l'indemnisation des victimes	21
Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre pluriannuel	
4.9. Créer des réseaux et coopérer avec les parties prenantes	
Section 4 – Les projets de la FRA en 2015	2
Annexe I – Ressources humaines et financières par domaine d'activité	
Annexe II - Activités administratives	7
Annexe III - Décision de financement	
Annexe IV - Politique d'évaluation	
Annexe V - Cadre de mesure des performances et indicateurs	91
Annexe VI- Registre des risques	106



Section 1 – Vue d'ensemble de la FRA

1.1 Mission de la FRA

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a été créée pour fournir des conseils indépendants et reposants sur des données factuelles en matière de droits fondamentaux dans le domaine du droit de l'Union européenne. Les activités de la FRA visent à promouvoir les droits fondamentaux et à aider les institutions et les États membres de l'UE à rehausser le niveau de protection de l'ensemble des citoyens de l'UE.

L'objectif, le champ d'application et les tâches de l'Agence des droits fondamentaux sont définis aux articles 2 à 4 du règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil établissant la FRA. Pour atteindre cet objectif, l'Agence collecte et analyse des données. Cela lui permet d'offrir une assistance et une expertise indépendante reposant sur des données factuelles aux institutions et aux États membres de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties prenantes concernées par les droits de l'homme.

L'Agence inscrit son travail dans le cadre plus général de la Charte des droits fondamentaux de l'UE. La Charte a pour objectif de renforcer la protection des droits fondamentaux dans l'Union européenne à la lumière de l'évolution de la société, des progrès sociaux et des avancées scientifiques et technologiques. L'Agence s'acquitte de ses missions, telles que définies par son règlement, en développant, dans les domaines thématiques de son cadre pluriannuel quinquennal 2013-2017, des projets et des activités horizontales spécifiques qui coïncident, dans les grandes lignes, avec les chapitres de la Charte des droits fondamentaux. Les domaines thématiques du cadre pluriannuel sont de nature transversale car ils ont des implications sur des droits fondamentaux présents dans différents chapitres de la Chartre.

En vertu de l'article 5 de son règlement, l'Agence peut, à la demande du Parlement européen, du Conseil ou de la Commission, réaliser des recherches et des enquêtes scientifiques et formuler des conclusions et des avis sur des sujets thématiques spécifiques, qui peuvent sortir du champ des domaines thématiques du cadre pluriannuel, sous réserve que ses ressources financières et humaines le permettent. Ces requêtes peuvent également concerner des propositions législatives et leur compatibilité avec les droits fondamentaux. Toutefois, en vertu de l'article 4 (2), de son règlement, les conclusions, avis et rapports de l'Agence ne peuvent pas porter sur la légalité des actes au sens de une action en annulation, ni sur la question de savoir si un État membre a manqué à une des obligations qui lui incombent en vertu de une procédure d'infraction.

En vertu de l'article 9 de son règlement et de l'accord de coopération entre l'Agence et le Conseil de l'Europe, l'Agence coordonnera les activités définies dans le présent programme de travail annuel avec celles du Conseil de l'Europe. En particulier, l'Agence fonde son action sur les activités de normalisation du Conseil de l'Europe et sur les résultats de son travail de suivi, ainsi que sur ses actions de recherche et de communication dans ce domaine. De même, les travaux de l'Agence doivent servir à alimenter et à soutenir les travaux du Conseil de l'Europe.

L'Agence coopère avec les organes, offices et agences de l'Union européenne, les États membres, les organisations gouvernementales et les organismes publics compétents en matière de droits fondamentaux dans les États membres, y compris les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité de traitement, les organisations de la société civile et les offices des médiateurs. Dans son travail, l'Agence tient particulièrement compte des rapports rédigés par la Commission européenne et des recherches qu'elle entreprend, tels les travaux de recherche menés au titre du programme-cadre de recherche. Cela permet d'éviter les doubles emplois et d'améliorer les synergies entre les travaux de l'Agence et ceux des services de la Commission. En outre, l'Agence coopère avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les Nations unies et d'autres organisations internationales. Elle prend en considération les résultats du système des droits de l'homme des Nations unies concernant les États membres de l'UE, notamment ceux résultant de la procédure d'examen périodique universel, des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations unies et des organes de suivi du traité des Nations unies. Outre les questions et les activités en relation avec les domaines thématiques définis dans le cadre pluriannuel, l'Agence déploie une action relative aux droits fondamentaux en général et mène des activités qui recoupent les divers domaines thématiques (tâches transversales et horizontales). Ces activités ont plus particulièrement trait aux actions de l'Agence en matière de sensibilisation aux droits de l'homme ainsi qu'à son travail aux côtés de la société civile à travers sa plate-forme des droits fondamentaux.

1.2 Planification du travail : méthodologie intégrée et participation des parties prenantes

Aux fins de la mise en œuvre de son approche stratégique à long terme, l'Agence a adopté une méthode de planification pluriannuelle. Ses programmes de travail annuels sont, en effet, préparés deux ans à l'avance. Les parties prenantes commencent à apporter leur contribution au programme de travail annuel de l'Agence trois ans à l'avance par le biais d'un dialogue et d'une consultation continus et systématiques qui se poursuivent tout au long du processus de planification.

Cette approche de planification pluriannuelle permet à l'Agence de mettre au point des projets pluriannuels d'envergure, basés essentiellement sur une recherche de terrain. La cohérence des objectifs et l'atténuation des incertitudes potentielles associées à la planification à long terme font l'objet d'examens et de révisions réguliers. L'Agence surveille et évalue ses activités en permanence et fournit à son conseil d'administration et aux principales parties prenantes des informations rapides et régulières sur tout changement important apporté à ses projets. Cette approche de planification à long terme permet à l'Agence de respecter les limites fixées dans son plan pluriannuel en matière de politique du personnel et de disposer de prévisions solides pour la passation de marchés.

L'Agence élabore et met en œuvre ses projets selon une approche interdépartementale intégrée : la coopération et la participation des parties prenantes aux projets, ainsi que les recherches, les analyses et l'élaboration des avis et des conseils d'experts, sont assurés par les départements Égalité des chances et droits des citoyens (ECR) et Libertés et justice (FJ), tandis que le département Communication (CAR) se charge des activités de communication et de sensibilisation, ainsi que de la coopération et de la participation des principaux partenaires de l'Agence (agents de liaison nationaux, institutions de l'UE, plate-forme des droits fondamentaux, INDH, organismes de promotion de l'égalité et institutions de médiation). L'Agence accomplit une partie considérable de son travail au moyen de projets



pluriannuels glissants, qui lui permettent d'aborder des questions exigeant une plus grande mobilisation des ressources et davantage de temps. De surcroît, des activités transversales permettent à l'Agence de couvrir un large éventail de questions relatives aux droits fondamentaux. Afin de guider le conseil d'administration dans sa planification, les services opérationnels ont estampillé certains projets en tant que projets:

PREMIÈRE PRIORITÉ

Les projets qui constituent la suite de travaux antérieurs, qui correspondent aux objectifs prioritaires de l'UE et qui sont considérés comme essentiels pour mener à bien les travaux dans un secteur spécifique

DEUXIÈME PRIORITÉ

Les projets qui, bien qu'essentiels, pourraient être reportés d'une année, en raison par exemple, de demandes imprévues des parties prenantes

TROISIÈME PRIORITÉ

Les projets qui peuvent être menés uniquement si les ressources financières le permettent au cours de l'exercice



Section 2 – ACTIVITÉS DE LA FRA

2.1 Fournir des conseils reposant sur des données factuelles

L'Agence dispense des conseils reposant sur des données factuelles aux institutions et aux États membres de l'UE afin de soutenir leurs efforts en vue de respecter, de protéger, de promouvoir et d'appliquer pleinement les droits fondamentaux. Elle fournit des conseils sous de nombreuses formes, notamment par le biais de conclusions et d'avis qui reposent sur ses activités indépendantes de recherche, de collecte et d'analyse de données, ou en formulant un avis spécifique à la demande du Parlement européen, du Conseil ou de la Commission sur une proposition législative.

Les conclusions et avis de la FRA, publiés dans ses rapports comparatifs, s'adressent avant tout aux institutions et aux États membres de l'UE. En outre, les travaux de la FRA sont toutefois également utilisés pour soutenir les activités d'autres acteurs clés, en particulier le Conseil de l'Europe et des organisations internationales telles que l'UNICEF, le HCR, le HCDC, l'OSCE/BIDDH, etc., ainsi que d'autorités régionales et locales, d'institutions nationales de défense des droits de l'homme, d'organismes de promotion de l'égalité, d'institutions de médiation et d'organisations de la société civile.

Les institutions de l'UE sont de plus en plus demandeuses d'une expertise fondée sur des données factuelles, que ce soit par le biais de consultations informelles ou de demandes formelles qui requièrent un programme de travail flexible permettant de répondre à ces demandes tout en poursuivant les projets de recherche prévus.

2.2 Collecte et analyse des données

La collecte et l'analyse des données sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE constituent la pierre angulaire de l'assistance et de l'expertise apportées par l'Agence. En 2014, la FRA entreprendra des activités de collecte de données sur des questions relatives aux droits fondamentaux, esquissées ci-dessous, qui regroupent bien souvent plusieurs thèmes traités dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

Les activités de recherche ont un caractère interdisciplinaire et s'articulent entre la recherche juridique et la recherche sociale. Les rapports comparatifs sont principalement rédigés par des experts internes. Afin d'assurer la qualité la plus élevée possible, toutes les publications sont soumises à une procédure rigoureuse de révision à laquelle participent le comité scientifique, des chercheurs chevronnés, des chefs de département, le directeur de l'Agence et, souvent, des experts extérieurs.

Les départements de l'Agence travaillent en étroite collaboration pour que les résultats obtenus dans un domaine, comme l'asile, contribuent à l'analyse réalisée dans d'autres domaines, tels que le racisme et les droits de l'enfant, et inversement.

Les travaux de recherche de l'Agence impliquent souvent des projets pluriannuels glissants lorsqu'ils concernent des questions exigeant de mobiliser davantage de ressources et de temps ou lorsque d'importantes es recherches sur le terrain doivent être entreprises. De surcroît, des activités horizontales permettent à l'Agence de couvrir de

manière exhaustive un large éventail de questions relatives aux droits fondamentaux et de répondre ainsi aux besoins qui pourraient survenir au cours de l'année.

Les recherches menées par la FRA sont fondées sur les orientations politiques et doivent présenter un intérêt d'un point de vue politique. Dans cette optique, l'Agence s'associe aux principales parties prenantes lors des phases de planification et de mise en œuvre des projets pour veiller à ce que les travaux accomplis correspondent aux besoins de ces parties prenantes.

Les données sont collectées de deux manières: en tant qu'informations de source secondaire ou en tant qu'informations de source primaire basées sur le travail de terrain. Les données et informations sont collectées dans l'ensemble de l'UE par l'intermédiaire du réseau de recherche de la FRA (FRANET), composé d'enterpreneurs présents dans chaque État membre, ou d'autres experts engagés pour des projets particuliers.

Les sources secondaires comprennent les données et informations émanant de sources gouvernementales, mais aussi de sources non gouvernementales, telles que la recherche universitaire, les rapports et études de la société civile, les résultats des contrôles effectués par les organisations internationales, etc. Les travaux passés de la FRA ont démontré que les données et informations de source secondaire sont souvent indisponibles ou non comparables concernant toute une série de questions, par exemple, en ce qui concerne les plaintes enregistrées pour crimes de haine ou discrimination. Pour combler ce manque de connaissances dans des domaines essentiels, la FRA mène des recherches primaires sur le terrain. Elle a, par exemple, entrepris l'enquête de grande envergure EU-MIDIS en 2009, l'enquête sur les Roms en 2011 et l'enquête concernant la violence envers les femmes, qui ont toutes pour but de combler le manque de données accusé par l'UE en ce qui concerne certaines questions relatives aux droits fondamentaux.

Pour la collecte de données primaires, experts de la FRA, utilisent des méthodes scientifiques solides et des compétences en interne, et travaillent de concert avec des experts, des parties prenantes et les entrepreneurs dans le développement de la recherche et de l'application des différentes méthodologies pour la collecte des données et de l'information à travers l'UE.

Rapports de la FRA sont rédigés par le personnel expert en interne sur la base de l'analyse des données primaires et / ou secondaires. Dans certains cas, l'analyse s'appuie sur une analyse de fond et autres livrables développés par des entrepreneurs externes de différents États membres de l'UE. Tous les rapports passent par un processus d'édition scientifique et la langue prudente en interne pour assurer la publication de rapports faciles à comprendre qui sont dressées vers divers publics cibles.

Rapports de la FRA sont publiés en anglais, français et allemand ainsi que d'autres langues de l'UE, le cas échéant.

2.3 Coopération avec les parties prenantes

La FRA travaille en étroite collaboration avec ses partenaires à tous les niveaux de l'Union européenne pour s'assurer que ses activités sont pertinentes au regard des questions actuelles en matière de droits fondamentaux. Elle entretient des relations de travail étroites avec les institutions de l'Union européenne – à savoir le Parlement européen, le Conseil de l'UE, la Commission européenne. Elle coopère avec ses organes consultatifs – le Comité économique et social européen et le Comité des régions – ainsi qu'avec diverses agences de l'UE (en



particulier Eurofound, Frontex, Eurojust, l'EASO, Europol, l'EIGE, l'Agence exécutive pour la santé et les consommateurs (EAHC), eu-LISA et le CEPOL). Elle copréside le Forum consultatif de Frontex, instauré par le règlement n° 1168/2011 pour doter Frontex d'une expertise juridique en matière de droits fondamentaux.

La FRA coopère avec les États membres de l'UE, notamment par son réseau d'agents de liaison nationaux (ALN). Les ALN sont les principaux points de contact de l'Agence dans les États membres. Des échanges permanents et des réunions régulières contribuent à créer des relations de travail solides, ce qui garantit un partage optimal de l'information ainsi que l'identification et la suppression des besoins dans la mesure du possible. En étroite collaboration avec les ALN, la FRA établira un lien avec les parlements nationaux et leur transmettra ses rapports et autres publications. Sur le plan national, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité et les institutions de médiation, ainsi que les organisations de la société civile actives dans le domaine des droits fondamentaux et d'autres institutions s'occupant des droits fondamentaux, constituent des partenaires essentiels.

La FRA entretient également des relations de travail étroites avec le Conseil de l'Europe et base ses travaux sur les normes et recommandations de cette institution. Un accord de coopération définit le champ d'application et la nature de cette coopération. La FRA collabore en outre avec le système des Nations unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). La FRA est partenaire international permanent de l'alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste («International Holocauste Remembrance Alliance»).

Cette coopération avec les parties prenantes et les partenaires est essentielle pour assurer un lien entre les projets et les activités de l'Agence, d'une part, et les priorités thématiques et les cycles décisionnels des institutions de l'UE, d'autre part, en permettant à l'Agence d'apporter sa contribution aux développements législatifs et politiques majeurs en matière de droits fondamentaux dans l'UE. Cette collaboration permet à l'Agence d'exercer sa fonction consultative en fournissant des informations, des résultats, des conclusions et des avis basés sur des données factuelles.

L'Agence doit également veiller à ce que son travail soit parfaitement coordonné avec celui des autres agences ou organes travaillant dans le domaine des droits fondamentaux aux niveaux européen ou national. En vue d'offrir une valeur ajoutée, les priorités et les programmes de la FRA visent à renforcer la cohérence du travail dans le domaine des droits fondamentaux tant au niveau européen que national.

L'Agence doit par ailleurs rester informée de la réalité sur le terrain et faire preuve d'ouverture à l'égard de la société civile. Dans cette optique, elle a noué des contacts avec des organisations de la société civile, parmi lesquelles des partenaires sociaux, des associations professionnelles, des universitaires, des praticiens, des organisations non gouvernementales et des experts. La FRA a mis en place un réseau de coopération spécifique pour son travail avec la société civile: la plate-forme des droits fondamentaux. Les organisations de la société civile participent également directement aux projets et activités de l'Agence.

L'Agence organise également des formations aux droits de l'homme en collaboration avec des parties prenantes données afin de les aider à renforcer leurs capacités à devenir des agents du changement en faveur de la défense des droits fondamentaux , et fournit des

contributions d'expert pour l'élaboration de formations en droits de l'homme d'autres agences, par exemple Frontex et le CEPOL.

2.4 Communication et sensibilisation

En 2014, l'Agence des droits fondamentaux continuera à sensibiliser l'opinion publique aux droits fondamentaux et à diffuser des informations sur ses travaux, en privilégiant tout particulièrement la communication avec ses parties prenantes et ses partenaires clés.

Toutes les activités de communication de l'Agence reposent sur sa stratégie de communication et, plus concrètement, sur son plan de communication annuel.

Afin de s'assurer que ses travaux ont un impact réel sur la politique, la FRA développe des produits, des outils et des services de communication pour les institutions, les organisations et les acteurs qui sont des parties prenantes dans le domaine des droits de l'homme, pour faire en sorte qu'ils reçoivent les produits et services de la FRA au moment opportun et dans le format le plus approprié. L'Agence est ainsi assurée de fournir des données, des informations et des conseils à la fois objectifs, pertinents, utiles et basés sur des données factuelles dans un style et un format convivial et de manière ciblée et opportune.

Les principaux outils et canaux utilisés par la FRA pour communiquer avec ses parties prenantes et les sensibiliser sont notamment les outils et produits audiovisuels, diffusés en ligne, par courrier électronique et imprimés, l'organisation de manifestations et de rencontres, la tenue de stands d'information, la radiodiffusion et la presse écrite.



Section 3 – Les objectifs pluriannuels de la FRA

3.1 Renforcement de la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE

La FRA a déjà pris plusieurs mesures en faveur de cet objectif, en établissant des points focaux internes pour le Parlement européen, le Conseil et une équipe de projet de l'Union européenne et des États membres, ainsi qu'en coopérant activement avec d'autres agences et organes de l'Union européenne, tels que l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, Frontex, le Bureau européen d'appui en matière d'asile ou le Médiateur européen. Afin de répondre promptement à de telles demandes, la FRA prévoira et allouera les ressources humaines et financières appropriées à cette fonction de conseil, en évaluant les compétences nécessaires et en précisant les rôles et les responsabilités sans sous-estimer l'importance des recherches et de la collecte des données sur lesquelles se fonde le conseil.

Objectives 2013-2017

- La FRA renforce sa pertinence pour les processus juridiques et politiques au niveau de l'UE.
- La FRA répond aux demandes d'avis et de conseils en temps opportun et avec compétence.
- La FRA renforce sa coordination avec la Commission européenne, le Parlement européen et l'Union européenne.
- La FRA collabore de manière efficace avec d'autres agences de l'UE et la société civile.

3.2 Renforcement de la contribution de la FRA aux processus au niveau national

Afin de concentrer ses efforts sur un groupe ciblé de parties prenantes, la FRA cartographiera et évaluera les acteurs et les processus pertinents, en mettant l'accent sur les législateurs (parlements nationaux), les ministères gouvernementaux et les organismes publics (les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité et les organismes de médiation). Elle examinera les modes de collaboration avec les associations d'autorités locales et régionales et les organisations de la société civile afin de faire connaître ses travaux. Dans une deuxième phase, la FRA dirigera un exercice pilote, en testant différents modes de communication et de coopération dans les États membres. Cela permettra à la FRA de personnaliser son approche en fonction des parties prenantes clés au niveau national.

Objectives 2013-2017

- La FRA accroît l'adoption de ses travaux pour les parties prenantes au niveau national.
- La FRA renforce sa coopération avec les agents de liaison nationaux ainsi qu'avec les parties prenantes et multiplicateurs clés au niveau national.
- La FRA s'assure que ses produits sont également utiles pour les décideurs politiques et les personnalités influentes au niveau national.

3.3 Identification de l'évolution des tendances et mesure des progrès dans les États membres

La FRA examinera progressivement de quelle façon elle peut surveiller l'évolution des tendances en matière de droits fondamentaux en ce qui concerne, par exemple, la collecte quantitative de données (enquêtes de la FRA et sources de données existantes); l'actualisation de l'analyse juridique, la création de repères et d'indicateurs, ainsi que l'identification et l'évaluation de pratiques prometteuses. Le suivi régulier des tendances concernera au départ un nombre spécifique de domaines clés des droits fondamentaux – conformément aux domaines du CPA de l'Agence. Par l'élaboration des enquêtes de la FRA – qui répètent la collecte de données dans les domaines clés à quelques années d'intervalle et le suivi des projets clés (dans le domaine tant juridique que social), la collecte des données de l'Agence se développera au fil du temps pour établir une vue complète des tendances en matière de droits fondamentaux. De nouveaux types de réalisations seront élaborés afin de rendre les tendances aisément lisibles et accessibles à un large public, par exemple, sous la forme de cartes et graphiques interactifs en ligne, etc. Les tendances notables - en ce qui concerne les données collectées et analysées par la FRA seront associées aux activités de suivi avec des acteurs pertinents afin de traiter des questions de droits fondamentaux émergeant de ces tendances (partage des pratiques prometteuses et promotion des examens de politiques fondés sur les éléments factuels de la FRA).

Objectives 2013-2017

- La FRA identifie l'évolution des tendances et suit les progrès dans l'UE – en ce qui concerne les domaines clés.
- La FRA établit différentes méthodologies pour l'identification des tendances.
- La FRA diffuse régulièrement les analyses fondées sur les tendances.

3.4 Développement de réponses opportunes et ciblées aux urgences affectant les droits fondamentaux

La FRA dispose déjà d'une certaine expérience dans la conduite de recherches sur le terrain et dans la formulation de conseils fondés sur des éléments factuels dans des situations de crise: elle a déjà publié deux rapports sur les urgences affectant les droits fondamentaux (l'un sur «la situation de personnes traversant la frontière terrestre grecque de manière irrégulière» en 2011 et l'autre sur «de violentes attaques contre les Roms dans le district napolitain de Ponticelli, Italie» en 2008). Les deux rapports ont reçu un accueil favorable. En raison de la nature de ces phénomènes, il importe de veiller à ce que l'Agence ait la flexibilité nécessaire pour répondre aux situations de crise. Cela pourrait être réalisé en mettant en place une organisation interne des tâches accompagnée de lignes directrices détaillant la façon dont les ressources humaines et financières doivent être utilisées et dans quelles circonstances. En ce qui concerne cet objectif particulier, il est essentiel que la FRA ne duplique pas les travaux des autres organisations: l'Agence jouera un rôle strictement complémentaire en utilisant son expertise en matière de collecte et d'analyse des données par des pratiques scientifiquement validées sur le terrain et elle coopérera avec d'autres entités le cas échéant.



Objectives 2013-2017

- La FRA fournit des données, des analyses et des conseils solides en cas d'urgences affectant les droits fondamentaux.
- La FRA développe la flexibilité nécessaire pour répondre aux urgences affectant les droits fondamentaux.
- La FRA traite les situations d'urgence en temps opportun et de manière adéquate.
- La FRA joue un rôle complémentaire vis-à-vis d'autres organismes internationaux.

3.5 Amélioration de l'impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA

Les activités de communication continueront d'être planifiées et incluses pendant toute la durée de vie des projets, en prenant en considération les contraintes en matière d'effectifs et de budget disponibles. Afin de renforcer l'impact de la FRA au niveau national, la façon dont ces informations sont présentées seront améliorées, si possible avec le soutien des institutions nationales. Les partenaires de la FRA (tels que les agents de liaison nationaux et les membres du conseil d'administration, mais aussi les organismes nationaux de défense des droits de l'homme ou d'autres acteurs nationaux principaux) pourraient soutenir les efforts de la FRA en contribuant à la communication des résultats de la FRA, par l'organisation de tables rondes, etc. Lorsque cela sera possible, un multilinguisme ciblé sera appliqué. La FRA poursuivra ses efforts pour diversifier ses produits afin d'offrir des informations à chaque partie prenante sous un format adéquat. Cela inclut notamment l'élaboration d'énoncés plus ciblés et un modèle standardisé pour les documents de synthèse, qui pourraient être traduits en plusieurs langues, le cas échéant. Une autre initiative visant à améliorer la visibilité et l'accessibilité des résultats des projets de la FRA impliquera l'internet: la FRA s'assurera que son site web affiche les données des enquêtes de manière personnalisée. La FRA poursuivra l'élaboration de matériel de sensibilisation, le cas échéant, en étroite coopération avec les parties prenantes clés. De nouveau, un multilinguisme ciblé sera appliqué.

Objectives 2013-2017

- La FRA améliore l'impact de ses activités de communication et de sensibilisation.
- La FRA accroît son impact sur les processus décisionnels.
- La FRA fait un usage efficace des agents «multiplicateurs», notamment afin de mieux comprendre et sensibiliser le niveau national.
- Les partenaires de la FRA soutiennent les efforts de communication de l'Agence.

3.6 Planification des travaux de la FRA et évaluation de leur impact

La FRA dispose de plusieurs instruments pour l'aider à planifier ses travaux et à les classer par ordre de priorité. L'évaluation de la planification des projets de la FRA (FRAPPE) a lieu au début d'un projet et inclut l'établissement d'indicateurs concrets afin d'évaluer ses futurs résultats en termes de réalisations et d'impact éventuel. La base de référence de la FRA aide l'Agence à suivre les références externes à ses travaux, qui constituent l'un des indicateurs actuellement utilisés. Le rapport d'activité annuel de la FRA inclut un éventail plus large d'indicateurs pour chaque projet et rend compte de manière complète de toutes les activités annuelles. Afin de compléter et perfectionner ces mécanismes, la FRA veillera à ce que les activités d'évaluation fassent toujours partie du cycle du projet. Les réunions FRAPPE auront lieu avant l'insertion d'un projet dans le programme de travail annuel et définiront ses activités, ses résultats et ses indicateurs, en allouant un volume réaliste de ressources humaines. Cela s'applique en particulier aux projets pluriannuels qui exigent un large volume de ressources. De nouveaux indicateurs et références seront élaborés au niveau du projet ainsi qu'au niveau macro, mesurant les réalisations et les résultats. Les indicateurs au niveau du projet seront comparables afin que les meilleures pratiques puissent être partagées entre les départements.

Objectives 2013-2017

- La FRA classe efficacement ses travaux par priorité et évalue leur impact
- Des activités d'évaluation sont prévues dès les premières phases d'un projet.
- Le nouveau cadre d'évaluation de la performance est appliqué à tous les projets, les meilleures pratiques émergentes sont partagées au sein de l'Agence.



Section 4 – Les thématiques de la FRA

LIBERTÉS



4.1 Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile

Objectifs thématiques 2013 – 2017

Promouvoir des garanties efficaces des droits fondamentaux lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'UE dans les domaines de l'immigration et de l'intégration des migrants, des visas et des contrôles aux frontières et du droit d'asile.

- Faire de la FRA un acteur clé fournissant à l'UE et à ses États membres des avis solides, pertinents et opportuns en matière de droits fondamentaux;
- Produire des éléments factuels lorsqu'il existe un manque de connaissance, en particulier en matière de politiques relatives aux frontières, aux visas, aux migrants en situation irrégulière et aux retours;
- Identifier et partager les pratiques encourageantes collectées grâce aux activités de recherche de la FRA;
- Conseiller et soutenir FRONTEX et l'EASO, notamment, en ce qui concerne l'application des droits fondamentaux dans leurs domaines d'activités respectifs;
- Aider les agences de l'UE dans l'élaboration d'une formation et d'un enseignement destinés aux gardes-frontières et autres fonctionnaires en ce qui concerne les droits fondamentaux; qui travaillant dans ce domaine;
- Contribuer à l'élaboration de politiques et d'actions de soutien à l'intégration des migrants, et fournir une représentation plus complète et plus équilibrée de la contribution positive et de la valeur ajoutée qu'ils apportent.

Contexte politique

Le traité de Lisbonne invite l'Union européenne à offrir à ses citoyens «un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures au sein duquel est assurée la libre circulation des personnes, en liaison avec des mesures appropriées en matière de contrôle des frontières extérieures, d'asile, d'immigration ainsi que de prévention de la criminalité» (article 2, traité sur l'Union européenne). Par ailleurs, l'Union européenne développe une politique commune en matière d'asile, d'immigration et de contrôle des frontières qui est fondée sur la solidarité entre États membres et qui est équitable à l'égard des ressortissants des pays tiers (article 67, traité sur le fonctionnement de l'Union européenne). L'Union a adopté quelque 30

règlements et directives dans ce domaine et d'autres instruments sont en cours de négociation. La Cour de justice de l'UE a été de plus en plus appelée à clarifier la signification des dispositions comprises dans ces instruments. L'asile, la politique en matière de visas, le contrôle aux frontières et le retour sont tous largement régulés par le droit européen.

Travaux antérieurs

En 2010-2014, la FRA a mis l'accent sur le contrôle des frontières, la migration irrégulière, y compris les retours et l'asile, en publiant 13 rapports. Depuis 2013, l'agence a également alloué des ressources aux projets de travail sur les formes aggravées d'exploitation de la main d'œuvre. En outre, en 2013, la FRA publiera un manuel en collaboration avec la Cour européenne des droits de l'homme sur le droit européen en matière d'asile, de migration et de frontières, qu'elle s'engage à mettre à jour régulièrement.

Deux accords de coopération ont été signés avec Frontex (mai 2010) et l'EASO (juin 2013), par lesquels la FRA fournit régulièrement une expertise en matière de droits fondamentaux à ces deux agences. Jusqu'à la fin de 2014, la FRA a co-présidé le Forum consultatif Frontex (institué par le règlement n°1168/2011 en vue de prodiguer des conseils à Frontex et son conseil d'administration sur les questions des droits fondamentaux), et a depuis lors continué en tant que membre du Forum. L'Agence a également été impliquée dans la formation aux droits de l'homme pour les garde-frontières; elle a, par exemple, soutenu le processus d'actualisation du tronc commun de Frontex pour la formation des garde-frontières, qui contient une liste des connaissances et des compétences que chaque garde-frontière doit posséder. Elle a également élaboré des supports pour la formation des évaluateurs Schengen.

En ce qui concerne les frontières extérieures, la FRA a publié en 2013 un rapport sur les défis en matière de droits fondamentaux aux frontières maritimes méridionales de l'UE, qui sont touchées par les arrivées de migrants dans des bateaux hors d'état de naviguer. En 2014, elle a publié deux rapports supplémentaires sur le respect des droits fondamentaux lors des contrôles aux frontières dans les aéroports et aux frontières terrestres.

En matière d'immigration irrégulière, le travail de l'Agence a essentiellement porté sur les migrants en situation irrégulière. Quatre rapports ont été publiés en 2010-2011 : un sur la rétention pour raisons d'immigration (une analyse juridique comparative des 27 États membres de l'UE) et trois sur les droits des migrants en situation irrégulière. Parmi ceux-ci figurent un rapport comparatif sur les politiques des 27 États membres de l'UE et deux rapports (sur les soins de santé et sur les migrants employés dans le secteur du travail domestique) couvrant 10 États membres de l'UE. Entre autres questions soulevées, les rapports mettent en lumière la situation des personnes qui, dans la pratique, n'ont pas fait l'objet d'une mesure d'éloignement et restent dans une situation de flou juridique. En 2014, la FRA a diffusé un document sur la question de la « criminalisation » de la migration.

Dans le domaine de l'asile, la FRA a publié trois rapports en 2010, deux sur les procédures d'asile (sur l'obligation d'informer les demandeurs d'asile et sur l'accès à des recours efficaces) et un autre sur la situation des enfants séparés demandeurs d'asile. Grâce à ces rapports, les expériences des demandeurs d'asile contribuent aux travaux des responsables politiques chargés de la création d'un régime d'asile européen commun. Au début de l'année 2011, l'Agence a publié un rapport thématique sur «La situation des personnes franchissant la frontière terrestre grecque de manière irrégulière». Dans le cadre de



ce rapport, une visite sur le terrain en Grèce a été effectuée afin de documenter et de mieux comprendre la nature du problème de droits fondamentaux qui se pose aux migrants irréguliers, mais aussi d'explorer les réponses possibles à apporter à ce problème. Enfin, en 2014, un rapport sur la lutte contre le mariage forcé a été publié.

Activités prévues pour 2015

En 2015, la FRA consolidera les travaux réalisés au cours des années antérieures et utilisera les résultats de ses recherches pour informer les décideurs politiques au niveau de l'UE et alimenter en informations les activités opérationnelles des agences de l'UE concernées. Le rapport de l'Agence sur le projet concernant les formes graves d'exploitation de la main d'œuvre sera lancé en 2015, il englobe la recherche sur les victimes de cette exploitation, qu'il s'agisse ou non de citoyens de l'UE. Par ailleurs, en 2014-2015, la FRA prévoit de continuer son travail sur les frontières en menant d'autres recherches sur les conséquences de l'utilisation à grande échelle des bases de données informatiques établies ou prévues au niveau de l'UE sur les droits fondamentaux. Ce projet traitera aussi des politiques en matière de visas, puisqu'il entend couvrir également le système d'information sur les visas. En outre, l'enquête de l'Agence sur les groupes minoritaires et immigrants sélectionnés dans l'UE (EU-MIDIS II) comprendra une collecte de données relatives au domaine de l'intégration, qui sera au stade de collecte de données sur le terrain en 2015. Les résultats de ces travaux fourniront des éléments factuels précieux sur la situation sur le terrain en matière d'intégration. Ces résultats, ainsi que des données secondaires et des informations qui seront recueillies dans le cadre du projet sur l'intégration sociale et la participation des migrants dans la société, ils fourniront des indications précieuses sur la situation sur le terrain en matière d'intégration, qui se fondent sur les travaux menés par la Commission européenne, Eurostat et d'autres acteurs.

Impact anticipé

L'objectif général de la FRA en matière de contrôle des frontières, d'immigration et d'asile est de faire en sorte que les responsables politiques considèrent le respect des droits fondamentaux non pas comme un obstacle à des politiques efficaces mais plutôt comme un indicateur de qualité. La FRA prévoit d'atteindre cet objectif en fournissant aux responsables politiques ainsi qu'aux praticiens des données probantes sur les pratiques actuelles et les possibilités de les améliorer. À cet égard, les principales parties prenantes, notamment les autorités nationales, ainsi que Frontex et le Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA), sont associées à la mise en œuvre des projets afin de garantir l'obtention de résultats pertinents et utilisables.

Liste des projets compris dans le domaine thématique

- Fiche projet 5.1.1 Formes graves d'exploitation de la maind'œuvre
- Fiche projet 5.1.2 Coopération inter-agences et autres activités dans les domaines des frontières, de l'immigration et de l'asile
- Fiche projet 5.1.3 Données biométriques dans les grandes bases de données TI relatives aux frontières, à l'immigration et à l'asile - préoccupations en termes de droits fondamentaux
- Fiche projet 5.1.4 L'intégration sociale et la participation des migrants dans la société.

Autres projets liés au domaine thématique

• Fiche projet 5.5.1 EU – MIDIS II

4.2 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Objectifs thématiques 2013 - 2017

Établir la FRA comme acteur pertinent dans le domaine de la société de l'information, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel.

- Développer les travaux de la FRA dans le domaine de la société de l'information, en particulier dans le domaine des droits fondamentaux dans le monde en ligne;
- Continuer à contribuer à la mise en œuvre des garanties en matière de respect de la vie privée et de protection des données dans l'UE;
- Offrir aux parties prenantes clés une contribution et des conseils d'experts dans le domaine de la société de l'information, du respect de la vie privée et de la protection des données;
- Renforcer la compréhension des institutions européennes en ce qui concerne la nécessité de protéger les droits fondamentaux à l'ère numérique et d'assurer un juste équilibre entre les différents droits fondamentaux (par exemple, la protection des données et d'autres droits fondamentaux);
- Renforcer les synergies avec d'autres acteurs clés actifs dans le domaine de la société de l'information, du respect de la vie privée et de la protection des données;
- Examiner l'utilisation des données volumineuses dans le domaine de la protection des droits fondamentaux.

Contexte politique

La disponibilité et l'utilisation accrues de nouvelles technologies ont d'importantes répercussions sur les mesures juridiques et pratiques garantissant le droit fondamental à la protection des données ainsi que sur ses relations avec d'autres droits fondamentaux tels que la liberté d'expression et d'information. Aux fins de prendre en compte les développements technologiques rapides et de réaffirmer l'importance de la protection des données dans l'UE, la Commission européenne a proposé un ensemble de réformes profondes de la protection des données en janvier 2012. Ces réformes poursuivent un triple objectif : 1) renforcer la dimension de la protection des données relative au marché intérieur ; 2) améliorer l'effectivité du droit fondamental à la protection des données et donner aux personnes le contrôle des données les concernant et 3) accroître la cohérence du cadre de protection des données de l'UE. Une fois la réforme adoptée, l'UE disposera d'un cadre juridique plus solide pour garantir la protection des données dans un environnement technologique qui suscite des préoccupations quant à la vie privée. Dans le même temps, le Conseil de l'Europe a engagé des processus de modernisation de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel en étroite collaboration avec l'UE. En fait, compte tenu du caractère mondial des défis en matière de vie privée, le programme de Stockholm encourage la promotion de la Convention du Conseil de l'Europe en tant que norme internationale. La réforme globale de la protection des données sera conclu en 2015



au niveau de l'UE, comme convenu par les orientations stratégiques de la programmation législative et opérationnelle pour les années à venir dans les domaines de la liberté, de la sécurité et de la justice, adopté en juin 2014.

Travaux antérieurs

En mai 2010, l'Agence a publié un rapport intitulé « Protection des données dans l'Union européenne : le rôle des autorités nationales de protection des données» reflète le principal objectif de ses travaux à ce jour. Ce rapport se penche sur les défis posés au système de protection des données de l'UE en ce qui concerne les insuffisances actuelles en termes d'indépendance, d'efficacité et de capacités des autorités de protection des données dans différents États membres. Il souligne le manque actuel d'application du système de protection des données dans certains États membres, et fait référence également aux résultats d'enquêtes qui ont fait ressortir le manque de sensibilisation du public à ses droits en matière de protection des données. Outre ce rapport, l'Agence a répondu en 2011 à une demande du Parlement européen concernant l'élaboration d'un avis sur les données des dossiers passagers (PNR), lequel a servi à actualiser l'avis précédent de l'Agence sur ce thème. S'appuyant sur d'autres rapports de l'Agence qui se sont attachés en 2010 à épingler et à traiter les insuffisances et les bonnes pratiques dans l'architecture des droits fondamentaux de l'UE, l'Agence a entamé en 2011 de nouvelles recherches sur les mécanismes de recours judiciaire et leur utilisation dans le domaine de la protection des données. Les recherches pour ce projet seront menées en 2012 et leurs résultats publiés en 2014. Parallèlement à ce projet, l'Agence préparera en 2013 un manuel sur la jurisprudence européenne en matière de protection des données, qui réunira la jurisprudence disponible aux niveaux européen (notamment celle de la CEDH et de la CJUE) et national. L'Agence rédigera ce manuel à la demande expresse de la Commission et en collaboration avec le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme. Les trois événements de la FRA de 2010 à 2012 ont été placés sous le thème de la protection des données: en 2010, l'indépendance des autorités chargées de la protection des données et leur contribution à l'architecture européenne des droits fondamentaux ont été examinées lors d'un colloque de la FRA sur le renforcement de la structure des droits fondamentaux dans l'Union européenne; en mai 2011, un atelier spécifique sur les indicateurs de la protection des données a été organisé durant le colloque de la FRA sur les indicateurs des droits fondamentaux. En mai 2012, la FRA a organisé un colloque sur la protection des données qui a insisté sur la dimension des droits fondamentaux dans le paquet de mesures pour une réforme de la protection des données proposé par la Commission européenne en janvier 2012. En Octobre 2012, la FRA a publié son opinion sur le paquet de mesures pour une réforme de la protection des données en réponse à une demande d'avis du Parlement européen sur la conformité du paquet avec les droits fondamentaux. En 2013, à la demande de la Commission européenne, la FRA a analysé la situation actuelle concernant le financement et la dotation en effectifs des autorités responsables de la protection des données.

Activités prévues pour 2015

En 2015, l'Agence évaluera la manière dont la sensibilisation à la protection en matière de données et les comportements des internautes peuvent être inclus dans son enquête sur les droits fondamentaux - une nouvelle enquête paneuropéenne sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE. Plus précisément, les questions touchant à ce thème pourraient se concentrer potentiellement sur la façon dont le public utilise les technologies de l'information, en particulier la fréquence d'utilisation et le type d'informations

personnelles divulguées. Par ailleurs, il tâchera de déterminer dans quelle mesure le public connaît les questions de protection des données et de la vie privée, s'il est au courant de l'existence de mécanismes de recours et, dans l'affirmative, s'il y a déjà eu des recours. Ce projet s'appuie sur les travaux antérieurs de l'Agence, tels que le rapport de 2010 sur le rôle des autorités nationales de protection des données dans le contexte de l'architecture des droits fondamentaux de l'UE, au sens large, et les résultats du projet relatif aux mécanismes de recours judiciaire dans le domaine de la protection des données (paru en 2014). En outre, en réponse à une demande formulée par le Parlement européen, la FRA mettra en œuvre la phase de travail de terrain du projet sur les autorités nationales de renseignement et de surveillance au sein de l'UE: mesures de sauvegarde des droits fondamentaux et voies de recours.

Impact anticipé

Les travaux de l'Agence viendront compléter, entre autres, ceux du Contrôleur européen de la protection des données et du Conseil de l'Europe, qui participent à divers titres à des initiatives de défense et de promotion de la protection des données et de la vie privée par rapport aux TIC. Les travaux de l'Agence devraient notamment avoir pour impact de fournir des données probantes sur la situation sur le terrain en ce qui concerne les internautes et les questions de protection des données, qui peuvent servir à informer les initiatives législatives et pratiques afin de promouvoir et de protéger les droits fondamentaux.

En même temps, les travaux de l'Agence devraient garantir que la promotion et la protection des droits fondamentaux concernant la protection des données et la vie privée ne soient pas considérées comme des obstacles à l'utilisation et à la croissance des nouvelles technologies, mais qu'elles servent uniquement d'obstacles dans le contexte d'activités illégales pouvant nuire aux droits fondamentaux.

Liste des projets dans le domaine thématique

- Fiche projet 5.2.1 Autorités nationales de renseignement et de surveillance dans l'UE: garanties de protection des droits fondamentaux et voies de recours
- Fiche projet 5.2.2 Autres activités dans le domaine de «la société de l'information et notamment le respect de la vie privée et la protection des données personnelles»

Autres projets liés au domaine thématique

 Fiche projet 5.1.3 Données biométriques dans les grandes bases de données TI relatives aux frontières, à l'immigration et à l'asile – préoccupations en termes de droits fondamentaux



ÉGALITÉ



4.3 Racisme, xénophobie et intolérance associée

Objectifs thématiques 2013 - 2017

Faire de la FRA un observatoire ou «centre de données» spécialisé dans les phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est liée (y compris les crimes haineux et l'extrémisme), ainsi qu'en matière de discrimination raciale et ethnique.

- Améliorer la comparabilité des données au niveau de l'UE sur les phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui en découle (y compris les crimes haineux et l'extrémisme), ainsi que sur la discrimination raciale et ethnique;
- Contrôler la mise en œuvre et l'impact des instruments juridiques européens de lutte contre les phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui en découle (y compris les crimes haineux et l'extrémisme), ainsi que la discrimination raciale et ethnique;
- Identifier les tendances concernant les manifestations des phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui en découle (y compris les crimes haineux et l'extrémisme), ainsi que la discrimination raciale et ethnique;
- Soutenir les efforts au niveau de l'UE et à l'échelle nationale pour lutter contre les phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui en découle (y compris les crimes haineux et l'extrémisme), ainsi que la discrimination raciale et ethnique, en collectant des éléments factuels relatifs à des pratiques encourageantes transposables;
- Sensibiliser davantage les parties prenantes clés de la FRA aux phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui en découle (y compris les crimes haineux et l'extrémisme), ainsi qu'à la discrimination raciale et ethnique;
- Sensibiliser davantage les parties prenantes clés de la FRA aux thèmes de l'Holocauste et de l'éducation aux droits de l'homme;
- Renforcer la coopération avec les parties prenantes clés de la FRA dans ce domaine: la DG Justice, la DG Affaires intérieures, les agences JAI, l'ECRI, le CERD, le BIDDH, les INDH, les partenaires sociaux et les ONG.

Contexte politique

Le racisme, la xénophobie, l'homophobie / transphobie, l'antisémitisme, l'islamophobie, l'antitsiganisme et les intolérances connexes, y compris les crimes de haine et l'extrémisme demeurent une préoccupation dans l'Union européenne, comme en témoignent les récents rapports annuels et thématiques de l'Agence. En 2013, FRA a émis un avis sur l'impact de la législation de l'UE dans le domaine du racisme et de la xénophobie , en particulier la décision -cadre du Conseil 2008/913/JHA du 28 Novembre 2008 sur la lutte contre

certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal , qui définit une approche de droit pénal à l'échelle européenne et de justice pénale pour lutter contre le racisme et la xénophobie. En 2013, l'Agence a également publié un avis sur l'impact de la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 Juin 2000 portant application du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique et de la directive 2000/78/CE du Conseil du 27 Novembre 2000 portant création d' un cadre général pour l'égalité de traitement en matière d'emploi et de profession. Les conclusions du Conseil sur la lutte contre les crimes de haine adoptée lors de la réunion du Conseil Justice et Affaires intérieures le 5 et 6 Décembre 2013 ont salué le rôle important de l'Agence européenne des droits fondamentaux qui a fourni, en accord avec son mandat, une analyse experte et indépendante sur les droits fondamentaux et attiré l'attention sur ses récents rapports documentant l'étendue et l'impact des crimes de haine en Europe. L'Agence a également recommandé des mesures afin de rendre les crimes de haine plus visible tout en reconnaissant les droits des victimes à trois niveaux: la législation, la politique et la pratique. Dans ce contexte, le Conseil a invité la FRA, le CEPOL, Eurojust et Europol à poursuivre leurs efforts pour lutter contre les crimes de haine en tenant compte de leurs mandats respectifs et de mettre en commun leur savoir-faire; la FRA va continuer à évaluer de façon fiable, comparative et objective, l'étendue du racisme, de la xénophobie, de l'antisémitisme et d'autres formes de crime de haine à travers des enquêtes à l'échelle européenne. La FRA va également continuer à coopérer avec les États membres pour faciliter l'échange de bonnes pratiques et aider les États membres à leur demande dans leurs efforts pour développer des méthodes efficaces pour encourager le signalement et d'assurer le bon enregistrement des crimes de haine. Afin de compenser le manque de données officielles sur les manifestations de racisme et d'intolérance connexes, la FRA a lancé ces dernières années plusieurs projets pour documenter la situation, par exemple une enquête sur les populations juives et l'antisémitisme, une enquête sur les expériences de discrimination des personnes LGBT et une enquête sur les expériences de discrimination au sein de la population Rom. L'Agence entreprend des recherches et la collecte de données sur des groupes spécifiques en accord avec les priorités politiques, en tenant compte de l'état actuel des connaissances sur la collecte de données sur des groupes spécifiques - notant les lacunes de données où la recherche de l'Agence aurait une valeur ajoutée. Par exemple, dans le cadre de l'étude EU-MIDIS, la FRA a publié un rapport sur les musulmans et leurs expériences de discrimination signalés, et, plus récemment, l'Agence a publié les résultats de son enquête sur l'antisémitisme. Lors de la sélection des groupes sur lesquels portent les recherches, l'Agence cherche à savoir si elle a déjà effectué des recherches sur un groupe particulier et s'il est également nécessaire de mettre à jour les études antérieures. Le travail de la FRA prendra également en compte le cours d'e-learning récemment développé sur l'anti- discrimination (HELP) par le Conseil de l'Europe et lancé dans 16 Etats membres du CdE.

Travaux antérieurs

L'Agence recueille régulièrement des données, les analyse et publie des rapports comparatifs pertinents. Par exemple, en 2004, elle a publié un rapport sur l'antisémitisme dans l'UE; en 2005, un rapport sur la criminalité et la violence à caractère raciste; en 2006, un rapport sur la situation des enfants roms dans l'éducation et un rapport sur l'islamophobie; en 2010, un rapport sur le racisme dans le sport, un rapport sur la représentation des minorités dans la presse, etc. Ces rapports ont rempli certains des objectifs stratégiques de l'Agence dans ce domaine, notamment dans le domaine transversal des droits de



l'enfant. C'est par exemple le cas de l'objectif stratégique de la FRA visant à identifier et à analyser les possibilités d'accès à des services d'éducation et de santé de qualité pour les enfants de groupes défavorisés, notamment au sein des Roms et des gens du voyage. Tous ces rapports ont souligné le manque de données fiables dans la plupart des États membres. En réponse à cette insuffisance de données, la FRA a réalisé et publié en 2009 une enquête unique, baptisée EU-MIDIS, sur les expériences de discrimination raciste et de criminalité raciste vécues par les migrants et les minorités. En 2013, la FRA amené des travaux sur le terrain et des recherches documentaires en Grèce et en Hongrie pour documenter la situation en matière de racisme, de xénophobie et des intolérances qui y sont associées dans ces deux pays. L'objectif général de ces recherches était de fournir des conseils fondés sur des éléments de preuve aux institutions de l'UE et aux États membres afin d'appuyer leurs efforts de lutte contre les phénomènes du racisme, de la xénophobie et des intolérances qui y sont associées. La FRA a également publiée en 2013 les résultats de son enquête sur les expériences de la discrimination et des crimes de haine vécues par des personnes juives dans les États membres de l'Union européenne. S'appuyant sur ses recherches sur l'Holocauste et sur l'éducation aux droits de l'homme, l'Agence a développé en 2006 en cooperation avec Yad Vashem un outil en ligne sur l'Holocauste dans le cadre de l'éducation aux droits de l'homme et a mis en place un programme d'une durée de cinq ans relatif au rôle des sites mémoriaux et des musées dans le cadre de l'éducation aux droits de l'homme. En 2012, les résultats et les réalisations du projet relatif à l'Holocauste et à l'éducation aux droits de l'homme ont été évalués de manière positive. En 2013, la FRA, en étroite cooperation avec la Commission Européenne, a développé un module de formation, une version beta de l'outil en ligne à l'adresse des fonctionnaires de l'UE et a également dirigé une formation pilote. Durant l'année 2014, l'Agence, en étroite cooperation avec la Commission Européenne, s'est engagé avec les Etats membres suite aux conclusions de décembre 2013 du Conseil Justice et Affaires intérieures sur la lutte contre les crimes de haine dans l'Union Européenne. Ce conseil a demandé à l'Agence de travailler avec les Etats membres afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques et d'assister ces derniers, à leurs demande, dans leurs efforts pour développer des méthodes efficaces afin d'encourager le signalement et assurer l'enregistrement des crimes de haine.

Activités prévues pour 2015

En 2015, la FRA continuera de collecter des données secondaires sur tous les motifs de discrimination, ainsi que sur le racisme, la xénophobie et les intolérances qui y sont associées, dont les crimes de haine et l'extrémisme. Elle continuera de mettre à jour son rapport général annuel sur l'antisémitisme et de diffuser les résultats de ses travaux sur le racisme en examinant la possibilité de couvrir d'autres motifs de discrimination. Les données primaires seront collectées lors de la deuxième étape d'EU-MIDIS qui sera dans sa phase de travaux sur le terrain en 2015. L'Agence, en collaboration avec des acteurs nationaux et européens, continuera également à se consacrer aux activités relatives au travail de mémoire de l'Holocauste et des crimes des régimes totalitaires notamment dans le contexte plus large de la formation aux droits de l'homme. En 2015, l'Agence, en étroite cooperation avec la Commission Européenne, va continuer sa collaboration avec les Etats membres afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques et l'assistance des Etats membres dans leurs efforts pour améliorer le signalement et l'enregistrement des crimes de haine.

Impact escompté

Les travaux sur le racisme au niveau national et local ont pour principal objectif de fournir des preuves nécessaires, au minimum, à la mise en œuvre de la législation de l'UE et au développement de mesures efficaces afin de combattre ces phénomènes. Ces travaux peuvent également servir de support au travail de plaidoyer de la société civile. Collaborer avec les Etats membres pour l'amélioration du signalement et de l'enregistrement des crimes de haine devrait aboutir à l'établissement d'un groupe de travail ayant pour objectif de parvenir à des changements concrets dans ce domaine.

Liste des projets dans le domaine thématique

- Fiche projet 5.3.1 Antisémitisme: collecte et analyse de données: enseignement des réalités de l'holocauste et éducation et formation aux droits de l'homme
- Fiche projet 5.3.2 Groupe de travail sur l'amélioration du signalement et de l'enregistrement des crimes de haine au sein de l'UE
- Fiche projet 5.3.3 Autres activités dans le domaine du «racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée»

Autres projets liés au domaine thématique

• Fiche projet 5.5.1 EU - MIDIS II

4.4. Les discriminations fondées sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle

Objectifs thématiques 2013 – 2017

Formuler des conseils solides, pertinents et opportuns fondés sur des éléments de preuve concernant l'égalité et la non-discrimination destinés aux institutions et États membres de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties prenantes.

- Fournir une analyse juridique et politique ciblée des défis dans le domaine de la non-discrimination et de l'égalité, fondée sur des données juridiques, sociales ou statistiques comparables collectées et analysées;
- Identifier et promouvoir les «bonnes pratiques» dans le domaine de l'égalité;
- Identifier les lacunes dans la mise en œuvre de la législation et des politiques de non-discrimination à la fois au niveau de l'UE et des États membres;
- Élaborer un ensemble d'indicateurs sur les droits fondamentaux dans le domaine de la non-discrimination destinés à servir de base à un débat éclairé sur les moyens de lutter contre la discrimination et l'inégalité dans l'UE et les États membres de l'UE;

Contexte politique

Le domaine thématique de la discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les croyances, les convictions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle a été ajouté en 2013 au cadre de travail pluriannuel de la FRA. Les principaux instruments pertinents dans ce domaine sont la directive 2000/43/CE du 29 juin 2000 relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique; la directive 2000/78/CE du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail; la directive 2004/113/CE du Conseil du 13 décembre 2004 mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services. En ce qui concerne le handicap, l'Union européenne a ratifié la CDPH le 22 janvier 2011 en sa qualité d'organisation d'intégration régionale au sens de l'article 44 de la CDPH. Le Conseil de l'Union européenne a adopté en octobre 2012 un cadre européen de mise en œuvre et de suivi de la CDPH. Ce cadre est composé de la Commission européenne, du Médiateur européen, de la Commission des pétitions du Parlement européen, de la FRA et du Forum européen des personnes handicapées. Dans le contexte de son rôle au sein du cadre de suivi européen, la FRA a été chargée par le Conseil de l'Union européenne de faire connaître la CDPH, de collecter et d'analyser des données et, en coopération avec la Commission européenne, d'élaborer des indicateurs et des critères de référence pour soutenir le processus de suivi. En tant qu'État partie à la CDPH, l'Union européenne et les États membres ayant ratifié la convention ont l'obligation de collecter de manière régulière des données statistiques et résultats de recherche (article 31). En outre, la stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées présente des plans pour intégrer le handicap dans les enquêtes sociales européennes, telles que l'enquête sur les forces de travail de l'UE et EU-SILC.

En ce qui concerne l'orientation et l'identité sexuelles, plusieurs résolutions du Parlement européen ont appelé la Commission à prendre des initiatives politiques plus proactives, et une étude de faisabilité afin d'établir une « feuille de route pour les personnes LGBT » a été menée en 2012. En 2013, le Parlement européen a publié un rapport d'initiative sur le sujet. Le rapport présente une vue d'ensemble des questions des droits fondamentaux auxquelles doivent faire face les personnes LGBT ainsi qu'un résumé des actions menées jusqu'à ce jour par l'UE dans le domaine. Il propose des recommandations pour un potentiel plan d'action de l'UE permettant d'élaborer de nouvelles lois et politiques afin de renforcer l'égalité et la non-discrimination pour les personnes LGBT au sein de l'UE. L'appel à davantage d'action a été réitéré dans le rapport annuel du Parlement sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne. Dans le cadre de ses travaux, la FRA prendra en compte le cours d'apprentissage en ligne sur la discrimination fondée sur la race et l'origine ethnique, l'orientation et l'identité sexuelles et le handicap proposé dans le cadre du programme européen de formation aux droits de l'homme pour des professionnels du droit (HELP) du Conseil de l'Europe.

Travaux antérieurs

En octobre 2013, la FRA a publié son avis sur la situation de l'égalité, dix ans après les directives de l'UE sur l'égalité à la suite d'une demande formulée par la Commission européenne. Il ressort de cet avis que, malgré l'adoption des directives relatives à ce sujet, les données recueillies par l'agence montrent que la discrimination demeure un problème dans l'Union européenne, car une combinaison de facteurs empêche la mise en œuvre effective des dispositions légales et d'autres mécanismes visant à améliorer la protection contre la discrimination. L'avis reflète les résultats du sondage de l'UE auprès des personnes LGBT publiés par l'agence en début d'année, à laquelle ont répondu 93 000 personnes. Le rapport a fait état d'un niveau répandu de discrimination et d'intolérance à l'égard des personnes LGBT. En 2014, FRA a terminé ses recherches sur les réponses des pouvoirs publics pour les questions affectant les personnes LGBT et mis à jour son analyse juridique précédente de la situation des personnes LGBT dans l'UE. Concernant les obligations de l'UE et des États membres dans le cadre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la FRA a collecté et analysé les données liées aux droits fondamentaux des personnes handicapées dans l'UE. La FRA a initié des travaux sur le handicap en développant en 2009 une étude juridique et en effectuant en 2010 et 2011 un travail novateur de recherche sur le terrain concernant la situation des personnes souffrant de déficiences intellectuelles et de problèmes de santé mentale dans des États membres sélectionnés. En 2012 et 2013, la FRA a approfondi ces travaux en étendant ses recherches à toutes les personnes handicapées. Le projet sur la violence et l'hostilité ciblées à l'égard des enfants handicapés a examiné le contexte juridique et politique touchant à la violence fondée sur l'identité et l'hostilité, dont les crimes haineux, à l'égard des enfants handicapés dans tous les États membres



de l'UE, et a complété ces recherches en interrogeant des parties prenantes clés dans 13 États membres. Un deuxième projet a élaboré et enrichi des indicateurs sur la structure, le processus et les résultats de la participation politique des personnes handicapées, en portant une attention toute particulière aux élections.

Activités prévues pour 2015

À partir des résultats de travaux antérieurs sur la situation des personnes handicapées, la FRA continuera à élaborer des indicateurs fondés sur les droits, en étroite collaboration avec la Commission européenne. L'Agence examinera le respect, la protection et la promotion des droits des personnes handicapées dans l'Union en analysant des données secondaires, et elle identifiera et testera des méthodes de collecte de données comparatives primaires sur le choix et le contrôle des décisions pour les personnes handicapées dans l'UE à travers la recherche sur le terrain en mettant l'accent sur la désinstitutionalisation. En ce qui concerne le domaine de l'orientation et de l'identité sexuelles, la FRA publiera sa mise à jour de l'analyse juridique 2009, complétera également l'analyse et publiera les résultats de ses recherches sur les opinions et les expériences des pouvoirs publics dans la mise en œuvre de mesures visant à améliorer le respect des droits fondamentaux des personnes LGBT.

Impact escompté

Les rapports sur la situation des personnes LGBT, concernant, notamment, la discrimination, permettront aux États membres à respecter leurs obligations en vertu de la législation de l'UE et lors de la mise en œuvre de la recommandation 2010(5) du Comité des ministres du Conseil de l'Europe sur les mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Les travaux liés au handicap soutiendront le travail du cadre européen de surveillance de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et les politiques communautaires plus efficaces, mais peuvent également soutenir les autorités nationales et locales et d'autres acteurs dans l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées.

Liste des projets dans le domaine thématique

- Fiche projet 5.5.1 EU-MIDIS II
- Fiche projet 5.5.2 Sondage auprès des personnes LGBT et des autorités
- Fiche projet 5.5.3 Droits des personnes handicapées
- Project fiche 5.5.4 Vivre dans un autre État membre: obstacles à la pleine jouissance de leurs droits par des citoyens de l'UE (3º priorité)
- Fiche projet 5.5.5 Autres activités dans le domaine de la «non-discrimination»

4.5 L'intégration des Roms

Objectifs thématiques 2013 - 2017

Contribuer à la réalisation des objectifs fixés par le cadre de l'UE pour l'intégration des Roms en formulant en temps utile des conseils fondés sur des éléments de preuve; relatifs à la situation des Roms dans l'ensemble des États membres de l'UE et en aidant les institutions de l'UE à surveiller la mise en œuvre du cadre de l'UE.

- Développer et mettre en œuvre des méthodes de collecte de données permettant une analyse comparative de la situation des Roms dans l'UE en ce qui concerne leurs droits fondamentaux et leurs conditions de vie socio-économiques; , tout en intégrant les questions d'âge et de genre;
- Soutenir les efforts de la Commission européenne et des États membres visant à établir et améliorer les mécanismes et outils de contrôle des stratégies nationales d'intégration des Roms;
- Identifier et promouvoir les pratiques encourageantes en ce qui concerne la mise en œuvre et la surveillance des politiques et actions locales d'intégration des Roms;
- Favoriser un dialogue fondé sur des éléments de preuve concernant l'intégration des Roms dans l'UE, informer l'UE et les États membres de l'état d'avancement de l'intégration des Roms, tel qu'attesté par les travaux de recherche de la FRA, et contribuer au partage transfrontalier des pratiques encourageantes visant à soutenir l'intégration des Roms;
- Soutenir les efforts visant à accroître la participation significative des Roms à la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des stratégies, politiques et actions pertinentes; et examiner les possibilités d'engagement de la FRA auprès de nouvelles parties prenantes pertinentes et de la société civile afin de soutenir la mise en œuvre du cadre de l'UE.

Contexte politique

Dans une communication publiée en avril 2011, approuvée par le Conseil en mai et juin 2011, la Commission demandait à la FRA de fournir des données capables d'étayer le rapport annuel de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur les progrès réalisés en matière d''intégration des Roms. En outre, la Commission demandait à l'agence de travailler avec les États membres afin de les aider à développer des méthodes de suivi permettant de fournir une analyse comparative de la situation des Roms au sein de l'Europe. Le Conseil en a fait état dans sa recommandation de décembre 2013. Afin d'accomplir ces tâches, la FRA a développé et met en œuvre un programme d'actions pluriannuel pour la période 2012 - 2020, dans le cadre de l'objectif Europe 2020 fixé par l'UE visant à éliminer la pauvreté et favoriser l'intégration sociale, le Programme Roms de la FRA. Ce programme aborde les questions clés soulevées dans la communication de la Commission, la recommandation du Conseil et les objectifs fixés par la stratégie Europe 2020, eu égard notamment à la croissance inclusive et son initiative phare de «Plate-forme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale». Les résultats de ce programme (rapports, ensembles de données, rapports nationaux et autres documents) alimentent un rapport interne adressé à la Commission en vue de contribuer à son rapport annuel sur la politique et les progrès accomplis en matière d''intégration de la population rom,

présenté au Parlement européen et au Conseil. La FRA participe au Programme commun ROMACT conjointement avec la Commission européenne et le Conseil de l'Europe pour soutenir, entre autres, les activités de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'intégration des Roms, établi par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

Travaux antérieurs

Le Programme Rom est un projet pluriannuel comprenant plusieurs activités qui se recoupent et se complètent mutuellement. Le travail a été engagé en 2011, au moment de la réalisation d'une enquête pilote majeure auprès des ménages Roms dans 11 États membres de l'UE en parallèle avec une étude du PNUD / de la Banque mondiale commandée par la DG Politique régionale. En outre, la FRA a mené des entretiens avec les autorités locales dans les États membres concernés par la recherche de la FRA afin de remettre les résultats de l'enquête dans leur contexte et a recueilli des données secondaires sur les 16 États membres non concernés par l'enquête en publiant des études connexes en 2013. En 2013 et 2014, la FRA a entrepris des travaux préliminaires lors de la deuxième session de EU-MIDIS, qui comprenait une étude pilote dans huit pays achevée en 2014. EU-MIDIS II ciblera les Roms, ainsi que d'autres groupes de minorités ethniques et d'immigrants. En 2013, la FRA a lancé des activités de recherche qualitative parallèles afin d'examiner et de fournir des preuves solides et comparables sur les facteurs de succès et les obstacles concernant les mesures et les actions d'intégration des Roms mises en œuvre dans 22 municipalités de 11 États membres - ce projet (LERI) est mis en œuvre en étroite coopération avec le CdE (projets ROMED II et ROMACT) afin d'assurer complémentarité et synergie. En 2014, les études pilotes ont été menées dans deux municipalités avant le déploiement de la phase principale du projet en 2015, ce qui contribuera à inscrire les données statistiques dans leur contexte et enrichira les activités du groupe de travail sur les indicateurs d'intégration des Roms. En 2012, la FRA a mis en place ce groupe de travail et en assure la coordination avec la participation, en 2014, de 14 points de contact roms nationaux afin de faciliter le développement des méthodes de collecte d'indicateurs et de données pouvant ainsi améliorer le suivi des progrès réalisés dans le cadre de l'intégration des Roms. Dans ce contexte, en 2013, la FRA a enquêté auprès de sources de données disponibles relatives à l'intégration des Roms dans l'UE afin d'identifier l'existence de données recueillies par les pouvoirs publics ou grâce à des recherches qui pourraient être utilisés pour le suivi de l'intégration des Roms. Cet exercice a permis de cerner les lacunes et les besoins en matière de données ventilées par ethnie.

Activités prévues pour 2015

La FRA entamera également la réalisation de l'enquête EU-MIDIS II en recueillant des données sur les Roms dans les États membres de l'UE concernés par l'enquête pilote Rom de 2011 afin de fournir des tendances au fil du temps et de se concentrer sur les aspects de l'intégration des Roms non étudiés dans le cadre de l'enquête précédente. Les travaux se poursuivront sur la recherche qualitative grâce au projet sur les actions locales d'intégration des Roms (LERI) qui, en 2015, vont entamer les premières étapes de sa phase principale dans les 22 municipalités. Avec le soutien de la FRA, les points de contact nationaux roms participant au groupe de travail sur les indicateurs d'intégration des Roms devraient commencer à alimenter les indicateurs d'intégration des Roms développés de 2012 à 2014 en données et éventuellement tester dans les États membres sélectionnés les méthodes de suivi permettant de ventiler les données sur la base de l'origine ethnique, en étroite coopération avec la Commission,

Eurostat, d'autres agences de l'UE, par exemple, Eurofound, le Conseil de l'Europe et les organisations internationales compétentes.

Impact escompté

Les données et analyses tirées du programme pluriannuel sur les Roms aideront la Commission européenne lors de son évaluation annuelle de la mise en œuvre du cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms, et aideront également les autorités nationales et locales à concevoir, examiner, mettre en œuvre et suivre des initiatives efficaces et inclusives concernant les Roms. Les enquêtes et recherches qualitatives sur le terrain à venir fourniront des informations et des données supplémentaires sur les défis et les possibilités liés à l'inclusion des Roms au niveau local. L'Agence travaillera en étroite collaboration avec les États membres de l'UE pour les aider à élaborer des indicateurs et des mécanismes de suivi afin de mesurer les progrès accomplis dans l'intégration des Roms. Concernant les travaux sur l'intégration des Roms au niveau local, la FRA cherchera à collaborer avec les autorités locales et les autres parties prenantes, telles que les entreprises du monde des affaires et les entreprises multinationales. Les résultats du programme seront également utiles à toutes les organisations travaillant sur la question rom, en particulier le Conseil de l'Europe, et notamment dans le cadre de l'Alliance européenne des villes et régions pour l'intégration des Roms.

Liste des projets dans le domaine thématique

- Fiche projet 5.4.1 **Programme pluriannuel sur les Roms**
- Fiche projet 5.4.2 Autres activés dans le domaine de l'«intégration des Roms»

Autres projets liés au domaine thématique

• Fiche projet 5.5.1 EU-MIDIS II



4.6 Droits de l'enfant

Objectifs thématiques 2013 - 2017

Formuler des conseils solides, pertinents et opportuns fondés sur des éléments de preuve concernant la protection, le respect et la promotion des droits de l'enfant dans les institutions et les États membres de l'UE.

- Collecter des données primaires et secondaires comparables sur les droits de l'enfant en se basant sur les indicateurs des droits de l'enfant, en particulier sur l'accès à la justice, la pauvreté des enfants et d'autres questions liées à la protection de l'enfant;
- Élaborer des méthodologies pour mener des recherches transnationales avec les enfants;
- Aider les institutions de l'UE et les États membres dans leurs efforts pour intégrer les résultats de nos recherches dans les politiques et processus législatifs européens et nationaux;
- Soutenir, par des conseils fondés sur des éléments de preuve, les travaux d'autres agences de l'UE, notamment l'EASO et FRONTEX pour l'amélioration de la protection des enfants;
- Soutenir, par des conseils fondés sur des éléments de preuve, le travail quotidien des professionnels qui s'occupent d'enfants;
- Renforcer les échanges d'expériences et de bonnes pratiques en matière de droits de l'enfant, en particulier en ce qui concerne l'accès à la justice;
- Sensibiliser davantage les enfants concernant leurs droits;
- Fournir une analyse ciblée dans différents domaines relatifs aux droits fondamentaux en intégrant les droits de l'enfant dans les travaux de la FRA et certaines des recherches en cours, telles que celles concernant la violence envers les femmes, la protection des données, les personnes handicapées, les enfants roms, les personnes LGTB, etc.;
- Mettre au point des méthodologies de recherche transnationale auprès d'enfants.

Contexte politique

Tous et au bien-être. En 2006, le Conseil de l'Europe a lancé son programme les États membres ont signé et ratifié la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, et la protection et la promotion des droits de l'enfant figurent parmi les objectifs de l'Union auxquels le traité de Lisbonne a accordé davantage d'importance. L'article 24 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE reconnaît le droit de l'enfant à la protection « Construire une Europe pour et avec les enfants » conduisant à l'élaboration de la stratégie de Stockholm 2009-2011 intitulée « Prestations, protection et participation pour les enfants en Europe », qui a été suivie de la stratégie de Monaco 2012-2015 visant à la mise en œuvre effective de normes relatives aux droits de l'enfant, qui comprend diverses activités, telles que l'élaboration d'un programme de formation sur les droits de l'enfant et sur la justice adaptée aux enfants pour les professionnels du droit. Le Comité des Ministres a mis en place un comité d'experts sur la stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2019) (DECS-ENF) afin de dresser le bilan de la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2012-2015).

En février 2011, la Commission européenne, en se basant sur sa communication de 2006 intitulée « Vers une stratégie européenne sur

les droits de l'enfant » a publié la communication « Programme de l'Union européenne en matière de droits de l'enfant » comportant 11 mesures ayant trait à des domaines dans lesquels l'UE peut apporter une valeur ajoutée, notamment: la promotion des lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants; la protection des enfants en situation de vulnérabilité; la lutte contre la violence à l'encontre des enfants; la responsabilisation et la participation des enfants; et, la promotion de l'échange des meilleures pratiques en ce qui concerne les enfants non accompagnés. La communication indiquait également que les besoins des enfants à risque de pauvreté et d'exclusion sociale seront abordés dans une recommandation spécifique de la Commission sur la pauvreté des enfants, qui a été effectivement publiée en 2013 sous le titre « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité » dans le cadre du train de mesures global « Investissements sociaux de l'Union ». Le suivi des progrès est un élément clé de la recommandation, qui comprend en annexe un cadre de suivi basé sur des indicateurs mesurant les résultats par rapport aux objectifs stratégiques d'Europe 2020.

Travaux antérieurs

La Commission européenne a précédemment identifié la nécessité d'indicateurs spécifiques sur les droits humains qui permettent d'évaluer la façon dont les normes de l'UE en matière de droits fondamentaux sont respectées, protégées, promues et exercées, et, en 2007, a demandé à l'agence d'élaborer des indicateurs pertinents. L'Agence a mené à bien cette tâche en étroite collaboration avec les principales parties prenantes institutionnelles, à savoir la Commission européenne, le Conseil de l'Europe, l'UNICEF et ChildONEurope. En 2009, elle a publié un rapport sur les indicateurs des droits de l'enfant et a continué à les affiner et à les rendre opérationnels et de les enrichir au moyen de données et d'informations. Le travail de la FRA dans ce domaine est transversal et concerne de nombreux autres domaines d'activité La FRA a collecté des données sur les enfants en situation vulnérable à travers des projets axés sur les enfants (concernant les enfants victimes de traite par exemple), tout en veillant à impliquer les enfants dans ses travaux de recherche. Pour répondre à ce besoin de recherches centrées sur les enfants, l'Agence a mené en 2009 une étude, publiée en 2010, sur la situation et les expériences des enfants demandeurs d'asile séparés de leur famille en interrogeant un grand nombre de garçons et de filles âgés de 12 à 18 ans. En 2011, la FRA a développé ses indicateurs des droits de l'enfant en se concentrant sur les procédures judiciaires adaptées aux besoins des enfants et, de 2012 à 2014 a réalisé des recherches sur le terrain en partenariat avec 574 professionnels travaillant avec des enfants impliqués dans des procédures judiciaires civiles et pénales en tant que victimes ou témoins, afin d'évaluer l'efficacité de la législation dans ce domaine sur le terrain par rapport aux exigences fixées par la législation de l'UE et les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants. La recherche de la FRA dans ce domaine a complété les travaux réalisés par la Commission européenne, qui a recueilli des données statistiques ainsi que des informations sur les dispositions juridiques et les politiques concernant l'implication et le traitement des enfants dans les procédures judiciaires pénales, civiles et administratives de part et d'autre de l'UE. En 2014, faisant suite à une demande de la Commission, l'agence a également cartographié les systèmes de protection de l'enfance dans tous les États membres de l'UE afin de contribuer au développement de politiques connexes en 2015. En 2014, FRA a également développé en collaboration avec le Conseil de l'Europe un manuel de droit européen sur les droits de l'enfant destiné aux professionnels du droit contenant des références à des affaires devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), le Comité européen des droits sociaux (CEDS) et la Cour de justice de l'Union



européenne (CJUE), contribuant ainsi à la mise en œuvre de la stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2012-2015) et du programme de l'UE en matière de droits de l'enfant.

Activités prévues pour 2015

En 2015, la FRA complétera l'analyse et communiquera les résultats de son projet d'envergure sur le traitement réservé aux enfants dans le cadre des procédures judiciaires civiles et pénales. L'agence assurera le suivi des résultats, en étroite coopération avec les services de la Commission et le Conseil de l'Europe. En cooperation avec le Conseil de l'Europe, la FRA va également publier un manuel de jurisprudence européenne sur les droits de l'enfant en 2014. Au cours de l'année 2015, la FRA va aussi débuter un travail préparatoire en étroite coopération avec la Commission, afin de déterminer la manière de contribuer au mieux aux besoins de données spécifiques mentionnées dans la recommandation de la Commission «Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité», demandant le développement de politiques fondées sur des éléments de preuves. Dans ce contexte la FRA s'appuiera sur le cadre de suivi qui se base sur les indicateurs de la Commission afin de développer des indicateurs relatifs aux droits fondamentaux sur le modèle processus-résultat. Le travail mettra l'accent sur les enfants qui sont à risque de désavantages multiples, tels que les enfants migrants ou issus de minorités ethniques, en particulier les Roms exposés au risque de marginalisation, ainsi que les enfants présentant des besoins spécifiques ou souffrant de handicaps, les enfants faisant l'objet d'une prise en charge alternative et les enfants des rues.

Impact escompté

Les résultats de cette recherche éclaireront le développement de politiques dans l'Union et dans les États membres et aideront ces derniers à prendre des mesures reposant sur les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur la justice adaptée aux enfants, le programme de l'UE en matière de droits de l'enfant et la stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant. Ils contribueront à l'amélioration de la protection des droits de l'enfant, en particulier dans le contexte des procédures juridiques au niveau national et européen. Ils devraient également aider à améliorer la manière dont les enfants participent aux procédures judiciaires en proposant des conseils et une expertise fondés sur des éléments de preuve, tout en contribuant au partage des bonnes pratiques. Les projets de la FRA proposent également de précieuses orientations méthodologiques pour la conduite de recherches de terrain avec les enfants.

Liste des projets dans le domaine thématique

- Fiche projet 5.6.1 Enfants et justice
- Fiche projet 5.6.2 Manuel de droit européen en matière de droits des enfants
- Fiche projet 5.6.3 Autres activités dans le domaine des «droits de l'enfant»



JUSTICE



4.7 Accès à la justice, y compris à la coopération judiciaire

Objectifs thématiques 2013 - 2017

Contribuer aux efforts de l'UE pour améliorer les mécanismes destinés à assurer l'accès à la justice par le biais de mécanismes judiciaires et extrajudiciaires, aux niveaux de l'UE et des États membres, qui servent à étayer le respect des droits fondamentaux.

- Faire en sorte que la FRA devienne un acteur clé, formulant des conseils solides, pertinents, opportuns et fondés sur des éléments de preuve en matière de droits fondamentaux dans le domaine de l'accès à la justice aux niveaux de l'UE et des États membres; stimuler le débat et l'action dans l'UE concernant les moyens d'améliorer l'accès à la justice par le biais des nouvelles technologies; identifier les meilleures pratiques en matière de sensibilisation à l'accès à la justice pour les groupes marginalisés en collaborant étroitement avec des parties prenantes clés du domaine de la justice (y compris d'autres agences de l'UE telles qu'Europol et Eurojust);
- Analyser la «situation de l'accès à la justice» dans les États membres et établir un mécanisme d'apprentissage pour les États membres – pourrait être fondé sur l'identification et le partage de pratiques prometteuses entre les pays (par exemple, pour remédier aux procédures excessivement longues);
- Examiner les implications pour l'«accès à la justice» dans d'autres domaines des droits fondamentaux où l'Agence est active;
- Fournir des éléments probants lorsqu'il existe un manque de connaissance du fonctionnement de l'accès à la justice et de la mise en œuvre d'une législation existante en ce qui concerne le respect des droits fondamentaux;
- Clarifier les mécanismes d'accès à la justice qui sont disponibles dans l'UE et leur mode de fonctionnement.

Contexte politique

Le traité de Maastricht de 1992 (entré en vigueur en 1993) prévoyait l'introduction de dispositions de droit pénal dans des domaines sélectionnés de la législation de l'UE. Toutefois, au cours de la période entre le traité de Maastricht et le traité de Lisbonne (2007, entré en vigueur en 2009), les développements en matière de politiques et de législations dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale ont été limités à certains secteurs et ont été relativement lents. Cette situation reflète le souci des États membres de préserver leur souveraineté dans des domaines sensibles et le besoin de consensus dans la prise de décisions à l'égard de la coopération policière et judiciaire en matière pénale. Bien que certains progrès notables aient été réalisés, par exemple en ce qui concerne le mandat d'arrêt européen (2000), d'autres développements législatifs

n'ont pas été suffisamment mis en œuvre au niveau des États membres. C'est notamment le cas de la décision-cadre sur le statut des victimes dans le cadre de procédures pénales (2001) et la directive relative à l'indemnisation des victimes de la criminalité (2004).

Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, l'ancienne structure à piliers de l'Union, dont le «troisième pilier» de la coopération policière et judiciaire en matière pénale, a été dans une large mesure supprimée, un développement qui exige un réexamen et une révision considérables des politiques et des lois à l'égard des instruments avant-Lisbonne. L'introduction par le traité de Lisbonne du vote à la majorité qualifiée pour tous les domaines excepté un nombre limité de matières au titre de l'ancien troisième pilier, qui servira à rationaliser la prise de décision dans ces domaines, représente une avancée cruciale. Les développements en matière de services de police et de justice pénale auront des implications majeures eu égard aux droits fondamentaux, en particulier relativement à la Cour de justice de l'Union européenne qui sera, à terme (cinq and après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, en Décembre 2014), compétente pour exécuter des décisions dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. Le plan d'action mettant en œuvre le programme de Stockholm comporte un certain nombre de développements revêtant de manière directe ou indirecte une pertinence clé à l'égard des droits fondamentaux dans ce domaine. De manière évidente, un plan d'action comprenant plusieurs mesures sur aux droits procéduraux a été suivi, par ailleurs d'autres instruments ont été proposés, tel que celui relatif à la présomption d'innocence. D'autres développements législatifs connexes comprenant l'adoption de la décision d'enquête européenne et la directive sur le gel et la confiscation des produits du crime. Les orientations stratégiques de 2014 pour les cinq années à venir, qui découlent du programme de Stockholm, auront pour but de consolider les résultats obtenus et d'assurer la transposition correcte de la législation de l'UE, tout en améliorant la confiance mutuelle et de la coopération judiciaire.

Travaux antérieurs

En 2011, La FRA a publié son premier rapport sur «l'accès à la justice en Europe: aperçu des défis et opportunités», qui dressait un large panorama des mécanismes d'accès à la justice et des obstacles aux niveaux international, européen et national concernant le domaine de la non-discrimination. Reflétant les principaux domaines de travail thématiques de l'Agence pour la période 2007-2012, ce rapport abordait la question de l'accès aux recours pour les victimes de discrimination, y compris le droit à une indemnisation et à une aide juridique. En 2012, l'Agence a publié son deuxième rapport sur l'accès à la justice. Cette étude s'est penchée sur les expériences en matière d'accès à la justice et de mécanismes d'assistance dans le domaine de la loi anti-discrimination, en soulignant les défis et les voies possibles pour une loi européenne relative à l'égalité et pour les organismes chargés de promouvoir l'égalité.La FRA a également entrepris des travaux davantage tournés vers la formation aux droits de l'homme en général et a élaboré un manuel sur la formation aux droits de l'homme et le maintien de l'ordre. En outre, l'Agence s'est lancée dans un projet à long terme visant à développer des indicateurs des droits fondamentaux qui inclut des indicateurs associés à l'accès à la justice.

En 2012, l'Agence a également mené une enquête européenne sur les violences fondées sur le sexe à l'égard des femmes, qui comprenait des questions sur les expériences des femmes au cours de l'enfance. Il s'agit de la première enquête européenne de ce genre et près de 42 000 femmes ont été interrogées dans l'UE. Les premiers résultats de l'enquête ont été lancés en 2014, aux côtés d'autres activités liées à une analyse plus approfondie des résultats et de la communication et



l'utilisation des conclusions à l'échelle des États membres. L'enquête a bénéficié d'une large reconnaissance, et la FRA a notamment été recompensée par le prix international de l'Observatoire du gouvernement espagnol contre la violence domestique et sexiste.

En 2014, un manuel sur l'accès à la justice fondée sur le droit européen était en cours de préparation. Ce manuel est le résultat d'une coopération entre l'Agence et le Conseil de l'Europe (la CEDH et de la CEPEJ - l'organe d'experts sur l'efficacité judiciaire). Recherche pour le manuel a été entrepris au cours de l'année 2015. Une fiche de projet activités additionnelles relative à l'accès à la justice a été introduite dans le programme de travail pluriannuel de 2014. En vertu de cette fiche projet, un certain nombre d'autres activités ponctuelles ont été prises, telles que la formulation d'avis sur demande et de conseils informels aux institutions de l'UE et des États membres.

Activités prévues pour 2015

L'année 2015 sera marquée par le début de la collecte de données destinée à deux projets; un projet de cartographie et de dispense de pratiques prometteuses liées aux règles communes de l'UE pour les personnes condamnées ou en attente de jugement dans un autre État membre; un autre (instauré dans le cadre du PTA 2014, mais la collecte de données ne commencera qu'en 2015) concerne des recherches sur le droit à l'interprétation, à la traduction et à l'information dans le cadre des procédures pénales au sein de l'Union européenne. Le projet d'enquête sur les droits fondamentaux sera engagé en 2015 avec l'enquête pilote, le travail de terrain devant être entrepris après 2015.

Le manuel sur l'accès à la justice sera lancé au plus tard en 2016. Un autre projet potentiel est également considéré pour le développement (3º priorité), concernant les pratiques prometteuses relatives à l'amélioration de l'accès à la justice, par exemple, par le biais de l'élargissement de la capacité juridique, le soutien pro bono, et l'ejustice. Un autre projet envisageable (3º priorité) traiterait l'amélioration à l'accès à la justice pour les personnes vivant dans l'UE en analysant le renforcement de la qualité pour agir, les « initiatives privées » telles les centres d'aide juridique universitaires et l'e-justice. L'année 2015 sera la dernière du projet CLARITY de l'agence, qui sera repris par le portail e-Justice européen à compter de 2015.

Impact escompté

En coopérant étroitement avec les principales parties prenantes dans le domaine de la justice, et notamment avec d'autres agences de l'UE telles que Europol et Eurojust, l'Agence entend fournir des conseils fondés sur des données factuelles et centrés sur les droits fondamentaux concernant la situation sur le terrain dans des domaines sélectionnés de la politique, de la législation et des pratiques de l'UE. En parallèle, les travaux de l'Agence devraient informer les processus politiques et législatifs du Parlement européen, du Conseil et de la Commission – l'Agence se transformant en important fournisseur de conseils fondés sur des éléments de preuve solides, pertinents et opportuns concernant les droits fondamentaux dans le domaine de l'accès à la justice, dont le domaine spécifique des victimes de la criminalité.

Liste des projets dans le domaine thématique

- Fiche projet 5.7.1 'CLARITY' (Outils d'information ayant trait aux plaintes, à l'assistance juridique et aux droits)
- Fiche projet 5.7.2 Violence sexiste à l'égard des femmes: de l'enfance à l'âge adulte
- Fiche projet 5.7.3 Enquête relative aux droits fondamentaux – réalisation d'une enquête européenne sur les tendances en matière de droits fondamentaux

- Fiche projet 5.7.4 Manuel sur l'accès à la justice en Europe
- Fiche projet 5.7.5 Réhabilitation et reconnaissance mutuelle - pratique concernant le droit de l'UE en matière de transfert des personnes condamnées ou en attente de procès
- Fiche projet 5.7.6 Améliorer l'accès à la justice pour les personnes vivant dans l'UE
- Fiche projet 5.7.7 Le droit à l'interprétation et la traduction et le droit à l'information dans les procédures pénales dans l'IIF
- Fiche projet 5.7.8 Autres activités dans le domaine des «l'Accès à la justice»



4.8 Victimes de la criminalité, y compris indemnisation des victimes de la criminalité

Objectifs thématiques 2013 - 2017

Devenir un acteur principal dans la promotion des droits fondamentaux des victimes de la criminalité; notamment en ce qui concerne le droit des victimes d'accéder à la justice et donner une visibilité aux victimes invisibles de crimes haineux en particulier.

- Veiller à ce que les droits des victimes soient reconnus et mis en pratique, conformément aux développements politiques et législatifs de l'UE;
- Veiller à ce que les différents acteurs aient conscience de leurs responsabilités envers les victimes de crimes de haine dans divers domaines – comprenant tant les victimes vulnérables que d'autres dont les droits doivent être protégés;
- Soutenir les États membres dans l'organisation de leur propre collecte de données concernant la mesure et la nature de la victimisation, y compris les expériences vécues par les victimes en matière de justice et de services de soutien aux victimes;
- Renforcer le contrôle de la jouissance réelle de leurs droits par les victimes dans l'UE;
- Exposer le rôle des services de soutien aux victimes en étant capable de veiller à ce que les droits des victimes soient respectés dans la pratique, conformément aux initiatives politiques et législatives;
- Réaliser des recherches comparatives fondées sur des éléments factuels – y compris l'élaboration d'indicateurs;
- Présenter une vue d'ensemble (au titre du projet de services de soutien aux victimes) des modèles existants et des caractéristiques du soutien aux victimes dans l'UE, en examinant la prestation de services par les États et par les ONG;
- Collecter des exemples de pratiques prometteuses de services de soutien aux victimes, pouvant servir de modèles pour le soutien aux victimes et la mise en œuvre dans l'UE, conformément aux exigences de la feuille de route pour les victimes;
- Accroître les recherches sur les victimes de crime haineux, sur les victimes de l'exploitation du travail et sur les enfants en tant que victimes de la criminalité;
- Contribuer à la mise en place de systèmes de justice pénale qui placent les victimes de la criminalité au centre des procédures, en tant que principale partie prenante.

Contexte politique

Dans le deuxième cadre pluriannuel (depuis 2013) de la FRA, les victimes d'actes criminels ont été incluses en tant que nouveau domaine séparé (l'indemnisation des victimes était le domaine le plus restreint dans le cadre précédent). Les travaux de la FRA dans ce domaine consistent à assurer que la réalité des droits des victimes au sein de l'UE corresponde à la législation en vigueur. Suite à l'adoption de l'ensemble des actes législatifs et autres mesures nécessaires pour se conformer à la directive victimes d'ici le 16 novembre 2015, les États membres devront contribuer à collecter et à fournir des éléments de

preuve montrant comment les victimes peuvent accéder aux droits énoncés dans la directive, éléments qui seront communiqués à la Commission. À cet égard, les données de recherche de la FRA - fondées sur des preuves recueillies parmi les 28 États membres de l'UE - fourniront à la Commission et aux États membres des éléments de preuve sur la possibilité donnée aux victimes de jouir, en pratique, de leurs droits fondamentaux.

Travaux antérieurs

En 2012, l'Agence a mené une enquête européenne sur les violences fondées sur le sexe à l'égard des femmes, y compris sur les expériences des femmes au cours de l'enfance. C'était la première enquête européenne de ce genre et près de 42 000 femmes ont été interrogées dans l'UE. Les premiers résultats de l'enquête ont été lancés en 2014, aux côtés d'autres activités liées à une analyse plus approfondie des résultats et de la communication et l'utilisation des résultats ciblés au niveau des États membres. Les résultats de l'enquête documenteront des expériences de violences sexuelles, physiques et psychologiques, notamment les violences au cours de l'enfance, dans les domaines privé et public (tel que le lieu de travail), ainsi que des modèles de déclaration et de non-déclaration par les victimes et leur traitement par les différents services. Les données de l'enquête permettent d'analyser les résultats sous différents angles, dans la mesure où l'enquête a collecté, entre autres, des informations sur l'âge, la formation et la position socio-économique. À cet égard, l'Agence s'est progressivement penchée sur les domaines liés directement aux aspects des activités de police et de justice pénale concernant les «droits des victimes» et, de manière plus générale, le champ d'application des travaux de l'Agence a fait l'objet d'un processus graduel de transition vers différents aspects des activités de police et de la justice pénale sous l'angle de la non-discrimination; par exemple, en ce qui concerne le développement par l'agence d'un groupe de travail des États membres dans le domaine des crimes de haine. Reflétant cette évolution, la requête de la Commission qui a directement demandé à la FRA d'entreprendre des recherches sur les services de soutien aux victimes au sein de l'UE, notamment en ce qui concerne les victimes de la criminalité, est une indication du rôle que l'Agence peut jouer. Avec l'adoption des domaines thématiques de travail révisés de l'Agence dans le cadre de son nouveau cadre pluriannuel, les thèmes de la justice et des victimes de la criminalité ont également acquis une place prépondérante dans les travaux de la FRA. À cette fin, en 2014, l'agence a présenté les résultats du projet sur les services de soutien aux victimes et a publié le rapport intitulé « Les victimes de la criminalité dans l'Union européenne: l'étendue et la nature de l'aide aux victimes ». Les principaux résultats ont été publiés en ligne et seront mis à jour tout au long de l'année 2015. Des travaux de recherche ont également été achevés dans le cadre d'une étude séparée principalement axée sur la situation des victimes de crimes de haine.

Activités prévues pour 2015

Le travail de l'Agence sur les services de soutien aux victimes de la criminalité, qui a débuté à la fin de l'année 2011, se poursuivra en 2015 en vue de compléter les résultats de ce projet par le travail d'enquête de l'Agence sur la collecte des expériences des victimes concernant le signalement des incidents à divers services. Le rapport sur « Les victimes de la criminalité dans l'Union européenne: l'étendue et la nature de l'aide aux victimes », présenté fin 2014 sera traduit en 2015 et diffusé plus largement en version papier. Il est également prévu d'intégrer les éléments de ce rapport dans un ensemble de recommandations faites par la Commission européenne relatives à la date limite de transposition de la directive victimes.

Un rapport sur la situation spécifique des victimes de crimes de haine doit être publié courant 2015. L'agence commencera la recherche dans le domaine plus large de l'accès des victimes à la justice, qui va au-delà du simple soutien aux victimes.

Impact escompté

En coopérant étroitement avec les principales parties prenantes dans le domaine de la justice, l'Agence entend fournir des conseils fondés sur des données factuelles et centrés sur les droits fondamentaux concernant la situation sur le terrain dans des domaines sélectionnés de la politique, de la législation et des pratiques de l'UE. En parallèle, les travaux de l'Agence devraient informer les processus politiques et législatifs du Parlement européen, du Conseil et de la Commission – l'Agence se transformant en important fournisseur de conseils fondés sur des éléments de preuve solides, pertinents et opportuns concernant les droits fondamentaux dans le domaine de l'accès à la justice, dont le domaine spécifique des victimes de la criminalité.

Liste des projets dans le domaine thématique

- Fiche projet 5.8.1 Les droits d'accès à la justice des victimes de crimes – une analyse comparative (3º priorité)
- Fiche projet 5.8.2 Autres activités dans le domaine des «Victimes de la criminalité»



Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre

4.9 Créer des réseaux et coopérer avec les parties prenantes

Contexte politique

L'Agence coopère et entretient des relations avec diverses parties prenantes à l'échelle européenne et nationale. La coopération avec les parties prenantes et les partenaires peut prendre la forme de réunions et de manifestations annuelles officielles, telles que les réunions avec les agents de liaison nationaux, les INDH, les organismes chargés des questions d'égalité et les médiateurs. Elle s'illustre également par la tenue de la plate-forme des droits fondamentaux. Au cours de ces dernières années ,L'Agence a organisé une conférence sur les droits fondamentaux et un symposium (qui sera remplacé en 2015 par by la réunion des réseaux de la FRA visant également à préparer la Forum des droits fondamentaux réunissant au moins 600 acteurs clés durant de 4 jours) en collaboration avec la Présidence de l'UE qui réunissent des parties prenantes représentant toute la palette de projets et d'activités de la FRA.

L'Agence maintient des contacts réguliers et participe à des consultations avec les institutions de l'UE, le Conseil de l'Europe, les Nations unies et l'OSCE.

La coopération avec les Institutions de l'UE continuera à être renforcée, notamment en ce qui concerne le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne. Ces rapports sont essentiels pour garantir la cohérence des produits de l'Agence avec les domaines prioritaires de l'Union. En outre, les réactions des partenaires institutionnelles permettront de mieux adapter les produits de la FRA. Les institutions de l'UE sont de plus en plus demandeuses de services plus réactifs et souhaitent que l'Agence leur apporte une expertise et une assistance en matière de droits fondamentaux par le biais à la fois de consultations informelles et de demandes formelles d'avis dans le cadre de procédures législatives et de l'élaboration de politiques.

L'une des priorités stratégiques de la FRA pour la période 2013-2017 est consacrée à l'utilité de la FRA au niveau national, non seulement à travers son réseau d'agents de liaison nationaux, mais également pour s'assurer qu'elle remplit efficacement sa fonction et son rôle d'assistance et d'apport d'expertise aux États membres lors de la mise en œuvre de la législation européenne. Dans ce cadre, elle améliorera également la communication et la diffusion de ses rapports et de ses conclusions parmi les parlements des États membres de l'UE.

Par conséquent, l'Agence renforcera également sa coopération avec les États membres de l'UE via son réseau d'agents de liaison nationaux afin de s'assurer qu'elle remplit efficacement sa fonction et son rôle d'assistance et d'apport d'expertise aux États membres lors de la mise en œuvre de la législation européenne. Dans ce cadre, elle améliorera également la diffusion de ses rapports et de ses conclusions parmi les

parlements nationaux. L'Agence poursuivra le renforcement de sa coopération et examinera d'autres moyens d'associer davantage les institutions nationales pour les droits de l'homme, les organismes spécialisés dans la promotion de l'égalité et les organismes de médiation dans les projets de l'Agence et d'améliorer la pertinence des travaux de la FRA par rapport aux besoins des parties prenantes, aux priorités et aux défis concernant les droits fondamentaux sur le terrain. L'Agence continuera de consulter et de coopérer avec les organisations de la société civile, y compris à travers la plate-forme des droits fondamentaux.

L'Agence continuera d'élargir sa coopération avec les organisations intergouvernementales, et notamment avec le Conseil de l'Europe, afin de créer des effets de synergie dans les domaines d'intérêt commun et de garantir que les produits de l'Agence sont partagés et communiqués aux différents organes et mécanismes associés aux IGO.

Une autre dimension du travail de l'Agence est le développement de ses relations avec les organismes et organes communautaires tels que Eurofound, Frontex, Eurojust, EIGE, BEA et le CEPOL. Pour 2014, la FRA a coordonné les différents réseaux de toutes les agences de l'UE, y compris ceux des directeurs des agences. La coordination de la coopération des agences de l'UE dans le contexte de la justice et des affaires intérieures (coopération inter-agences JAI) est initialement prévue en 2015 a été reportée à 2016.

Dans le domaine de la communication et de la sensibilisation, les activités à caractère transversal viennent compléter celles liées à des projets spécifiques. Elles portent sur l'information et la sensibilisation sur les questions des droits fondamentaux, y compris notamment sur la Charte européenne des droit fondamentaux et des renseignements sur la FRA et ses activités. Ces activités transversales peuvent remplir des fonctions pratiques pendant des manifestations organisées par la FRA ou par d'autres acteurs : c'est le cas des discours, présentations et des stands d'information.

En outre, le travail de la FRA dans le domaine de la communication comprend la production de fiches d'information, brochures, un programme destiné à l'accueil de visiteurs et de délégations, l'utilisation des médias sociaux, numériques et d'autres médias en ligne, la gestion des relations avec les médias, leur suivi et la mise en ligne de documents. Pour ces activités, la FRA continuera à développer sa gestion des stocks et affinera sa stratégie de diffusion. Dans le domaine de la recherche, un certain nombre d'activités sont également de nature transversale, par exemple, le travail sur les indicateurs des droits fondamentaux, le rapport annuel, ou les demandes ponctuelles des institutions de l'UE.

Activités prévues pour 2015

- Développer et favoriser une étroite relation de travail avec les institutions et les organes de l'Union européenne, les États membres de l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organismes nationaux de promotion de l'égalité, les institutions de médiation, d'autres organisations internationales, la société civile (plate-forme des droits fondamentaux) et la communauté des chercheurs
- Coopérer étroitement avec les agences de l'UE et coordonner leurs réseaux;
- Collecter et diffuser des données et des informations pertinentes;
- Contribuer à garantir le respect des droits fondamentaux dans le cadre de la législation communautaire et de sa mise en œuvre:
- Sensibiliser le public aux droits fondamentaux et à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne



- Fournir et diffuser activement des informations sur les activités de la FRA.
- Fournir assistance et expertise en matière de droits fondamentaux aux parties prenantes clés.
- Identifier des partenaires stratégiques pour l'avancement des droits fondamentaux.

Impact escompté

Les résultats attendus sont les suivants :

- Amélioration de la connaissance et de la compréhension des questions relatives aux droits fondamentaux parmi les responsables politiques et autres parties prenantes clés et partenaires
- Mise en place de nouveaux partenariats, réseaux et communautés de travail sur les droits fondamentaux
- Constitution de nouvelles connaissances, théoriques et pratiques, en matière de droits fondamentaux
- Amélioration de la compréhension des questions liées aux droits fondamentaux;
- Politique mieux informée sur les questions des droits fondamentaux et changements politiques, le cas échéant;
- Réaction rapide aux demandes et besoins ad hoc émanant de la Commission, du Conseil et du Parlement (conformément à l'article 4 du règlement fondateur de la FRA), apportant ainsi de la valeur aux réponses politiques de l'UE;
- Amélioration de la qualité et de l'utilité du rapport annuel de la FRA;
- Accroître la visibilité de la FRA vis-à-vis des parties prenantes et du grand public
- Développer des indicateurs concrets en matière de droits fondamentaux via la collecte de données et les rapports sur la situation au sein de l'UE;
- Augmenter l'impact de la contribution de la FRA à l'élaboration des politiques à l'échelle nationale et au niveau de l'UE

Liste des projets dans le domaine thématique

- Fiche projet 5.9.1 Rapports annuels
- Fiche projet 5.9.2 « Réunion des réseaux de la FRA » et autres conférences et réunions des parties prenantes
- Fiche projet 5.9.3 Coopérer avec les institutions, les agences et les autres organes de l'UE
- Fiche projet 5.9.4 Coopérer avec les parties prenantes des Etats membres de l'UE
- Fiche projet 5.9.5 Communication et documentation en ligne
- Fiche projet 5.9.6 Production et diffusion de produits de communication
- Fiche projet 5.9.7 Information sur les travaux de la FRA et sensibilisation
- Fiche projet 5.9.8 Contrôle et évaluation
- Fiche projet 5.10.1 Organes de l'Agence
- Fiche projet 5.10.2 Mécanisme de consultation et de cooperation - Agents de liaison nationaux
- Fiche projet 5.10.3 Mécanisme de consultation et de coopération - Plate-forme des droits fondamentaux
- Project fiche 5.11.1 Collecte de données complémentaires pour la formulation de conseils fondés sur des éléments de preuve pour les parties prenantes



Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile

ON-GOING Fiche projet 5.1.1

Première priorité

Formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre

Description

La Charte des droits fondamentaux de l'UE interdit à l'article 5 l'esclavage, ainsi que le travail forcé ou obligatoire. De même, l'article 31 souligne que tout travailleur a droit à des conditions de travail qui respectent sa santé, sa sécurité et sa dignité. En outre, d'autres violations des droits fondamentaux accompagnent souvent les formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre. Différents groupes de ressortissants de l'UE et de pays hors UE sont exposés à des formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre, qui peuvent toucher des secteurs tels que l'agriculture, le bâtiment, le travail domestique, la restauration, le nettoyage, l'entretien et l'industrie agro-alimentaire, et englober divers abus comme le fait d'être contraint à des horaires extrêmement lourds ou le fait d'être confiné dans un logement insalubre sans pouvoir en partir. Certains recruteurs sauvages et agences de travail intérimaire contribuent à mettre ces travailleurs dans une situation d'exploitation extrême de la main-d'œuvre. Le projet s'appuiera sur les recherches précédemment menées par la FRA, notamment sur le rapport sur les migrants en situation irrégulière employés comme domestiques, et sera associé aux travaux concernant les droits des victimes et les aides en leur faveur. La directive prévoyant des sanctions à l'encontre des employeurs (2009/52/CE) et la directive relative à la traite des êtres humains (2011/36/UE) feront office de valeurs de référence dans ces recherches. Le projet de directive relatif aux travailleurs saisonniers (COM(2010) 379 final) pourra également être pris en compte si nécessaire. Les rapports sur les États membres de l'UE rédigés par le groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) seront considérés comme une source d'informations. Vu la nature illégale de l'exploitation du travail et la vulnérabilité de ses victimes, composées de ressortissants de l'UE et de pays hors UE, cette exploitation demeure en grande partie non détectée et non signalée par les victimes. Si les victimes appartiennent à des minorités ethniques telles que les Roms, ce facteur va limiter encore plus leur accès à la justice. En même temps, l'absence de contrôles suffisants pour que des autorités, telles que les services d'inspection du travail, enquêtent sur les formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre, empêche ces abus d'être révélés. Les victimes d'une grave exploitation du travail ont le droit d'introduire des demandes de rémunération et d'indemnisation en réparation des violations de leurs droits, ainsi que d'engager des poursuites pénales. L'absence de définitions juridiques ou d'aide juridique peut entraver l'accès des victimes à la justice. Il apparaît qu'il s'agit là d'un aspect qui justifie de plus amples recherches sur la nature de ce phénomène et les réponses à y apporter dans l'UE, notamment dans des domaines autres que le trafic sexuel, qui a déjà fait l'objet de nombreuses recherches plus largement jusqu'à présent. En outre, les études serviront en partie à l'élaboration d'un «outil d'évaluation des droits fondamentaux dans les politiques de lutte contre la traite des êtres humains et les actions connexes», tel que prévu dans la «stratégie de l'UE en vue de l'éradication de la traite des êtres humains pour la période 2012-2016». Pour la création de cet outil une comparaison des outils existants sera réalisée afin de garantir une approche multidimensionnelle de la problématique de la traite des êtres humains et de refléter spécifiquement les différentes formes d'exploitation et les aspects relatifs au genre pertinents dans ce contexte.

Objectifs

Recueillir des informations dans les États membres de l'UE sur la situation des victimes des formes graves d'exploitation de la maind'œuvre dans l'ensemble des 28 États membres de l'UE, en mettant l'accent sur les facteurs permettant aux victimes de formes graves d'exploitation par le travail d'accéder à la justice, ainsi que sur les facteurs entravant l'accès à la justice. Identifier les bonnes pratiques existantes qui peuvent potentiellement servir de modèles à

- l'identification des violations des droits fondamentaux dans le domaine des formes extrêmes d'exploitation par le travail.
- Recenser les bonnes pratiques existantes pouvant servir de modèles pour l'identification des violations de droits fondamentaux dans le domaine de l'exploitation extrême de la main-d'œuvre.
- Contribuer à l'élaboration d'un «outil d'évaluation des droits fondamentaux dans les politiques de lutte contre la traite des êtres humains et les actions connexes», tel que prévu dans la «stratégie de l'UE en vue de l'éradication de la traite des êtres humains pour la période 2012-2016».

Produits globaux

- Publication d'un rapport comparatif basé sur les résultats de recherche.
- Engagement auprès des parties prenantes dans la diffusion ciblée des résultats de recherche.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

En 2011, la FRA a collecté des données et publié des rapports sur la situation des migrants en situation irrégulière dans l'UE, où certains cas d'exploitation extrême de la main-d'œuvre ont été identifiés, notamment dans le cadre du travail domestique. Sur cette base, un projet a été engagé concernant l'exploitation extrême de la main-d'œuvre, à la recherche à partir de 2013. Les conclusions du projet seront publiées courant 2015. En parallèle, en 2014, l'agence (en partenariat avec la Commission) a publié un manuel sur la tutelle des enfants privés de garde parentale, qui portait sur les besoins spécifiques des enfants victimes de traite.

Bénéficiaires et groupes cibles

- Inspections du travail, agents de santé et de sécurité, agences de recrutement et de placement, représentants de secteurs tels que l'agriculture.
- Agences de l'Union européenne, notamment celles intervenant dans les domaines de l'emploi et des conditions de vie et de travail.
- États membres.

Activités prévues pour 2015

- Publication d'un rapport comparatif basé sur les résultats de recherche.
- Dissémination ciblée et suivi des résultats des travaux recherches

Produits prévus pour 2015

- Traduction de rapports
- Présentation des résultats des travaux de recherche

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2015:	1e priorité	2 ^e priorité	3º priorité
	150,000 €	-	
Budget total de l'année précédente	1,212,000 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2013		

Des informations supplémentaires sur les ressources financières et humaines ainsi que sur les indicateurs de projets figurent aux annexes



Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile



ON-GOING Fiche projet 5.1.2

Première priorité

Coopération inter-agences et autres activités dans les domaines des frontières, de l'immigration et de l'asile

Description

La FRA a mené plusieurs activités de recherche dans ces domaines au cours de la période 2009-2013 ce qui a contribué à la coopération interagences et les activités associées, à savoir projets portant sur la situation des immigrés en situation irrégulière au sein de l'UE (Programmes de travail 2009-2012); sur la protection, le respect et la promotion des droits des immigrés en situation irrégulière dans le cadre des procédures de retour volontaire et de retour forcé (Programme de travail 2009); sur le traitement des ressortissants de pays tiers aux frontières extérieures de l'UE (Programmes de travail 2010-2012); sur les contrôles aux frontières et les droits fondamentaux (Programmes de travail 2010-2012); sur l'accès à la justice pour les demandeurs d'asile (Programme de travail 2009) ; ainsi que le Manuel sur la législation européenne dans le domaine de l'asile, de l'immigration et des contrôles aux frontières (programme de travail 2012). Ces projets sont également liés, directement ou indirectement, aux engagements pris par l'Agence résultant des accords de coopération avec FRONTEX et du règlement du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), avec lesquels les activités en cours se poursuivront. En outre, la FRA a fourni des contributions d'experts et aidé à l'élaboration de supports de formation et de supports clés en matière de droits fondamentaux avec Frontex.

Objectifs

- Produire sur demande des rapports ad hoc dans les domaines précités des frontières, de l'immigration et de l'asile et mettre certaines publications à jour, notamment le manuel sur la législation européenne dans le domaine de l'asile, de l'immigration et des contrôles aux frontières
- Mettre les conclusions des recherches de la FRA à la disposition des responsables politiques de manière proactive
- Faire part des bonnes pratiques et autres conclusions tirées des travaux de recherche de la FRA aux bonnes personnes et au moment opportun
- Coopération efficace avec l'agence FRONTEX, l'EASO et l'eu-LISA, leur permettant ainsi de bénéficier de l'expertise offerte par la FRA dans le domaine des droits fondamentaux

Bénéficiaires et groupes cibles

- Institutions de l'Union européenne
- Frontex, EASO, l'eu-LISA et autres agences de l'UE chargées de la iustice et des
- États membres
- Juristes (Manuel)
- Conseil de l'Europe

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

- 13 rapports sur ces thèmes; autres publications en 2015;
- Un guide juridique réalisé sur l'asile, les frontières et l'immigration conjointement avec la Cour européenne des droits de l'homme

- publié en quatre langues en 2013 et une version mise à jour du manuel publié en 2014 en 11 langues;
- Un manuel sur les systèmes de tutelle publié en 2014;
- Outils à l'intention des professionnels développés sur les dossiers passagers (PNR) et sur le respect des droits fondamentaux lors de l'arrestation des migrants en situation irrégulière;
- Transmission de l'analyse des droits fondamentaux à la Commission européenne en 2014 à des fins d'évaluation dans le cadre de Schengen;
- La conférence sur les droits fondamentaux de 2011 et 2014 ont permis d'identifier un certain nombre de domaines nécessitant de plus amples recherches de la part de la FRA dans les domaines de l'asile, de l'immigration et des frontières
- En 2013-2014, FRA a coprésidé le Forum consultatif Frontex, un organisme fournissant l'expertise des droits fondamentaux de Frontex.

Activités prévues pour 2015

- Entreprendre des recherches et projets de rapport, y compris mise à jour de certaines parties des rapports antérieurs;
- Mise à jour du manuel de droit européen en matière d'asile, d'immigration et de contrôle aux frontières, le cas échéant.
- Traduire et réimprimer les rapports existants selon les besoins;
- Fournir assistance en matière de formation sur les droits fondamentaux à FRONTEX;
- Fournir des avis d'experts à l'agence FRONTEX et l'EASO sur les questions relatives aux droits fondamentaux et soutenir l'Agence dans la mise en œuvre de sa stratégie des droits fondamentaux, conformément à l'accord de coopération FRA-FRONTEX;
- Participer activement au Forum consultatif de Frontex et de l'EASO, conformément aux règlements n° 439/2010 et 1168/2011;
- Mettre en œuvre les arrangements de travail élaborés avec l'EASO et soutenir le Bureau avec des avis d'experts en cas de besoin;
- Négocier un accord de coopération avec l'eu-LISA;
- Transmettre les résultats de recherche aux institutions de l'UE et fournir sur demande des contributions personnalisées:
- Formuler des avis juridiques à la demande des institutions européennes;
- Communiquer les résultats de la recherche aux décideurs politiques clés de l'UE, ainsi que ceux au niveau national et d'autres parties prenantes, le cas échéant ;

Produits prévus pour 2015

- Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux à FRONTEX, à l'EASO et aux autres agences JAI;
- Fournir des avis d'experts aux parties prenantes
- Mettre certaines publications (ou des parties de celles-ci) à jour.

Dudget total on 2015	1e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
Budget total en 2015:	310,000 €	-	20,000 €
Budget total de l'année précédente	563,500 €	-	-
Pluriannuel	oui		
Année de lancement	2013		



Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile

ON-GOING Project fiche 5.1.3

Première priorité

Données biométriques dans les grandes bases de données TI relatives aux frontières, à l'immigration et à l'asile – préoccupations en termes de droits fondamentaux

Description

Le projet analysera les implications pour les droits fondamentaux de la collecte, du stockage et de l'utilisation de données biométriques à des fins de procédures d'immigration, d'asile, de visa et de contrôle aux frontières. Ces dernières années ont démontré une tendance à l'utilisation accrue de données biométriques dans le cadre de la gestion de l'identité. Cette tendance devrait se poursuivre.

L'UE a développé quatre grandes bases de données pour la gestion des questions relatives aux frontières ainsi qu'à l'immigration et l'asile. Parmi ces bases de données, trois (système d'information Schengen, le système d'information sur les visas, Eurodac) contiennent (ou contiendront) des données biométriques, alors que ce n'est pas le cas pour le système d'information des douanes qui se concentre principalement sur les marchandises et les moyens de transport. Par exemple, en ce qui concerne le système d'information sur les visas (VIS), les gardes-frontières seront en mesure de vérifier les données biométriques contenues dans la base VIS en les recoupant avec les empreintes digitales aux points d'entrée et de sortie. Le système d'information sur les visas (VIS) contient des données sur les demandes recevables de visas de court séjour. Il est devenu opérationnel en Afrique du Nord, le 11 octobre 2011 et a été progressivement déployé, région par région, jusqu'à ce que tous les consulats à travers le monde soient connectés.

En outre, les propositions pour un ensemble de mesures «frontières intelligentes», présentées par la Commission le 28 février 2013, suggèrent la collecte des données biométriques et l'utilisation des nouvelles technologies pour identifier ceux qui restent hors délais et simplifier le passage des frontières internationales pour les citoyens de l'UE et les ressortissants de pays tiers. L'ensemble de mesures «frontières intelligentes» prévoit la création d'un programme d'enregistrement des voyageurs pour les voyageurs « bona fide » (de bonne foi) et la mise en place d'un système d'entrée et de sortie afin d'améliorer la sécurité de l'UE.

L'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA), récemment créée, sera chargée de la gestion de ces systèmes au niveau central de l'UE. Dès lors, il est important que ces différents outils soient basés sur des valeurs communes, notamment le principe de l'état de droit et le respect des droits fondamentaux, comme le prévoit la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

Objectifs

Le projet permettra d'analyser les incidences sur les droits fondamentaux lors de la collecte et du stockage des données biométriques ainsi que leur utilisation par les différentes autorités à des fins d'identification et de vérification. L'analyse portera également sur le partage de l'information avec des tierces parties et des pays tiers.

L'accent sera mis sur les droits spécifiques tels que: le respect de la dignité humaine; la non-discrimination; le droit des individus d'être correctement informés sur la finalité et les modalités de la collecte de données; le droit à un recours effectif; les implications du droit d'asile; et les questions de protection de la vie privée et des données (dans la mesure où ils ne sont pas couverts par le CEPD). Le projet portera sur un certain nombre de difficultés qui peuvent avoir une incidence sur les droits fondamentaux; notamment la qualité des empreintes digitales recueillies, qui a un impact sur les taux d'erreur et, en ce qui concerne les outils dédiés au système des «frontières intelligentes», sur la capacité des personnes à traverser la frontière. Il examinera également les possibilités de corriger les informations incorrectes stockées dans les bases de données. Les répercussions sur les personnes en quête de protection seront également examinées. À son tour, le projet permettra d'examiner le possible impact positif pour les droits fondamentaux de l'introduction de données biométriques. Il étudiera également les incidences sur les droits fondamentaux de l'externalisation de la collecte des données biométriques à des entreprises privées, et les garanties mises en place sur le plan des droits fondamentaux.

Produits globaux

La diffusion des résultats de recherche préliminaires aura lieu en 2016. Un rapport devrait être publié en 2017. Il mettra en évidence les risques pour les droits fondamentaux ainsi que les avantages possibles liés à la collecte et la gestion des données biométriques.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Avant ce projet, la FRA n'avait pas entrepris de recherches spécifiques sur la biométrie. Le projet se fonde sur les résultats de recherches de la FRA effectuées aux frontières extérieures de l'UE en 2011 et 2012.

Bénéficiaires et groupes cibles

Les résultats alimenteront le débat sur la proposition de frontières intelligentes qui cible les citoyens de l'UE et les ressortissants de pays tiers. Les résultats du projet profiteront à la Commission européenne, au Conseil et au Parlement européen, ainsi qu'au Conseil de l'Europe. Il sera tout particulièrement pertinent pour les agences eu-LISA et Frontex.

Activités prévues pour 2015

En s'appuyant sur les travaux préparatoires menés en 2014, la recherche documentaire et sur le terrain sera effectuée en 2015 afin d'explorer les expériences de fournisseurs et utilisateurs de différentes bases de données, entre autres, ceux qui collectent des données biométriques comme le personnel consulaire, et de recueillir des informations sur ces expériences. La recherche portera sur la faisabilité de la collecte d'informations sur les personnes concernées. Dans la mesure où les résultats seront disponibles et analysés au cours de l'année 2015, ils seront partagés avec les principales parties prenantes avant la publication d'un rapport final.Le projet sera réalisé en étroite collaboration avec les institutions et organes de l'UE, ainsi qu'avec les États membres de l'UE.

Produits prévus pour 2015

Publications prévues pour 2017, avec la diffusion de certains résultats préliminaires avant cette date.

Dudget total on 2015.	1e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
Budget total en 2015:	600,000 €	-	200,000 €
Budget total de l'année précédente	421,997 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2014		



Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile

LIBERTÉ

ON-GOING Project fiche 5.1.4

Première priorité

L'intégration sociale et la participation des migrants dans la société

Description

Les principes d'égalité et de non-discrimination, ainsi que le pluralisme, la tolérance et la cohésion sociale sont des valeurs fondamentales sur lesquelles est fondée l'Union européenne, consacrés par la Charte des droits fondamentaux (article 21) et le traité de l'Union européenne (articles 2, 3). Les principes de base communs de la politique d'intégration des immigrants, convenus en 2004, puis complétés par le Programme commun pour l'intégration (2005) et l'Agenda européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers (2011) ont fourni un cadre pour les initiatives politiques dans ce domaine. La stratégie Europe 2020 pour une économie intelligente, durable et inclusive fixe des objectifs ambitieux pour accroître les taux d'emploi, réduire les taux d'abandons scolaires et à réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ou exposés à ce risque. L'un des moyens mis en œuvre pour contribuer à atteindre ces objectifs est l'amélioration de l'intégration sociale grâce à la participation accrue des migrants.

Afin d'évaluer la protection, le respect, la promotion et le respect des droits fondamentaux des migrants, l'agence va élaborer des indicateurs pertinents, qui seront alimentés progressivement. Cela se fera à travers un projet pluriannuel (2014-2017) mené en étroite coopération avec la Commission européenne en se basant sur des des travaux pertinents menés dans le cadre de l'étude pilote sur les indicateurs communs d'intégration par Eurostat, ainsi que les travaux récents pertinents conduits par la Commission européenne, l'OCDE et d'autres acteurs.

Les indicateurs existants mesurent les résultats par rapport aux objectifs de la politique sur l'intégration des migrants. Ce projet permettra d'examiner ces indicateurs en vue de les intégrer dans le modèle d'indicateurs plus large relatifs aux droits mis au point par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) et appliqué par la FRA, qui mesure les progrès réalisés par rapport aux normes des droits de l'homme en faisant la distinction entre: a) les indicateurs structurels (sur les dispositions juridiques et politiques pertinentes reflétant l'engagement envers les normes existantes en matière de droits de l'homme), b) les indicateurs de processus (sur les mesures et actions pertinentes reflétant les efforts spécifiques réalisés), et c) les indicateurs de résultats (sur l'impact des mesures et des actions sur le terrain vis à vis des expériences vécues par les détenteurs de droits).

Le projet bénéficiera de l'expérience acquise par l'agence dans l'élaboration de ces indicateurs, en étroite coopération avec la Commission et les États membres dans le domaine de l'intégration des Roms et des droits de l'enfant.

Les données disponibles pour enrichir les trois catégories d'indicateurs seront collectées dans le cadre de la recherche documentaire réalisée de 2014 à 2015 (cartographiant des dispositions juridiques et politiques pertinentes). Celles-ci seront complétées de 2015 à 2016 par la première et la deuxième sessions de l'enquête EU-MIDIS, ainsi que par l'analyse des données statistiques pertinentes existantes au niveau national et Eurostat. La collecte de données se concentrera sur les

questions relatives aux droits fondamentaux pertinents, en particulier l'égalité et la non-discrimination, la participation politique, la participation à la vie associative et d'autres aspects de la cohésion sociale.

Objectifs

- Développer des indicateurs sur les droits en matière d'intégration des migrants
- Recueillir et analyser les données pertinentes pour alimenter progessivement les indicateurs

Résultats généraux

- Projets d'indicateurs sur l'intégration des migrants
- Collecte et analyse de données

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

• Travaux préparatoires menés en 2014

Bénéficiaires et groupes cibles

- Conseil de l'Union européenne
- Commission européenne
- Parlement européen
- États membres de l'UE
- Agences de l'UE
- Organisations internationales (OIM, CIDM) et organisations de la société civile

Activités prévues pour 2015

- Cartographier les ensembles d'indicateurs existants et les efforts déployés en conséquence
- Développer des indicateurs sur les droits relatifs aux résultats du processus structurel, en étroite coopération avec la Commission et d'autres acteurs clés
- Collecter et analyser les données secondaires grâce à la recherche documentaire

Résultats prévus pour 2015

- Collecte et analyse de données
- Consultation des acteurs et experts

Ressources financières allouées au projet

	<u> </u>		
Durdoot total on 2014.	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
Budget total en 2014:	30,000 €	-	ı
Budget total des exercices antérieurs	465,213 €	-	-
Pluriannuel	oui		
Année de lancement	2014		

Retrogott/Hulk Hodn



EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS

Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

ON-GOING Fiche projet 5.2.1

Première priorité

Autorités nationales de renseignement et de surveillance dans l'UE : garanties de protection des droits fondamentaux et voies de recours

Description

Remarque : l'agence a engagé ce projet en 2014 en réponse à une demande spécifique du Parlement européen.

Ce projet se concentre sur les garanties de protection des droits fondamentaux dans le contexte de la surveillance des communications à grande échelle. Il analyse la façon dont les institutions des États membres de l'UE chargées de veiller au respect des garanties de protection des droits fondamentaux assurent la surveillance démocratique des autorités de renseignement et facilitent les recours contre les atteintes aux droits fondamentaux. Les normes internationales en matière de droits fondamentaux élaborées par les Nations Unies et le Conseil de l'Europe ainsi que dans la législation de l'UE, dont la jurisprudence pertinente, serviront de base à la réalisation de l'étude.

En 2014, la recherche documentaire juridique portant sur les cadres juridiques en place pour faire respecter les droits fondamentaux dans le domaine susmentionné a été lancée dans l'UE-28. En 2015, les résultats de cette recherche seront complétés par des travaux sur le terrain et / ou d'autres recherches documentaires afin d'explorer plus en détails de respect des droits fondamentaux, et en particulier des garanties de protection des données, y compris les mécanismes de surveillance judiciaire, parlementaire ou administrative existants.

Objectifs

- Ce projet fournira des conseils fondés sur des éléments probants à l'UE et à ses États membres concernant la protection des droits fondamentaux dans le contexte de la surveillance à grande échelle, et en ce qui concerne les mécanismes de surveillance et les voies de recours dont disposent les individus.
- Dans ce contexte, les conclusions de la FRA alimenteront les travaux du Parlement européen dans le domaine de la surveillance et apportera aussi une contribution aux discussions en cours concernant la réforme de la protection des données.

Résultats globaux

- Discours et documents servant de base aux discussions politiques pertinentes.
- Rapport comparatif et résumé.
- Contribution à la définition d'indicateurs basés sur les droits de l'homme dans le domaine du droit au respect de la vie privée.

Activités et résultats obtenus à ce jour

- Recherches documentaires en interne et discussion préliminaire avec le comité scientifique de la FRA.
- Réunion des parties prenantes le 16 janvier 2014 et la réunion d'évaluation par les pairs tenue le 7 novembre 2014.

Dialogue avec les parties prenantes clés au sein des institutions de l'UE, des OSC, des milieux universitaires et du secteur privé.

Bénéficiaires et groupes cibles

Institutions de l'UE, Nations Unies, Conseil de l'Europe, Groupe de travail « Article 29 », CEPD, agences de l'UE, États membres, agences nationales de renseignement et de surveillance, les ONG, secteur privé et organisations professionnelles.

Activités prévues en 2014

- Recherches documentaires en interne.
- Collecte supplémentaire d'éléments probants dans plusieurs États membres de l'UE
- Analyse comparative et éventuelle publication des données collectées en 2014
- Présentation des résultats au Parlement européen et aux principales parties prenantes

Résultats escomptés en 2014

Document(s) contenant des éléments comparatifs juridiques à présenter lors de conférences/séminaires pertinents début 2015, tels que la conférence CPDP (Computers, Privacy and Data Protection -Ordinateurs, vie privée et protection des données) en janvier 2015, et de réunions organisées par le Parlement européen au printemps 2015.

Product total on 2015.	1e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
Budget total en 2015:	320,000	-	200,000
Budget total de l'année précédente	68,500 €	-	-
Pluriannuel		Oui	
Année de lancement		2014	



Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

ON-GOING Fiche projet 5.2.2

Première priorité

Autres activités dans le domaine de «la société de l'information et notamment le respect de la vie privée et la protection des données personnelles»

Description

L'Agence assure le suivi de ses travaux de recherche via un engagement ciblé avec les parties prenantes clés afin de s'assurer que ses données leur parviennent et orientent leurs délibérations et leurs décisions. Par exemple, dans le domaine de la protection des données, l'Agence est unique en fournissant une analyse sociojuridique fondée sur la recherche de terrain. Il analyse juridique ne sont pas seulement limitée à l'article 8 de la Charte, mais de fournir une analyse plus large des droits fondamentaux. L'Agence dispose de l'intention d'explorer le rôle des nouveaux techniques de plus en plus expansifs dans les domaines ci-dessus en ce qui concerne leur impact sur les principales préoccupations en matière de droits fondamentaux; par exemple - la recherche future pourrait se pencher sur la surveillance et la vie privée.

Objectifs

- Formuler des avis et des conseils fondés sur des éléments probants.
- Réalisation d'analyses des problèmes et de documents sur la base du matériel existant, si nécessaire, et mise à jour de publications sélectionnées.
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs de manière proactive.
- Organiser des activités de communication et de coopération adaptées.
- Établir des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives à ce domaine et à des projets spécifiques.

Réalisations globales

- Participation à des réunions et autres événements et organisation
- Élaboration et présentation d'avis pertinents, de communications et autres contributions.
- Analyses et séances d'information.
- Participation à des formations.
- Élaboration et mise à jour d'indicateurs pour «la société de l'information et notamment le respect de la vie privée et la protection des données personnelles».

Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlement européen
- Conseil de l'UE
- Commission européenne
- États membres
- Article 29 Working Party
- Contrôleur européen de la protection des données
- INDH/Organismes de promotion de l'égalité
- Agences spécialisées

- Agences et organes de l'Union
- Société civile
- Organisations professionnelles

En ce qui concerne les groupes ci-dessus, et en particulier au niveau de l'UE, la FRA est en train de développer ses relations de travail avec des divers intervenants pour s'assurer que le développement de la recherche ainsi que des résultats de recherche pouvent être efficacement alignés avec le travail des autres.

Activités prévues pour 2015

- Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées.
- Élaboration d'analyses et de séances d'information ciblées.
- Réimpression de rapports existants si nécessaire.
- Participation à des réunions et autres événements.

Produits prévus pour 2015

- Avis d'experts aux parties prenantes.
- Mise à jour de publications sélectionnées (ou de parties de publications).
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés et d'autres contributions pertinents.
- Élaboration d'indicateurs.

Budget total en 2015:	1e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	10,000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2014		





ON-GOING Project fiche 5.3.1

Première priorité

Antisémitisme: collecte et analyse des données

Description

L'Agence recueille régulièrement des données et des informations existantes sur l'antisémitisme dans l'Union européenne et a mené un projet pluriannuel spécifique sur l'Holocauste. En 2011-13, dans un effort pour compenser le manque de fonctionnaire - et comparables données sur l'antisémitisme à travers l'UE, il a mené un projet pluriannuel spécifique sur l'éducation à la Shoah. En 2011-13, pour combler le manque de données officielles- et comparables- sur l'antisémitisme dans l'UE elle a lancé une enquête sur les expériences et les impressions de la population juive en matière d'antisémitisme dans certains États membres de l'UE. Les questions couvertes comprenaient des cas de discrimination (directe, indirecte et harcèlement) dans les principaux secteurs de la vie sociale, ainsi que des cas d'agressions et de crimes. En outre, la perception qu'a cette population de l'importance des discriminations et des crimes dont elle est victime a également été sondée, de même que sa connaissance des mécanismes de recours juridictionnel et de soutien des victimes. La FRA continuera à recueillir des données et de publier son rapport annuel sur l'antisémitisme mis à jour à partir des données et des informations existantes. En outre, elle poursuivra la liaison avec l'Union européenne, les acteurs nationaux et les organisations internationales (Conseil de l'Europe, OSCE/ODIHR et l'Alliance Internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH)) dans les activités pertinentes.

Objectifs

L'objectif principal est de fournir des conseils fondés sur des données factuelles aux décideurs nationaux et de l'UE en matière de lutte efficace contre l'antisémitisme.

Produits globaux

- Etat des lieux annuel sur l'antisémitisme dans l'Union européenne.
- Mise en réseau avec les acteurs concernés afin de sensibiliser.

Bénéficiaires et groupes cibles

- Institutions de l'UE
- États membres
- Organes de défense des droits de l'Homme
- Force publique et services répressifs
- Société civile (y compris les organisations représentant les communautés juives)
- Organisations internationales (Conseil de l'Europe, OSCE/BIDDH l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA)

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

L'Agence recueille régulièrement des données et les publie sous forme d'Etat des lieux dans l'UE. En 2012, elle a achevé un projet pluriannuel sur l'Holocauste et l'éducation aux droits de l'homme comprenant plusieurs produits et en 2013 elle a publié les résultats de son l'enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'encontre des personnes juives dans les États membres de l'UE. En 2013, l'Agence a également effectué des travaux sur le développement d'un module de formation, la version bêta d'une boîte à outils en ligne et a mené des formations pour les fonctionnaires de l'UE en matière d'éducation relative à l'Holocauste et aux droits de l'homme, en s'appuyant sur la mémoire européenne et les moments marquants de l'histoire européenne récente.

Activités prévues pour 2015

Sur la base des données recueillies et analysées, l'Agence publiera sa mise à jour annuelle sur la situation de l'antisémitisme dans l'Union européenne. Elle poursuivra de communiquer les résultats et les messages de son enquête pertinente sur la discrimination et les crimes de haine contre les Juifs. Un travail en coopération avec les États membres visant l'amélioration du combat contre l'antisémitisme sera mené dans le cadre du travail général sur le crime de haine.

Produits prévus pour 2015

- Collecte des données et analyse
- Publication et la communication des résultats

Pudget total on 2015.	1e priorité	2 ^e priorité	3º priorité
Budget total en 2015:	5,000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	25,000€	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement		2014	





NEW Fiche projet 5.3.2

Première priorité

Groupe de travail sur l'amélioration du signalement et de l'enregistrement des crimes de haine au sein de l'UE

Description

Dans ses conclusions sur la lutte contre les crimes de haine dans l'Union européenne formulées le 5 décembre 2013, le Conseil de l'Union européenne invitait les États membres à prendre des mesures appropriées pour faciliter le signalement des crimes de haine par les victimes et, dans la mesure du possible, par les associations qui les soutiennent, y compris des mesures visant à instaurer la confiance en la police et d'autres institutions de l'État. Le Conseil de l'UE a également invité les États membres à recueillir et publier des données détaillées et comparables sur les crimes de haine. La FRA a été invitée à travailler avec les États membres pour faciliter l'échange de bonnes pratiques et les aider, à leur demande, dans leurs efforts visant à développer des méthodes efficaces pour encourager le signalement et assurer le bon enregistrement des crimes de haine. Conséquence directe de ces conclusions, la FRA a établi un groupe de travail sur l'amélioration du signalement et de l'enregistrement des crimes de haine dans l'UE.

Le groupe de travail est composé de 66 membres nommés par 27 États membres de l'UE, la Commission européenne et l'OSCE / BIDDH. Parmi eux figurent des experts des ministères de la justice et de l'intérieur, de la police et des services de formation de la police ainsi que des experts parlementaires et membres des cabinets des premiers ministres. Le groupe de travail a été inauguré le 4 novembre 2014 et est actif depuis lors dans les trois domaines suivants:

- Améliorer les mécanismes de signalement pour les victimes de crimes de haine et l'identification, l'enregistrement officiel, les enquêtes et les poursuites en matière de crimes de haine dans le cadre d'une approche multi-agences
- 2) Renforcer la coopération et les synergies entre l'UE et les organisations internationales, les organes gouvernementaux, la police, les systèmes de poursuite judiciaire et de justice pénale, les organisations de la société civile et les institutions nationales de défense des droits de l'homme
- 3) Former la police, les procureurs et les juges

Objectifs

L'objectif du groupe de travail est d'identifier, de partager et de développer des pratiques transférables permettant d'améliorer le mécanisme de déclaration pour les victimes de crimes de haine et l'identification, l'enregistrement, les enquêtes et les poursuites en matière de crimes de haine.

Résultats généraux

Recueil des pratiques dans les trois domaines

Test des pratiques - bénéficiaires et groupes cibles

Les institutions et agences de l'UE; les organisations internationales; les services répressifs; institutions nationales de défense des droits de l'homme; les autorités locales; les organisations de la société civile; les

organisations de protection des victimes et les organismes de financement.

Activités et résultats obtenus à ce jour

En avril 2014, la FRA a organisé un séminaire sur la façon dont les États membres de l'UE peuvent combattre efficacement les crimes de haine. Des représentants de 25 États membres, de la Commission européenne, d'organismes nationaux de défense des droits de l'homme, d'organisations de la société civile, d'organismes intergouvernementaux et du Conseil de l'Europe ont conjointement examiné les besoins et identifié les domaines pour une action commune. Le groupe de travail a été inauguré en novembre 2014. Un mandat définissant la coopération des membres du groupe de travail et un plan d'activités pour 2015 ont été établis, couvrant les activités concrètes dans les trois domaines déterminés.

Les résultats obtenus à ce jour:

- Création d'un vaste réseau de l'UE sur les crimes de haine

Activités prévues pour 2015

- Réunions de travail dans les trois domaines définis afin de mettre en œuvre le plan d'activités
- Activités telles que des ateliers, des formations, des réunions, des visites d'étude visant à mettre en œuvre le plan d'activités

Résultats prévus pour 2015

 Recueil des pratiques sur l'amélioration des mécanismes de signalement pour les victimes de crimes de haine et l'amélioration de l'identification, de l'enregistrement officiel, des enquêtes et des poursuites des crimes de haine dans le cadre d'une approche multi-agences

Ressources financières allouées au projet Budget total en 2015: 1e priorité 2e priorité 20,000 € Budget total des exercices antérieurs Pluriannuel Année de lancement 2015





ON-GOING Fiche projet 5.3.3

Première priorité

Autres activités dans le domaine du «racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée»

Description

L'Agence assure le suivi de ses travaux de recherche via un engagement ciblé avec les parties prenantes clés afin de s'assurer que ses données leur parviennent et orientent leurs délibérations et leurs décisions.

Objectifs

- Formuler des avis et des conseils fondés sur des éléments
- Réalisation d'analyses des problèmes et de documents sur la base du matériel existant, si nécessaire, et mise à jour de publications sélectionnées.
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs de manière proactive.
- Organiser des activités de communication et de coopération adaptées.
- Établir des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives à ce domaine et à des projets spécifiques, le cas échéant.

Réalisations globales

- Participation à des réunions et autres événements et organisation
- Élaboration et présentation d'avis pertinents, de communications et autres contributions.
- Analyses et séances d'information.
- Mise à jour d'une sélection de rapports
- Développement et mise à jour d'indicateurs sur des questions spécifiques relatives au domaine et à des projets spécifiques

Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlement européen
- Conseil de l'UE
- Commission européenne
- Agences de l'Union européenne
- États membres
- INDH/Organismes de promotion de l'égalité
- Société civile
- Organisations professionnelles
- Conseil de l'Europe
- OSCE/BIDDH

Activités prévues pour 2015

- Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées.
- Élaboration d'analyses et de séances d'information ciblées.
- Réimpression de rapports existants si nécessaire.
- Participation à des réunions et autres événements.

Présidence et facilitation du groupe de travail sur la lutte contre les crimes de haine dans l'UE.

Produits prévus pour 2015

- Avis d'experts aux parties prenantes.
- Mise à jour de publications sélectionnées (ou de parties de publications).
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés et d'autres contributions pertinents.
- Élaboration de séries d'indicateurs.
- Groupe de travail efficace sur la lutte contre les crimes de haine.

Budget total on 2014.	1e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
Budget total en 2014:	10,000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel		Oui	
Année de lancement		2014	





ON-GOING Fiche projet 5.4.1

Première priorité

Programme pluriannuel sur les Roms

Objectifs

En réponse à la communication du 5 avril 2011 de la Commission européenne sur un cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020, la FRA a élaboré un programme d'action pluriannuel comportant plusieurs activités. L'objectif de ces activités est d'une part de soutenir la Commission européenne dans le cadre de son rapport annuel d'avancement sur le sujet au Parlement et au Conseil et, d'autre part, d'aider les États membres à concevoir des dispositifs efficaces de suivi afin de collecter des données fiables et comparables.

Le premier élément du programme pluriannuel est l'enquête sur les Roms. La première vague qui couvrait 11 ÉM de l'UE a été menée en 2011 en étroite coopération avec la Commission européenne, le PNUD et la Banque mondiale. Les résultats ont été publiés en 2012/13 en guise de points de référence en vue de mesurer les progrès accomplis en matière d'intégration des Roms par rapport aux indicateurs clés d'Europe 2020. Le présent projet concerne la deuxième vague, mise en œuvre dans le contexte de l'enquête EU-MIDIS II, qui mesurera les progrès accomplis sur stratégies nationales d'intégration des Roms. Le deuxième élément du programme pluriannuel, lancé en 2013, concerne la recherche active participative et l'engagement en faveur d'actions d'intégration des Roms - le projet LERI - qui est mis en œuvre en coopération avec le CdE (projets ROMED II et ROMACT) afin d'assurer la complémentarité et la synergie. Le troisième élément clé concerne le travail du groupe de travail ad hoc sur les indicateurs relatifs à l'intégration des Roms créé par la FRA; en 2014, 14 points de contact nationaux sur les Roms ont participé et deux autres devraient être intégrés en 2015. Les participants au groupe de travail mettront les indicateurs mis au point en 2014 au banc d'essai, en les enrichissant au moyen d'informations et de données en 2015, avec le soutien de la FRA et de la Commission européenne.

Produits globaux

- Réunion avec les parties prenantes et les experts enquête (EU-MIDIS II)
- Élaboration et essai des outils de suivi (par exemple indicateurs) pour mesurer l'intégration des Roms ; dans le cadre du groupe de travail ad hoc sur les indicateurs relatifs à l'intégration des Roms;
- Collection des données et analyse
- Contribution à l'évaluation annuelle de la Commission européenne sur les stratégies nationales d'intégration des Roms

Bénéficiaires et groupes cibles

- Commission européenne
- Conseil de l'UE
- Parlement européen
- Agences de l'Union européenne
- États membres, y compris les autorités et communautés locales;
- INDH / organismes de promotion de l'égalité
- Société civile
- Organisations professionnelles
- Conseil de l'Europe

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

En 2010, la FRA a entamé une enquête pilote auprès des ménages roms dans 11 États membres de l'UE parallèlement à une enquête commandée par la DG Politique régionale et mise en œuvre par le PNUD et la Banque mondiale. La FRA a également interrogé des représentants de plusieurs autorités locales. Les résultats ont été publiés en 2012 et 2013 et les recherches ont été étendues à d'autres États membres en adaptant la méthodologie de recherche aux caractéristiques de leurs populations roms. En 2014, la FRA a achevé une étude préalable à des tests dans huit États membres, qui l'a aidée à élaborer le questionnaire pour l'enquête EU-MIDIS II. En 2014, la FRA a achevé des activités pilotes sur le terrain concernant la formation et le renforcement des capacités des parties prenantes afin de les faire participer à l'examen, à la mise en œuvre et au suivi des actions d'intégration des Roms (projet sur l'engagement local pour l'intégration des Roms - LERI). Entre 2012 et 2014, la FRA a aussi travaillé avec les États membres afin de mettre au point des méthodes de suivi capables de fournir une analyse comparative de la situation des Roms en Europe.

Activités prévues pour 2015

- Mener la deuxième vague de son enquête sur les Roms dans le cadre d'EU-MIDIS II.
- Poursuivre la recherche qualitative, en se concentrant en particulier sur la formation et le renforcement des capacités des parties prenantes sur le terrain afin de les faire participer à l'examen, à la mise en œuvre et au suivi des actions d'intégration des Roms dans des domaines clés du cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms et tout autre domaine considéré comme pertinent au niveau local (projet LERI); activités du projet Leri, y compris la formation, le renforcement des capacités, les processus de consensus et la mise en place de la confiance. pourraient être développées en fonction des disponibilités budgétaires (3e priorité).
- Fournir assistance aux autorités locales, dans le contexte du projet LERI, à mettre en place et mettre en œuvre des outils de suivi au niveau local et à les relier à des mécanismes/indicateurs de suivi au niveau national.
- Continuer à travailler avec les États membres en enrichissant les indicateurs, ainsi qu'en élaborant des méthodes de collecte de données pour suivre les progrès de l'intégration des Roms, en étroite collaboration avec la Commission européenne, et notamment ses services chargés de la mise en œuvre des fonds structurels et d'investissement européens, qui sont liés au soutien à l'intégration socio-économique des communautés marginalisées, y compris des Roms. Eurofound, le Conseil de l'Europe, le PNUD, la Banque mondiale et d'autres acteurs clés sont également impliqués.

Produits prévus pour 2015

- Rapports sur la recherche qualitative relative au projet LERI (internes)
- Rapport de situation sur la coopération avec les États membres (interne)
- Fiches d'information et autre matériel de communication

Ressources financières allouées au projet

Budget total on an 2015.	1e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
Budget total en en 2015:	550,000 €	-	250,000 €
Budget total de l'année précédente	1,494,000 € *	-	-
Pluriannuel	oui		
Année de lancement	2013		

*EU-MIDIS II



ON-GOING Fiche projet 5.4.2

Première priorité

Autres activés dans le domaine de l'«intégration des Roms»

Description

L'Agence assure le suivi de ses travaux de recherche via un engagement ciblé avec les parties prenantes clés afin de s'assurer que ses données leur parviennent et orientent leurs délibérations et leurs décisions.

Objectifs

- Formuler des avis et des conseils fondés sur des éléments probants.
- Réalisation d'analyses des problèmes et de documents sur la base du matériel existant, si nécessaire, et mise à jour de publications sélectionnées.
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs de manière proactive.
- Organiser des activités de communication et de coopération adaptées.

Réalisations globales

- Participation à des réunions et autres événements et organisation
- Élaboration et présentation d'avis pertinents, de communications et autres contributions.
- Analyse et instructions

Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlement européen
- Conseil de l'UE
- Commission européenne
- États membres
- INDH/Organismes de promotion de l'égalité
- Agences de l'UE
- Société civile
- Organisations professionnelles

Activités prévues pour 2015

- Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées.
- Coopération avec les activités CdE ROMED II et ROMACT
- Élaboration d'analyses et de séances d'information ciblées.
- Réimpression de rapports existants si nécessaire.
- Participation à des réunions et autres événements.

Produits prévus pour 2015

- Avis d'experts aux parties prenantes.
- Mise à jour de publications sélectionnées (ou de parties de publications).
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés et d'autres contributions pertinents.
- Élaboration de séries d'indicateurs.

Dudget total on 2015.	1º priorité	2º priorité	3º priorité
Budget total en 2015:	20,000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2014		



Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs

ON-GOING Fiche projet 5.5.1

Première priorité

EU-MIDIS II

Description

En 2007-2008, la FRA a réalisé l'Enquête sur les minorités et la discrimination dans l'Union européenne (EU-MIDIS) en réponse à une pénurie généralisée de données sur les expériences des immigrants et minorités ethniques dans l'Union européenne. Il s'agissait de la plus vaste enquête de ce genre jamais réalisée couvrant les 27 États membres de l'UE (à l'époque) et étudiant les expériences et attitudes des immigrants et autres minorités, notamment les Roms. Dans dix États membres, le reste de la population a également été interrogé à des fins de comparaison des questions clés de l'enquête. Les nombreux entretiens en face-à-face réalisés dans le cadre de l'enquête portaient sur divers sujets, principalement les expériences des personnes interrogées en termes de discrimination, de victimisation (dont les crimes de haine) et de contrôle de police. Ont également été collectées un grand nombre d'informations sociodémographiques sur les répondants, permettant ainsi une analyse détaillée des résultats. En guise de suivi à l'enquête EU-MIDIS, qui a révélé que les Roms étaient les premières victimes de discriminations parmi les minorités ethniques et les groupes d'immigrés concernés par l'enquête, l'Agence a mené une enquête ciblée sur les Roms dans 11 États membres de l'UE en 2011 (en collaboration avec le PNUD), dans laquelle elle posait toute une série de questions, dont certaines portaient sur des domaines abordés dans l'enquête EU-MIDIS. Cette nouvelle enquête interrogeait également des membres de la population majoritaire voisine des Roms (voir la fiche sur le programme pluriannuel pour l'intégration des Roms). En 2014-2015, la FRA lancera la deuxième édition d'EU-MIDIS pour évaluer les progrès réalisés au cours de ces cinq dernières années. Les résultats fourniront des données comparables utiles sur l'impact réel sur le terrain des politiques et législations européennes et nationales en matière de nondiscrimination et de promotion de l'égalité. Cela peut aider les décideurs à mettre en place des réponses stratégiques et juridiques plus ciblées, y compris dans le domaine de l'intégration des migrants. Cette deuxième enquête EU-MIDIS interrogera des personnes issues de l'immigration ou appartenant à des minorités ethniques dans tous les États membres, dont les Roms dans certains États membres choisis. EU-MIDIS II couvrira les indicateurs socio-économiques clés utilisés lors de la première enquête afin d'évaluer les changements qui se sont produits au fil du temps et sera centrée sur les expériences en matière de discrimination, sur les crimes de haine et l'accès à la justice, et sur les atteintes aux droits fondamentaux. Les conclusions de ce travail offriront de précieux éléments de preuve sur la situation sur le terrain quant au soutien en matière d'intégration, ainsi que sur le travail réalisé quant à l'élaboration d'indicateurs de droits fondamentaux relatifs à l'intégration des immigrants. Au cours de la préparation de l'enquête, la FRA consultera les services compétents de la Commission responsables pour l'intégration des migrants. Dans l'élaboration des outils d'enquête, la FRA consultera les services compétents de la Commission chargés de l'intégration des migrants.

Objectifs

- Collecter des données statistiques comparables solides qui permettront de mieux protéger les droits des personnes issues de l'immigration ou appartenant à des minorités ethniques, y compris les
- Continuer d'améliorer les méthodes utilisées dans l'enquête pour atteindre les groupes de population difficilement accessibles.
- Produire du matériel qui soit utile aux parties prenantes clés.

Produits globaux

- Développement d'outils de recherche et de la conception de l'enquête
- La mise en œuvre sur le terrain de l'enquête collecte des données de l'enquête
- Consultation des experts enquête

Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlement européen
- Conseil de l'UE
- Commission européenne
- États membres
- INDH / organismes de promotion de l'égalité
- Société civile
- Organisations professionnelles
- Conseil de l'Europe
- **CERD**

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Le projet fait suite à l'enquête EU-MIDIS, réalisée en 2007-2008, qui a donné lieu à diverses publications destinées aux acteurs clés de la lutte contre la discrimination, tels que les organismes de promotion de l'égalité dans les divers États membres. Le projet fait également suite aux travaux de l'Agence sur les Roms – et fournit des données alimentant le programme pluriannuel de l'Agence pour l'intégration des Roms, qui peuvent être lues côte-à-côte avec les résultats relatifs aux autres groupes minoritaires qui seront interrogés dans l'enquête EU-MIDIS II. En 2014, la FRA a achevé une étude préalable à des tests dans huit États membres, qui l'a aidée à élaborer le questionnaire pour l'enquête complète EU-MIDIS II qui sera menée en 2015. EU-MIDIS II sera le premier cas de répétition d'une enquête de grande envergure par l'Agence - ce qui permettra l'obtention de données sur les tendances au fil du temps par rapport à l'expérience des droits fondamentaux de personnes issues de l'immigration ou appartenant à des minorités ethniques.

Activités prévues pour 2015

- Finalisation des outils de recherche et de la conception de l'enquête, en concertation avec le service compétent de la Commission;
- Lancement de l'enquête sur le terrain;
- Gestion des données
- Consultation d'experts d'enquête;
- Coopération avec les parties prenantes

Produits prévus pour 2015

- Données d'enquête collectées;
- Développement d'un cadre analytique;
- Rencontres avec les experts d'enquête;
- Communication avec les parties prenantes

Budget total en 2015:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
Budget total en 2015:	1,511,000 €	-	15,000 €
Budget total de l'année précédente	2,000,000 €	581,000 €	550,000 €
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2014		



Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs

EQUALITY

ON-GOING Fiche projet 5.5.2

Première priorité

Sondage auprès des personnes LGBT et des autorités

Description

L'Agence achèvera son projet sur la discrimination et la victimisation des personnes LGBT. En 2013, l'Agence a publié les résultats d'une vaste enquête en ligne, à laquelle ont répondu 93 000 personnes se considérant comme lesbiennes, gays, bisexuelles ou transgenres (LGBT). En 2013 et 2014, la FRA a complété ce rapport d'enquête en menant des recherches qualitatives qui ont porté sur les avis et expériences des autorités publiques et autres détenteurs d'obligations (agents des services répressifs, professionnels de la santé, enseignants) concernant les questions relatives aux personnes LGBT. En 2014, la FRA a également publié un rapport «données en bref» sur la situation des personnes transgenres, s'appuyant sur les données de l'enquête de l'UE sur les personnes LGBT. En outre, une mise à jour du rapport comparatif juridique a été initiée, à la suite d'une demande importante d'informations juridiques à jour de la part des parties prenantes. Le projet a fourni aux institutions européennes et aux États membres des indications utiles à assurer le respect des directives pertinentes de l'UE, la Charte des droits fondamentaux la recommandation du 31 Mars 2010 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur les mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

En 2014 et 2015, des analyses plus approfondies et des activités de communication reposant sur l'enquête et le projet «autorités publiques» sont menées avec les parties prenantes concernées. Dans le même temps, les résultats de ces projets ont alimenté les travaux sur les indicateurs LGBT.

Objectifs

Ce projet a fourni des données permettant d'améliorer la compréhension des expériences des personnes LGBT an matière de discrimination et de victimisation et les réponses politiques et législatives au phénomène persistant de l'homophobie et de la transphobie. Les résultats seront utiles aux décideurs, aux établissements d'enseignement, aux professionnels de la santé, aux organisations de soutien aux victimes, aux services répressifs, y compris le pouvoir judiciaire et aux organisations LGBT.

L'objectif du projet en 2015 est de compléter l'analyse des projets mentionnés ci-dessus, et à communiquer et à fournir des conseils basés sur les preuves pour les principales parties prenantes, visant notamment les secteurs de la politique publique, de l'application de la loi, de la santé et de l'éducation.

Produits globaux

- Analyse et publication des résultats de recherche
- Notes d'orientation et entrée dans les processus législatifs et non législatifs à la fois pour les institutions européennes et EMUE
- Conseils fondés sur des éléments de preuve pour des États membres de l'UE sélectionnés, sur demande
- Coopération avec l'unité en charge des questions LGBT au sein du Conseil de l'Europe

Bénéficiaires et groupes cibles

- Commission européenne
- Parlement européen
- Conseil de l'UE
- États membres
- Société civile, dont les associations de groupes de professionnels tels que les enseignants, les professionnels de la santé, les agents des services répressifs et les fonctionnaires
- Conseil de l'Europe
- INDH/Organismes de promotion de l'égalité

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Les socio-légaux rapports de 2008 et 2009 de la FRA sur l'homo-et la transphobie ont montré que la discrimination, les incidents et les crimes motivés par la haine contre les personnes LGBT, y compris les expressions et la violence fondées sur les préjugés et la stigmatisation, sont un phénomène inquiétant dans l'UE.

En 2012, l'Agence a mené une grande enquête en ligne documentant l'étendue et la nature de la discrimination et de la victimisation vécues par les personnes LGBT dans l'UE. En 2013, la recherche sur les attitudes et les points de vue des autorités a été complété. Les données seront analysées, publiées et communiquées en 2014.

Activités prévues pour 2015

- Poursuite et analyse spécifique des résultats de l'enquête et du projet de recherche «autorités publiques»
- Traductions et publications supplémentaires
- Coopération avec les parties prenantes et conseils fondés sur des éléments de preuve

Produits prévus pour 2015

- Rapports et publications supplémentaires
- Réunions avec les parties prenantes;

Budget total en 2015:	1º priorité	2º priorité	3 ^e priorité
	50,000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	235,000 €	-	-
Pluriannuel		oui	
Année de lancement	2012		



Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs



Fiche projet 5.5.3

Première priorité

Droits des personnes handicapées

Description

L'UE est partie à la CDPH et, dans la mesure de ses compétences, a pour obligation de contrôler le respect, la protection, la promotion et la réalisation des droits des personnes handicapées. À cet égard, l'UE a mis en place un cadre de contrôle composé de plusieurs institutions, dont la FRA. Dans ce contexte, l'Agence, après consultation des parties concernées et de ses partenaires au sein de ce cadre, va collecter et analyser les données portant sur le passage des soins institutionnels à des soins communautaires sur la base des travaux préparatoires effectués en 2014. En 2015, et en étroite coopération avec la Commission européenne, la projet va affiner et alimenter avec des données des indicateurs et des critères de référence, complétant les travaux réalisés par le réseau d'études européen d'experts dans le domaine du handicap (ANED) depuis 2008 pour le compte de la Commission.

Conformément à son rôle dans le cadre du suivi de la CDPH au niveau de l'UE, la FRA fournira des conseils se reposant sur des données factuelles, des données ciblées et des analyses s'appuyant sur les résultats de ses travaux de recherche. La FRA continuera de s'engager avec les principales parties prenantes aux niveaux européen et national, avec un accent particulier sur les institutions de l'UE et nationales chargées de suivi de la CDPH.

L'analyse des données et les conseils reposant sur des éléments de preuve se concentreront sur les questions de choix et de contrôle que les personnes handicapées sont en mesure d'exercer sur leur vie quotidienne, et couvrira les domaines identifiés dans la Stratégie européenne pour les personnes handicapées, notamment les processus de désinstitutionalisation.

Choix et contrôle sont des thèmes transversaux essentiels dans la CDPH et la stratégie européenne pour les personnes handicapées 2010-2020 pour laquelle l'Agence a déjà effectué des travaux à travers ses projets sur les droits fondamentaux des personnes ayant une déficience intellectuelle et des personnes ayant des problèmes de santé mentale, les indicateurs sur la participation politique des personnes handicapées, et l'hostilité ciblée contre les enfants handicapés.

Objectifs

- Identifier et enrichir des indicateurs;
- Fournir des résultats ciblés aux parties prenantes concernées;
- Coopération avec les parties prenantes et représentants d'organisations représentant les intérêts des personnes handicapées.

Produits globaux

- Rapports et autres produits
- Activités de mise en réseau

Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlement européen
- Conseil de l'UE
- Commission européenne;
- Cadre de surveillance de l'UE conformément à l'article 33 (CDPH);
- Comité de la CDPH des Nations unies;
- Mécanismes de surveillance et de mise en place des États membres mis en place conformément à l'article 33 CDPH;
- Organisations professionnelles
- Société civile
- Autorités locales
- Conseil de l'Europe
- INDH / organismes de promotion de l'égalité
- Prestataires de services aux personnes handicapées

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

La recherche réalisée par la FRA pendant la période de 2009 à 2012 portait sur la vie autonome des personnes handicapées mentales et des personnes souffrant de troubles de santé mentale. De 2013 à 2014, l'agence a réalisé un projet sur la participation politique des personnes handicapées et sur l'hostilité à l'encontre des enfants atteints de handicaps. En 2014, un travail préparatoire a été mené sur des indicateurs concernant le passage des soins institutionnels à des soins communautaires et une première collecte de données secondaires sur la situation particulière dans les États membres a été réalisée.

Activités prévues pour 2015

- Examiner et affiner les indicateurs;
- Collecter et analyser les données pour alimenter les indicateurs et les points de référence;
- Préparer la recherche qualitative en 2016;
- Développement d'outils pour l'engagement auprès des parties prenantes
- Produits de communication basée sur les résultats des résultats de recherche
- Coopération avec les parties prenantes, notamment avec les organismes nationaux chargés de suivi de la CDPH conformément à l'article 33.2 de la

Produits prévus pour 2015

- Collecte et analyse de données
- Réunions avec les parties prenantes;
- Réunions avec les experts;
- Publication des résultats

Budget total en 2015:	1e priorité	2 ^e priorité	3º priorité
	220,000 €	-	250,000 €
Budget total de l'année précédente	100,000 €	-	-
Pluriannuel		oui	
Année de lancement	2014		



Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs

EQUALITY

Fiche projet 5.5.4

Troisième priorité

Vivre dans un autre État membre: obstacles à la pleine jouissance de leurs droits par des citoyens de l'UE

Description

Malgré les nombreux efforts entrepris afin de faciliter la libre circulation des citoyens et des membres de leur famille au sein de l'Union européenne, il reste de nombreux cas dans lesquels des ressortissants de l'UE et les membres de leur famille non-ressortissants de l'UE qui se sont établis dans un autre pays n'ont pas droit au même traitement que les ressortissants du pays d'accueil, dans la mesure où différentes formes de discrimination peuvent affecter le droit à la libre circulation, eu égard également à l'emploi et la profession: la discrimination fondée sur la langue, la religion, l'orientation et l'identité sexuelles ou l'origine ethnique peuvent toutes constituer des obstacles à la libre circulation. Les citoyens dont les droits de l'UE ne sont pas correctement reflétés dans le droit national se trouvent face à de sérieuses difficultés pour accéder à ces droits, puisqu'ils doivent introduire des réclamations via le système judiciaire. L'objectif de ce projet est de recenser les obstacles qui peuvent empêcher les citoyens de l'UE de jouir de la libre circulation au sein de l'UE. Le projet, qui sera développé en coopération avec la Commission, couvrira les citoyens de l'UE et les personnes qui en dépendent, y compris les ressortissants de pays tiers et aidera à mettre en évidence les lacunes et les bonnes pratiques empêchant ou encourageant leur intégration.

Dans son rapport de 2010 sur la citoyenneté de l'Union - Lever les obstacles à l'exercice des droits des citoyens de l'Union, la Commission a recensé 25 obstacles encore rencontrés par les citoyens de l'UE dans leur vie quotidienne lorsqu'ils exercent leurs droits en vertu du droit de l'UE en dehors des frontières nationales. Parmi ceux-ci se trouvent un certain nombre de domaines dans lesquels des recherches supplémentaires sont nécessaires afin de clarifier quels sont exactement les problèmes. Par exemple, les procédures lourdes et peu claires de reconnaissance des qualifications professionnelles; les obstacles à l'accès aux soins de santé transfrontaliers: les citoyens de l'UE qui résident dans un autre État membre qui tombent malade ou se blessent ont le droit de bénéficier du même accès aux soins de santé que les ressortissants de cet État membre; le manque de clarté pour les citoyens de l'UE qui résident dans un autre État membre concernant les prestations sociales qui doivent être réclamées dans le pays d'origine ou de destination.

Objectifs

Identifier et analyser les obstacles qui empêchent les citoyens de l'UE de profiter de la libre circulation dans l'UE, en se concentrant des domaines tels que: la reconnaissance des qualifications professionnelles, les soins de santé transfrontaliers, et la reconnaissance de la sécurité sociale. Ces obstacles ont été identifiés comme particulièrement problématiques par une récente communication de la Commission sur les droits de citoyens de l'UE. La recherche comportera un travail préliminaire sur le terrain basée sur des études de cas auprès des autorités locales et d'autres acteurs clés travaillant dans les domaines précités.

Produits globaux

La collecte de données et d'analyse pour identifier les obstacles qui empêchent les citoyens de l'UE de profiter de la libre circulation dans l'Union européenne dans certains domaines et qui empêchent les membres de leur famille (dans le cas de ressortissants de pays tiers) de s'intégrer dans la société du pays d'accueil.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Il s'agit d'un nouveau domaine de recherche pour l'Agence.

Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlement européen
- Conseil de l'UE
- Commission européenne;
- États membres;
- Organisations professionnelles
- Société civile
- Autorités locales
- INDH / organismes de promotion de l'égalité

Activités prévues pour 2015

Le projet commencera en identifiant les principaux sujets de préoccupation dans les États membres et en préparant la collecte de données sur les dispositions juridiques et administratives régissant la circulation des citoyens de l'UE afin d'identifier les éventuels obstacles. Selon les résultats de l'analyse des données recueillies, des recherches sur le terrain avec les pouvoirs publics et d'autres acteurs chargés de veiller à la liberté de circulation des citoyens de l'UE pourraient être développées l'année suivante.

Budget total en 2015	1e priorité	2 ^e priorité	3º priorité
	-	-	440,000 €
Budget total de l'année précédente	-	-	440,000 €
Pluriannuel		oui	
Année de lancement		-	



Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs



ON-GOING Fiche projet 5.5.5

Première priorité

Autres activités dans le domaine de la «non-discrimination»

Description

L'agence assure le suivi de ses travaux de recherche dans ce domaine grâce à un engagement ciblé auprès des principales parties prenantes afin de s'assurer que ses éléments probants leur parviennent et documentent leurs processus politiques.

Objectifs

- Formuler des avis et des conseils fondés sur des éléments probants.
- Réalisation d'analyses des problèmes et de documents sur la base du matériel existant, si nécessaire, et mise à jour de publications sélectionnées.
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs de manière proactive.
- Organiser des activités de communication et de coopération adaptées.
- Établir des indicateurs européens en rapport avec le domaine et des projets spécifiques.

Réalisations globales

- Participation à des réunions et autres événements et organisation de ceux-ci.
- Élaboration et présentation d'analyses pertinentes, d'avis de communications et autres contributions.
- Élaboration et enrichissement d'indicateurs sur des questions spécifiques en rapport avec le domaine et projets spécifiques

Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlement européen
- Conseil de l'UE
- Commission européenne
- États membres
- INDH/Organismes de promotion de l'égalité
- Agences de l'UE
- Société civile
- Organisations professionnelles

Activités prévues pour 2015

- Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées.
- Élaboration d'analyses et de séances d'information ciblées.
- Mise à jour et réimpression de rapports existants si nécessaire.
- Participation à des réunions et autres événements.

Produits prévus pour 2015

- Avis d'experts aux parties prenantes.
- Mise à jour de publications sélectionnées (ou de parties de publications).
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés et d'autres contributions pertinents.

Budget total en 2015	1º priorité	2º priorité	3 ^e priorité
	10,000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2014		



ON-GOING Project fiche 5.6.1

Première priorité

Enfants et Justice

Description

Le traitement des enfants dans les systèmes judiciaires de l'Union européenne est une question d'une grande importance pour les institutions européennes. La Commission européenne souligne que la promotion d'une justice adaptée aux enfants est au cœur de ses actions et elle identifie quatre domaines de préoccupation clés: l'accès effectif des enfants à la justice, la participation, la représentation appropriée, l'apport d'informations pertinentes d'une manière adaptée à leur âge et niveau de maturité et la formation adéquate des professionnels amenés à travailler avec des enfants. En 2012, la FRA, en étroite collaboration avec la Commission européenne, a mis en œuvre des travaux de recherche pour analyser dans quelle mesure les procédures judiciaires de l'UE sont favorables aux enfants et la manière dont elles impliquent les enfants dans les décisions les concernant. Les domaines couverts comprennent les procédures judiciaires dans lesquelles les enfants participent en tant que partie intéressée, témoin ou victime, en portant une attention toute particulière aux auditions d'enfants.

Lors de la première phase, la FRA a entrepris des recherches sur le terrain en interrogeant des juges et fonctionnaires des tribunaux, des avocats et d'autres praticiens juridiques, ainsi qu'avec des travailleurs sociaux impliqués dans les procédures judiciaires en vue d'examiner les véritables pratiques en cours dans les tribunaux. Ces travaux tenaient compte des directives pertinentes de l'UE, des lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice favorable aux enfants et d'autres normes internationales pertinentes. Au cours de la deuxième phase, la FRA a conduit des entretiens avec des enfants en vue d'étudier la façon dont ils ont vécu leur participation à des procédures judiciaires civiles et pénales. En 2015, une analyse sera effectuée afin de finaliser et de publier les rapports. La FRA va s'engager avec les parties prenantes pour le suivi des résultats en coopération avec les services de la Commission et le Conseil de l'Europe.

Objectifs

L'objectif général de ce projet est de mettre en évidence les pratiques et procédures relatives à la participation des enfants en tant que victimes et en tant que témoins aux procédures pénales et en tant que parties aux procédures civiles dans les différents États membres de l'UE et de mesurer ainsi si et comment les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice favorable aux enfants sont appliquées.

Résultats généraux

Collecte et analyse de données qualitatives grâce à la recherche sur le terrain; présentation d'une sélection des premiers résultats et affinement des indicateurs.

Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlement européen
- Conseil de l'UE
- Commission européenne
- États membres (y compris les ministères de la Justice, les parlements nationaux et les juridictions nationales, ainsi que les parquets généraux et la police);
- Conseil de l'Europe
- Comité de la CNUDE;

- INDH / organismes pour la promotion de l'égalité et institutions des médiateurs pour les enfants;
- Organisations professionnelles
- Société civile
- Enfants et parents.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

En 2012-14, l'Agence a mené des recherches sur le terrain impliquant des professionnels de la justice et du social, ainsi que des enfants, concernant la participation et le traitement des enfants dans les procédures civiles et pénales.

Activités prévues pour 2015

- Achèvement des activités d'analyse des résultats.
- Publication des rapports correspondants.
- Réunions et coopération avec les parties prenantes

Produits prévus pour 2015

- Rapports et autres produits: rapport final, modules de formation.
- Réunions avec les parties prenantes et les experts.

Budget total en 2015:	1e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	150,000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	550,000€	-	-
Pluriannuel		Oui	
Année de lancement		2012	





ON-GOING Fiche projet 5.6.2

Première priorité

Manuel de droit européen en matière de droits des enfants

Description

La FRA, en coopération avec la Cour européenne des droits de l'homme et le Conseil de l'Europe, ont elaboré Le manuel de droit européen en matière de droits des enfants en 2014 afin de soutenir la stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant et de contribuer à ses objectifs et ceux du programme de l'Union européenne en matière de droits de l'enfant. Ce manuel a pour objectif de résumer les «normes Européennes» existantes en matière de protection des enfants, y compris celles dérivées de la jurisprudence européenne: jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), du Comité européen des droits sociaux (CEDS) et de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).

À la suite des travaux de planification, préparation et de recherche menés en 2013 et 2014, le manuel sera traduit de l'anglais (langue originale) vers une sélection d'autres langues européennes en 2015. Il sera publié et diffusé dans les forums pertinents et par le biais du réseau de professionnels travaillant avec les enfants, en parallèle à des activités d'inventaire relatif à la Stratégie du Conseil de l'Europe et aux événements de l'UE.

Objectifs

Ce projet a pour objectif principal de sensibiliser et d'informer les juges, procureurs, fonctionnaires et autres praticiens travaillant dans le domaine de la protection des enfants au niveau national et international, à propos des garanties européennes des droits fondamentaux en matière des droits de l'enfant. Il a également pour objectif de soutenir ces praticiens dans leur travail quotidien, car ils traitent de questions juridiques qui concernent les enfants. Puisque le guide a été produit en une seule langue à l'origine, il sera traduit dans une sélection de langues européennes en 2015 afin de faciliter une diffusion la plus large possible dans les États membres de l'UE et audelà, en particulier dans la zone du Conseil de l'Europe.

Produits globaux

- Contribution aux connaissances et aux outils à la disposition des praticiens travaillant dans la protection juridique des enfants en Europe, y compris dans les États membres de l'UE, les institutions de l'UE et au-delà
- Traduction du manuel dans une sélection de langues de l'UE
- Publication du manuel en ligne et sur papier
- Diffusion du manuel à travers la participation dans des réunions et travail avec des réseaux de professionnels concernés.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

En 2013, la FRA a mené des recherches préparatoires sur le manuel, qu'elle a fait réaliser en coopération avec, entre autres, la Cour européenne des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. En 2014, la FRA, avec ses partenaires, a analysé et présenté une sélection d'extraits des jugements et décisions majeurs rendus par la CEDH, le CEDS et la CJUE, soulignant le cheminement des affaires à travers les tribunaux nationaux et la manière dont le droit de l'UE, la CEDH, le CEDS, la CSE et le CDE ainsi que d'autres instruments pertinents pour la protection des enfants ont été appliqués.

Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlement européen
- Conseil de l'UE
- Commission européenne
- États membres (y compris les ministères de la Justice, les parlements nationaux, les juridictions nationales, et parquets généraux);
- Organisations professionnelles
- Organisations de la société civile
- Conseil de l'Europe
- Comité de la CNUDE;
- INDH / organismes pour la promotion de l'égalité et institutions des médiateurs pour les enfants

Activités prévues en 2015

- Traduction et préparation du manuel en vue de sa publication dans une sélection de langues de l'UE en collaboration avec le Cour européenne des droits de l'homme et la Council of Europe;
- Publication du manuel, versions en ligne et papier
- Diffusion du manuel à travers les réseaux nationaux de professionnels et d'organisations de la société civile travaillant avec les enfants, et les contacts auprès des autorités compétentes des États membres

Activités de communication ciblées et de sensibilisation ciblées pour les parties prenantes, y compris dans le cadre d'événements de l'UE et du Conseil de l'Europe.

	Budget total en 2015:	1e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
		315,000 €	-	-
	Budget total des années précédentes	40,000€	-	=
	Pluriannuel		Oui	
	Année de lancement	2014		



ON-GOING Fiche projet 5.6.3

Première priorité

Autres activités dans le domaine des «droits de l'enfant»

Description

L'Agence assure le suivi de ses travaux de recherche grâce à l'engagement ciblé avec les principales parties prenantes afin de s'assurer que les preuves leur sont fournies et alimentent leurs processus politiques. Par exemple, en 2014, l'agence a participé aux réunions coordonnées par l'EASO sur la tutelle des enfants non accompagnés dans un contexte de migration ou d'asile. Les travaux entrepris par l'agence entre 2013 et 2014 en réponse à une demande spécifique de la Commission, visant à cartographier les systèmes de protection de l'enfant seront achevés et publiés.

En 2015, la FRA publiera les résultats de son projet sur les «Enfants handicapés: violence et hostilité ciblées». Elle mènera des travaux préparatoires sur des questions liées au bien-être et à la pauvreté de l'enfant en étroite coopération avec la Commission afin d'identifier les besoins de données et de préparer l'élaboration d'indicateurs sur les droits en se basant sur le cadre de suivi annexé dans la recommandation de la Commission «Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité». Le travail portera tout particulièrement sur les enfants exposés à de multiples inégalités, tels que les enfants de migrants ou issus de minorités ethniques, en particulier les enfants roms exposés au risque de marginalisation, ainsi que les enfants présentant des besoins spécifiques ou souffrant de handicaps, les enfants faisant l'objet d'une prise en charge alternative et les enfants des rues.

Objectifs

- Formuler des avis et des conseils fondés sur des éléments probants comme dans le domaine de la protection des données, par exemple.
- Réalisation d'analyses des problèmes et de documents sur la base du matériel existant, si nécessaire, et mise à jour de publications sélectionnées, selon les besoins.
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs de manière proactive.
- Organiser des activités de communication et de coopération adaptées.
- Établir des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives à ce domaine et à des projets spécifiques.

Réalisations globales

- Participation à des réunions et autres événements et organisation de ceux-ci.
- Élaboration et présentation d'avis pertinents, de communications et autres contributions.
- Analyses et séances d'information.
- Participation à des formations.
- Élaboration et mise à jour d'indicateurs pour «la société de l'information et notamment le respect de la vie privée et la protection des données personnelles».

Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlement européen
- Conseil de l'UE
- Commission européenne
- États membres
- INDH/Organismes de promotion de l'égalité/Médiateurs pour enfants
- Comité des droits de l'enfant des Nations Unies
- Société civile
- Organisations professionnelles

Activités prévues pour 2015

- Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées.
- Élaboration d'analyses et de séances d'information ciblées.
- Réimpression de rapports existants si nécessaire.
- Participation à des réunions et autres événements.

Produits prévus pour 2015

- Avis d'experts aux parties prenantes.
- Publication des résultats du projet «Les enfants handicapés» et mise à jour d'une sélection de publications (ou de parties de celles-
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés et d'autres contributions pertinents.
- Développer et affiner les indicateurs sur les droits de l'enfant relatifs aux résultats du processus structurel en matière de protection et de soins nécessaires à son bien-être, en étroite collaboration avec les services de la Commission.

Durdent total on 2015.	1º priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité	
Budget tot	Budget total en 2015:	70,000 €	-	-
Budget tota précé		1	-	-
Pluria	nnuel		Oui	
Année de	ancement	2014		





ON-GOING Project fiche 5.7.1

Première priorité

'CLARITY' (Outils d'information ayant trait aux plaintes, à l'assistance juridique et aux droits)

Description

Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la Charte des droits fondamentaux de l'UE est devenue juridiquement contraignante et les attentes des personnes qui vivent dans l'UE se sont accrues. Il est désormais courant de se tourner vers les institutions et organes de l'UE pour solliciter de l'aide et des conseils pour traiter les plaintes relatives au non-respect de leurs droits. Toutefois, le traitement de ces plaintes dépasse souvent la compétence de ces organes, celle de l'UE et/ou la portée de la Charte (voir les rapports 2010 et 2011 de la Commission européenne sur l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne).

En outre, les résultats de recherche de la FRA démontrent que le manque de connaissances concernant l'instance vers laquelle il conviendrait de se tourner afin de faire valoir ses droits (qu'il s'agisse de droits civiques et politiques ou économiques et sociaux) constitue un obstacle majeur à l'accès à la justice au sein de l'Union européenne. Le règlement fondateur de la FRA souligne au considérant 15 que «[l] Agence devrait prendre des mesures pour sensibiliser le grand public aux droits fondamentaux, aux possibilités de les faire respecter, ainsi qu'aux différents mécanismes prévus à cet effet. Et ce, d'une manière générale, sans traiter elle-même de plaintes individuelles".

Complétant les outils existants tels que le portail e-Justice de la Commission européenne, le portail CLARITY fournira des conseils en ligne aux victimes de violations des droits fondamentaux et soutiendra les organismes que ces victimes peuvent contacter au niveau national pour porter plainte en établissant une cartographie de ces organismes de conseil et d'assistance – par exemple les organismes de promotion de l'égalité, les institutions nationales des droits de l'homme et les médiateurs. Ces informations sont d'autant plus importantes dans les contextes transfrontaliers. Cet outil est important et l'est d'autant plus dans des contextes transfrontaliers. Il sera compatible avec le portail e-Justice européen afin d'assurer le partage informatisé d'informations. L'outil sera transféré sur le portail e-Justice européen courant 2015 et la Commission européenne sera responsable de son développement continu et de sa maintenance.

Objectifs

- Expliquer clairement aux utilisateurs finaux, intermédiaires et professionnels quel(s) organe(s) extrajudiciaire(s) est/sont compétent(s) pour déposer une plainte relative aux droits fondamentaux ou fournir d'autres formes d'assistance, y compris des informations pour orienter un individu à propos d'une question spécifique touchant aux droits fondamentaux.
- Fournir des informations précises sur les mandats des organismes chargés de la résolution des plaintes et leurs coordonnées.
- Encourager une approche plus harmonisée du partage d'informations sur les plaintes, ce qui permettra d'améliorer la comparabilité (cf. Recommandation de la Commission relative à l'utilisation d'une méthode harmonisée pour classer les

réclamations et demandes des consommateurs et communiquer les données y afférentes - C(2010)3021 final)

Produits globaux

Création d'un outil en ligne pilote qui permettra l'identification rapide de l'organisme de traitement des plaintes (extrajudiciaire) le plus adéquat pour un type de plainte particulier. L'utilisateur recevra des informations de base sur cet organisme ainsi qu'un lien et la possibilité de déposer une plainte auprès de cet organisme. Cet outil pourrait également être qualifié de «liste de contrôle de la recevabilité».

Bénéficiaires et groupes cibles

- Victimes de violations des droits fondamentaux
- Organisations représentant ces victimes (telles que les ONG qui orientent les victimes vers les organismes pertinents)
- Institutions nationales (extrajudiciaires) compétentes pour le traitement des questions relatives aux droits de l'homme, par exemple les organismes de promotion de l'égalité ou les institutions nationales des droits de l'homme
- Institutions de l'UE et États membres

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Depuis l'enquête EU-MIDIS de la FRA, les résultats des recherches de l'Agence ont démontré que la méconnaissance des droits et des organismes compétents quand les droits sont violés, constituent un obstacle majeur à l'exercice effectif de ces droits. Des mesures doivent être prises à plusieurs niveaux pour gérer ces lacunes et ce projet vise à soutenir les travaux d'autres acteurs, tels que la Commission, dans ce sens.

Activités prévues pour 2015

- Suivi sur le portail pilote accompagné d'améliorations en cas de besoin
- Davantage d'interactions avec le portail européen e-justice et autres acteurs potentiels
- Transfert de l'outil sur le portail e-Justice européen

Produits prévus pour 2015

Contribution au portail européen e-justice

Ressources financières allouées au projet				
Dudget total on 2015.	1e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité	
Budget total en 2015:	-	-	1	
Budget total de l'année précédente	150,000 €	-	-	
Pluriannuel	Oui 2013			
Année de lancement				





ON-GOING Fiche projet 5.7.2

Première priorité

Violence sexiste à l'égard des femmes: de l'enfance à l'âge adulte

Description

Après avoir consulté les principaux experts, y compris le Conseil de l'Europe, l'Agence a entamé une enquête à l'échelle de l'Union européenne sur la violence contre les femmes, qui comprend des expériences vécues pendant l'enfance et à l'âge adulte. La violence contre les femmes et les filles demeure un problème persistant dans bon nombre d'États membres de l'UE, qui contribue à porter atteinte aux droits fondamentaux élémentaires tels que, notamment, la dignité, l'accès à la justice et l'égalité entre les hommes et les femmes. Les conséquences de la violence contre les femmes affectent bien plus que les seules personnes directement concernées. Elles concernent également les familles, les communautés et la société au sens large, et ont des répercussions considérables sur les ressources de l'État et sur sa capacité à répondre efficacement à ce mal social.

Selon les travaux de recherche et les données de la justice pénale disponibles, la majorité des incidents de cette nature ne sont pas signalés et, par conséquent, l'État est généralement mal informé sur l'étendue et la nature du problème, ce qui entraîne des conséquences sur l'élaboration des politiques et des mesures contre cette violence. À cet égard, la FRA a réalisé la première enquête comparable à l'échelle de l'UE sur la violence contre les femmes, de l'enfance à l'âge adulte, qui peuvent servir de base à l'élaboration des politiques et des actions dans ce domaine. Les résultats de l'enquête peuvent également fournir des lignes directrices utiles aux États membres dans le cadre du processus à venir de ratification et de mise en œuvre de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique proposée par le Conseil de l'Europe (convention d'Istanbul).

Le soutien pour cette enquête de la FRA sur la violence contre les femmes à l'échelle de l'Union trouve son origine dans la demande du Conseil sous la présidence espagnole et dans une résolution du Parlement du 26 novembre 2009, également mentionnée dans les conclusions du Conseil du 8 mars 2010. Bien qu'il soit progressivement devenu opérationnel depuis 2009, l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) n'était pas en mesure, au début de cette étude, d'élaborer et de lancer un tel projet. De ce fait, la FRA s'est basée sur sa propre expertise en matière de recherches par enquête et a travaillé avec l'EIGE pour garantir son intégration au processus de développement du projet. Les recherches menées par l'EIGE en 2010-2014 sur les sources de données secondaires en matière de violence domestique, la gamme et la nature des services d'aide aux victimes ainsi que les bonnes pratiques en matière de lutte contre la violence domestique, fournissent des renseignements qui peuvent être pris en compte pour tirer les conclusions des résultats de l'enquête de la FRA.

Objectifs

Le projet fournit des données comparables sur la nature et l'étendue de la violence subie par les femmes dans l'Europe des 28. L'enquête vise à offrir aux décideurs et autres parties prenantes de l'UE et au niveau national, les preuves nécessaires au développement de la législation et des politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes en empêchant les incidents, en protégeant les victimes et en poursuivant en justice les délinquants ; y compris dans l'objectif de se conformer à la convention d'Istanbul. Cette enquête s'emploie aussi à assurer la conformité avec la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique proposée par le Conseil de l'Europe. Les données recueillies et analysées dans ce projet seront d'intérêt pour le futur mécanisme de suivi à mettre en place une fois que la présente Convention entrera en vigueur.

Produits globaux

Les résultats de l'étude seront communiqués dans une série de rapports, selon l'approche développée pour l'enquête EU-MIDIS, et lors de plusieurs réunions avec les parties prenantes concernées.

Bénéficiaires et groupes cibles

- États membres, Commission européenne, Parlement européen, Conseil de l'UE, autres organes et agences de l'UE, Conseil de l'Europe, OSCE, unies/CEDAW, organismes d'aide aux victimes, société civile.
- EIGE qui a reçu l'ensemble des données de l'enquête FRA sur la violence contre les femmes (VAW) en 2014 afin de l'utiliser pour son indice sur l'égalité entre les femmes et les hommes
- En 2015-16, l'OSCE prévoit de mener l'enquête de la FRA sur la violence à l'égard des femmes dans une sélection de pays extérieurs à l'UE. À cette fin, la FRA a accepté d'aider l'OSCE en tant que «comité directeur» afin d'informer sur le développement de l'enquête.

Activités prévues pour 2015

Sur la base des résultats de l'enquête qui ont été publiés en 2014, l'Agence continuera d'en publier les conclusions et de communiquer sur les «avis» de la FRA énoncés en regard de ces conclusions, qui incluent l'engagement ciblé d'une sélection de praticiens et d'autorités travaillant dans le domaine de la violence à l'égard des femmes ainsi que de parties prenantes (inter-)gouvernementales (y compris le Conseil de l'Europe, l'OSCE et l'ONU), d'institutions de l'UE et de la société civile. En outre, l'agence apportera une contribution ciblée aux subventions de la «Norvège» concernant leur travail dans certains États membres de l'UE dans le domaine de la lutte contre la violence sexiste.

Ces activités encourageront davantage encore l'utilisation de l'explorateur de données web interactif et des rapports de la FRA relatifs aux résultats de l'enquête, et entrent dans la stratégie de communication du projet.

La FRA déposer a également l'ensemble des données de l'enquête sur la violence à l'encontre des femmes dans un système d'archivage de données afin de faciliter l'accès à celles-ci par les différents parties prenantes et les chercheurs.

Produits prévus pour 2015

- Présentations sur la base des résultats
- Réunions avec les parties prenantes, quand nécessaire
- Dépôt de l'ensemble des données sur l'enquête dans un système d'archivage de données sélectionnées pour pourvoir être exploitées par les parties prenantes / chercheurs intéressés

Budget total on 20	Budget total en 2015:	1e priorité	2º priorité	3 ^e priorité
Budget total en 20		10,000 €	-	-
Budget total de l'an précédente	née	4,025,300 €	-	-
Pluriannuel		Oui 2010		
Année de lanceme	ent			





ON-GOING Fiche projet 5.7.3

Première priorité

Enquête relative aux droits fondamentaux – réalisation d'une enquête européenne sur les tendances en matière de droits fondamentaux

Description

Remarque : bien que l'enquête ait été placée sous le domaine «Accès à la justice» du Programme de travail annuel de la FRA, cela ne signifie pas que son étendue se limite à ce champ, en effet les points soulevés dans l'enquête embrassent plusieurs domaines. L'Agence établira une enquête avec renouvellement de panel (répétée tous les cinq ans) qui éclairera les politiques et le débat sur les droits fondamentaux dans l'UE en donnant les tendances des résultats sur le terrain en la matière. Il s'agira de la première enquête en mesure de produire des données de la population générale comparables sur la façon dont les personnes font l'expérience de leurs droits fondamentaux, identifiant des tendances dans l'UE grâce aux répétitions successives. Contrairement aux enquêtes Eurobaromètre, les droits fondamentaux de l'enquête de la FRA ne se concentrera pas seulement sur les attitudes et les opinions des gens, mais aussi de demander aux gens sur leurs actions ou les événements qu'ils ont vécus. Le programme d'enquête consistera en un module de base qui mesurera les principaux indicateurs des droits fondamentaux de manière répétée, afin d'établir une mesure de référence pour la situation des droits fondamentaux dans l'UE. Le module de base, répété tous les cinq ans, recueillera des données portant sur un large éventail de questions relatives aux droits fondamentaux, tels que la liberté de circulation, la protection des données, la discrimination et la sensibilisation aux droits fondamentaux – domaines dans lesquels ni Eurostat, ni l'Eurobaromètre ni aucune autre enquête européenne existante ne fournit de données. Le module de base pourra être accompagné de modules complémentaires qui répondront aux besoins de données d'autres projets pertienent de la FRA. Le format de l'enquête pourrait examiner la possibilité d'inclure des échantillons supplémentaires dans les répétitions de l'enquête, qui seraient introduit dans des Etats membres spécifiques pour faire face aux exigences particulières des certains groupes ou de la population majoritaire. Le contenu et la portée de l'enquête seront établis à travers des consultations avec des experts en enquêtes et une sélection de parties prenantes - dont (par exemple) les organismes de promotion de l'égalité et les institutions nationales des droits de l'homme, la Commission européenne (y compris Eurostat), le Conseil de l'Europe et le Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations unies. Ces consultations aideront à esquisser une stratégie d'enquête, qui sera la feuille de route pour les années à venir pour l'élaboration et l'exécution de l'enquête. Cela permettra de s'assurer que l'enquête comble les lacunes dans les éléments de preuve existants, qui peuvent être utilisés pour alimenter les politiques, et ne fasse pas doublon avec la collecte de données dans d'autres domaines.

L'enquête viendra en complément de l'enquête EU-MIDIS de l'Agence, puisqu'elle s'efforcera de répondre (le cas échéant) à certaines questions posées dans le cadre des EU-MIDIS relatives aux groupes de minorités ethniques et d'immigrants, servant ainsi à des fins comparatives.

Objectifs

L'enquête vise à combler le manque de données solides et comparables sur les expériences « sur le terrain » de la population pour ce qui concerne la plupart des domaines des droits fondamentaux. Les répétitions de l'enquête (tous les cinq ans) permettront pour la première fois d'identifier des tendances au fil du temps, ce qui soutiendra les décideurs au niveau Européen et national leur permettant de faire des choix basées sur des données factuelles en ce qui concerne l'adoption des lois et l'affectation des ressources. Les résultats seront également utilisés pour faire face aux besoins de données de l'Agence dans d'autres projets.

Produits globaux

- L'enquête sur les droits fondamentaux, peut collecter des données statistiques comparables et solides qui peuvent aider l'UE à protéger les droits fondamentaux en s'appuyant sur des éléments de preuve recueillis sur le terrain.
- Le projet continuera à développer les méthodologies d'enquête en s'attaquant aux questions relatives aux droits fondamentaux,
- Les résultats de l'enquête seront présentés sous la forme de résultats de projet qui sont utiles aux principales parties prenantes, comme défini lors des consultations avec ces dernières.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

L'Agence a mené plusieurs enquêtes à grande échelle sur des groupes de population spécifiques et des thèmes spécifiques ayant trait aux droits fondamentaux; par exemple, l'enquête EU-MIDIS (sur les minorités ethniques et les groupes d'immigrants), qui est à présent dans sa deuxième phase; l'enquête LGBT; l'enquête sur les Roms; et l'enquête sur les personnes de confession juive. À l'exception de l'enquête de l'agence sur la violence contre les femmes, les enquêtes FRA ne mettent pas l'accent sur la population en général.

L'élaboration de l'enquête sur les droits fondamentaux a démarré en 2014 avec des recherches documentaires internes, des réunions avec les parties prenantes et les experts en enquêtes et des travaux de préparation pour une étude préalable aux tests, qui aideront l'Agence à élaborer le questionnaire de l'enquête de méthodologie en vue de l'enquête finale.

Bénéficiaires et groupes cibles

- Institutions de l'UE,
- États membres,
- Organismes de promotion de l'égalité et les institutions nationales des droits de l'homme,
- Conseil de l'Europe,
- Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations unies et autres entités des Nations unies
- Eurostat, les bureaux nationaux de statistique

Activités prévues pour 2015

Les activités du projet en 2014 se concentreront sur le développement d'une méthodologie et d'une structure solide qui serviront de base pour la mise en œuvre de l'enquête dans les années à venir. Dans cette optique, en 2015, l'Agence procédera à une étude préalable aux tests de méthodologie permettant à l'Agence d'élaborer le questionnaire de l'enquête en vue de l'enquête finale en 2016. En parallèle à cette étude, la FRA commencera à élaborer un rapport technique présentant les conclusions des activités de test. D'autres activités de consultation avec les parties prenantes ciblées et les experts seront menées afin de soutenir le développement de l'enquête lors des réunions de consultation en 2014.

Produits prévus pour 2015

- Les résultats des autres activités des parties prenantes et de la consultation d'experts pour éclairer l'élaboration de la stratégie d'enquête et le projet de questionnaire pour l'enquête (contenant le questionnaire de base et des modules éventuels)
- Élaboration d'un rapport technique concernant les conclusions de l'étape préalable aux tests de l'enquête
- Mise en évidence des domaines clés pour la collecte des données qui peuvent alimenter le rapport annuel et les projets majeurs de la FRA

Budget total en 2015:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3º priorité
	400,000 €	-	150,000 €
Budget total de l'année précédente	20,000€	-	-
Pluriannuel		oui	
Année de lancement	2014		





NEW Fiche projet 5.7.4

Première priorité

Manuel sur l'accès à la justice en Europe

Description

L'accès à la justice est un droit fondamental essentiel consacré avant tout à l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE et à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. L'accès à la justice permet aux victimes de violations des droits fondamentaux de faire respecter leurs droits de manière effective ou de faire réparer les préjudices subis, quelle que soit la nature du droit (civique et politique ou économique et social). Toutefois, les recherches de la FRA montrent que l'accès à la justice est problématique dans un certain nombre d'États membres de l'UE en raison de plusieurs facteurs, dont le manque de connaissances quant aux voies possibles pour accéder à la justice. Dans ce contexte, le manuel sur l'accès à la justice en Europe représente un outil utile pour remédier à ce problème.

La Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), le groupe d'experts du Conseil de l'Europe, est le partenaire pour la mise en œuvre de ce projet (la décision de la CEPEJ doit être officiellement adoptée lors de sa réunion plénière en décembre 2013). La FRA collaborera également avec la Cour européenne des droits de l'homme (CouEDH) et la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et consultera d'autres parties prenantes, dont la Commission européenne, et des intermédiaires, tels que des groupes de soutien pour les victimes au niveau européen et national. Les questions couvertes par le manuel pourraient comprendre des aspects substantiels, procéduraux et institutionnels de la justice, provenant de divers domaines, dont celui de la non-discrimination ou ceux ayant une approche plus progressiste de l'accès à la justice, dont les procédures environnementales ou relatives à la protection des consommateurs. L'objectif est de se concentrer en particulier sur les règlements et normes au niveau européen dans le domaine de l'accès à la justice au sens large, (éventuellement) couvrant des aspects tant judiciaires qu'extrajudiciaires, tels que reflétés dans la jurisprudence nationale et européenne.

Objectifs

L'objectif principal du projet est de sensibiliser et informer les professionnels du droit impliqués dans les procédures judiciaires ainsi que les intermédiaires, tels que les organisations de la société civile, concernant les normes existantes et les garanties en matière de droits fondamentaux dans le domaine de l'accès à la justice tels que reflétés dans la jurisprudence nationale et européenne.

Produits globaux

Le résultat du projet sera un manuel sur l'accès à la justice en Europe. Ce manuel proposera un résumé et une analyse pertinents (dans une sélection de langues de l'UE) de la jurisprudence pertinente de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme, complétée, lorsque les données sont disponibles, de la jurisprudence nationale, concernant certains sujets touchant à l'accès à la justice.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Ce projet s'appuie sur la méthodologie utilisée pour les projets joints FRA-Conseil de l'Europe (tout particulièrement la CEDH) antérieurs qui

ont permis la publication de manuels de droit européen en matière de non-discrimination (2011), en matière d'asile, de frontières et d'immigration (2013), sur la législation européenne en matière de protection des données (2014) et sur la jurisprudence européenne à venir en matière de droits de l'enfant. En outre, le manuel contribuera aux divers projets à venir et déjà achevés entrepris par la FRA dans le domaine de l'accès à la justice, dont les projets «CLARITY» et «services de soutien aux victimes» et les deux rapports de la FRA sur l'accès à la justice publiés en 2011 et 2012.

Bénéficiaires et groupes cibles

- Juges
- Praticiens de droit impliqués dans les procédures judiciaires
- Intermédiaires tels que les ONG et d'autres organismes impliqués dans l'aide aux victimes concernant l'accès à la justice, y compris par les conseils juridiques

Activités prévues pour 2015

- Des activités de communication et de sensibilisation pour les parties prenantes spécifiques au projet seront élaborées. Une consultation avec les parties prenantes aura lieu au début de l'année
- Analyse interne et sélection d'extraits de jugements et décisions clés rendues par la CEDH et la CJUE dans le domaine de l'accès à la justice
- La préparation de manuel en collaboration avec les partenaires du projet
- Version pilote en ligne et dynamique du manuel

Produits prévus pour 2015

- Projet de manuel sur l'accès à la justice en Europe
- Version projet en ligne et dynamique du manuel

	Budget total en 2015:	1º priorité	2 ^e priorité	3º priorité
		40,000 €	-	-
	Budget total des années précédentes	-	-	-
	Pluriannuel		Oui	
	Année de lancement		2015	





Fiche projet 5.7.5

Première priorité

Réhabilitation et reconnaissance mutuelle - pratique concernant la législation de l'UE sur le transfèrement de personnes condamnées ou en attente de jugement

Description

Remarque : la Commission européenne a demandé à la FRA de conduire une étude visant à fournir des conseils fondés sur des données probantes aux institutions de l'UE et aux États membres sur la situation rencontrée dans la pratique concernant trois décisions-cadres de l'UE. Ces permettent d'exécuter des mesures dans un pays de l'UE autre que celui dans lequel une personne est condamnée ou en attente de jugement, qui peut être le pays de la nationalité, le pays de la résidence habituelle ou un autre pays de l'UE avec lequel la personne concernée a des liens étroits, à savoir : 1) la décisioncadre 2008/909/JAI concernant le transfèrement des personnes condamnées, 2) la décision-cadre 2008/947/JAI concernant les mesures de probation et les peines de substitution, et 3) la décisioncadre 2009/829/JAI concernant la décision européenne de contrôle judiciaire. Ces décisions-cadres peuvent améliorer la réhabilitation sociale des personnes qui sont condamnées, bénéficient de la liberté conditionnelle ou sont en attente de jugement, et devraient parallèlement garantir la bonne administration de la justice - dont les droits fondamentaux des personnes concernées - et favoriser la confiance mutuelle entre les États membres lors de la mise en œuvre de la législation européenne. Toutefois, comme signalé en février 2014 par la Commission européenne, bon nombre d'États membres de l'UE n'ont pas transposé ces décisions-cadres - alors que le délai de transposition a expiré. Cette situation va à l'encontre de l'objectif de réhabilitation des personnes condamnées ou suspectées et du principe de reconnaissance et de confiance mutuelles entre les juridictions. De manière générale, les aspects relatifs aux droits fondamentaux doivent être pris en considération afin de renforcer la confiance mutuelle et garantir l'application de normes minimales. Étant donné qu'à compter de décembre 2014, la Commission est en mesure d'ouvrir des procédures d'infraction sur la base de ces décisions-cadres, il est d'autant plus pressant d'aider les États membres à mettre en œuvre ces dernières dans la pratique. Le projet examinera ces thèmes au regard de la situation sur le terrain concernant l'application pratique des trois décisions-cadres, tout en tenant dûment compte des normes et orientations pertinentes du Conseil de l'Europe et des Nations Unies.

Objectifs

Se pencher sur l'application pratique des aspects des trois décisions-cadres relatifs au transfèrement des personnes condamnées ou en attente de jugement - identifier les obstacles et les facteurs propices à la mise en œuvre pratique en ce qui concerne les implications pour les droits fondamentaux des personnes concernées.

Recenser les pratiques encourageantes qui peuvent être utilisées par la Commission européenne et les États membres - en vue de la mise en œuvre des décisions-cadres sur le terrain.

Résultats globaux

- Etat des lieux sommaire initiale de la situation sur le terrain dans les États membres - afin d'identifier des études de cas en vue d'un examen approfondi au niveau des États membres.
- Exemples d'études de cas de pratiques encourageantes au niveau des États membres.

Activités et résultats obtenus à ce jour

- Nouveau projet pour l'Agence.
- Exploitation des travaux entrepris par l'Agence dans le domaine de l'accès à la justice.

Bénéficiaires et groupes cibles

- Commission européenne, DG Justice, liens avec d'autres domaines du droit européen (tels que le mandat d'arrêt européen).
- États membres aptes à s'inspirer des études de cas identifiant des pratiques encourageantes utiles pour l'application pratique des décisions-cadres.

Activités prévues pour 2015

Explorer les différences et les similitudes dans l'application pratique des DF sur la base d'études approfondies de cas interviewer les porteurs d'obligations et (potentiellement) les personnes condamnées ou soupçonnées, (détenteurs de droits) qui ont été transférées (ou dont le transfert a été envisagé) entre les États membres; identifier des exemples d'études de cas - sur la base de l'expérience acquise - ainsi que les pratiques prometteuses.

Produits prévus pour 2015

Etat des lieux sommaire initiale de la situation sur le terrain dans les États membres - afin d'identifier des études de cas en vue d'un examen approfondi au niveau des États membres.

Budget total en 2015:	1º priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	175,000 €	-	-
Budget total de l'année			_
précédente	-	-	
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2015		





Fiche projet 5.7.6

Troisième priorité

Améliorer l'accès à la justice pour les personnes qui vivent dans l'UE

Description

Le projet est axé sur la recherche de moyens d'améliorer l'accès à la justice, au-delà des structures traditionnelles existantes. À première vue, les trois domaines suivants pourraient être au centre de l'analyse et de l'exploration en vue de proposer des pratiques prometteuses:

- 1. l'autonomisation grâce à un droit d'agir en justice élargi qui élimine les obstacles pratiques pour la (les) personne(s) et réduit le fardeau ou le caractère honteux de la plainte par exemple, litige d'intérêt public, plaintes déposées par des organisations de la société civile au nom d'une ou plusieurs personnes (en s'appuyant par exemple sur l'expérience relative aux droits économiques et sociaux de l'organe de surveillance du Conseil de l'Europe), «recours collectif», ainsi que des solutions de rechange à des formes plus traditionnelles de la justice;
- 2. les initiatives «privées» telles que l'implication des cliniques juridiques et des *amicus curiae* («amis de la cour», autrement dit, l'intervention d'un tiers avec recherche, conseil juridique, etc.), qui pourraient améliorer la qualité des débats judiciaires grâce à des contributions extérieures ou réduire les coûts pour les parties concernées avec la contribution de la société civile, du monde universitaire et des avocats *pro bono*;
- 3. la technologie e-justice et d'autres innovations qui facilitent l'accès aux mécanismes de plainte/de recours, tout en offrant aussi des garanties suffisantes pour les personnes qui n'utilisent pas les services en ligne et en assurant leur accès à la justice en concertation et en coordination avec le portail e-Justice européen (voir aussi la fiche sur CLARITY projet).

Ces exemples ont contribué à améliorer l'accès à la justice dans les États membres de l'UE et au-delà, en particulier en période d'austérité économique. La cartographie juridique et sociale de l'application de ces initiatives dans divers domaines (pas seulement celui des droits fondamentaux) et en relation avec divers mécanismes, dont les évaluations sur la base de travaux sur le terrain (recherche qualitative) de la manière dont ces exemples ont ou non contribué en pratique à la capacité des citoyens d'accéder efficacement à la justice, sera envisagée.

Objectifs

Développer des idées émergées dans les recherches de la FRA et au cours de la Conférence sur les Droits Fondamentaux en 2012 et d'autres événements de l'Agence. Ce projet portera sur les changements visant à faciliter l'accès «primaire» (dans le sens de premier point de contact) aux différents types de mécanismes de recours/de plainte afin de fournir un accès à la justice.

Produits globaux

Le projet donnera un aperçu comparatif et analytique des pratiques prometteuses, accompagné d'une analyse d'impact concernant les pratiques prometteuses mises en évidence.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Sous le titre général de l'amélioration de l'accès à la justice, les trois domaines prioritaires suggérés (autonomisation, initiatives «privées» et technologie) de ce projet sont basés sur les recherches de la FRA et d'autres, en conformité avec les besoins pratiques et avec les domaines prioritaires de la politique de l'UE. La sélection du projet pour un meilleur accès à la justice renforcerait les liens avec les composantes d'accès à la justice d'autres projets de la FRA, par exemple ceux en matière de handicap, asile, protection de données et droits des enfants.

Bénéficiaires et groupes cibles

- Les Etats membres de l'UE qui s'attaquent à améliorer l'accès à la justice et les institutions de l'UE dans leurs efforts de renforcer l'application du droit de l'UE.
- Les organisations de la société civile, notamment les associations professionnelles, qui appliquent ou préconisent le changement visant à améliorer l'accès à la justice.

Activités prévues pour 2015

Collecte de données et analyse des pratiques innovantes dans l'UE qui visent à améliorer l'accès à la justice.

Recherches documentaires (et entretiens choisis, le cas échéant) après mise en évidence des pratiques innovantes/prometteuses.

Produits prévus pour 2015

- Conception et mise en œuvre d'une enquête en ligne afin de mettre en évidence les obstacles et recueillir les informations associées sur les pratiques innovantes
- Entretiens, le cas échéant, afin de mieux faire comprendre les informations sur les pratiques innovantes
- Analyse de données
- Réunions d'experts et de parties prenantes

Budget total en 2015:	1e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	-	-	500,000 €
Budget total de l'année précédente	-	-	500,000 €
Pluriannuel		S/O	
Année de lancement	S/O		





NEW Fiche projet 5.7.7

Première priorité

Le droit à l'interprétation et la traduction et le droit à l'information dans les procédures pénales dans l'UE

Description

Remarque: la Commission européenne a demandé à la FRA d'entreprendre cette recherche. Ce projet vise à fournir des conseils fondés sur des éléments probants aux institutions et aux États membres de l'UE concernant les droits procéduraux accordés dans le cadre de procédures pénales, en particulier les droits à l'interprétation, à la traduction et à l'information dans le cadre des procédures pénales. Il recensera les pratiques encourageantes et les possibilités qu'offre la législation de l'Union dans le contexte de la feuille de route relative aux droits procéduraux accordés dans le cadre des procédures pénales.

Le projet se base spécifiquement sur la directive 2010/64/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 octobre 2010 relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales et la directive 2012/13/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 relative au droit à l'information dans le cadre des procédures pénales. Ces directives contribuent au bon fonctionnement de la coopération judiciaire dans l'UE en établissant des normes communes de protection des droits procéduraux spécifiques. Ces droits donnent aux personnes suspectées ou poursuivies la possibilité de suivre le déroulement de procédures judiciaires transfrontalières et d'y participer activement, conformément aux normes et garanties internationales existantes, en particulier celles relatives au droit à un procès équitable consacré à l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (ci-après la « Charte de l'Union ») et à l'article 6 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (ci-après la « CEDH »).

D'ici 2015, les États membres devraient avoir transposé les deux directives dans leur législation nationale. Le projet présentera un aperçu des pratiques encourageantes appliquées dans l'UE-28 à cet égard. Il mettra également l'accent sur les normes pertinentes de l'UE (dont la Charte de l'Union), ainsi que sur celles du Conseil de l'Europe et des Nations Unies.

Objectifs

- Examiner les pratiques encourageantes et les possibilités en matière d'application des droits à l'interprétation, à la traduction et à l'information dans les procédures pénales et les implications pour les droits fondamentaux des personnes concernées.
- Recenser les pratiques encourageantes susceptibles d'être utilisées par les institutions et organes européens et les États membres.

Résultats globaux

- Discours et documents succincts comme base pour les discussions politiques/conférences pertinentes
- Analyse juridique comparative et rapport de synthèse

Activités et résultats réalisés à ce jour

• La recherche interne a été menée en 2014

- Le contrat de recherche dans les États membres de l'UE a été lancé en 2014
- Exploiter le travail de l'agence dans le domaine de l'accès à la justice, en particulier ses travaux dans le domaine des droits des victimes de crimes et ses avis, notamment sur une proposition visant à établir un Parquet européen, sur la confiscation des produits du crime et sur le projet de directive concernant la décision d'instruction européenne.

Bénéficiaires et groupes cibles

- Institutions et organes de l'UE
- États membres
- Professionnels du droit et ONG, dont des associations et réseaux professionnels concernés aux niveaux national et européen

Activités prévues en 2015

- Achèvement de la recherche sur tous les États membres de l'UE (si non concernés en 2014)
- Analyse comparative des données FRANET
- Finalisation de l'analyse juridique comparative
- Consultation sous forme d'examen par les pairs avec des experts clés d'ici la fin de l'année 2015

Résultats escomptés en 2015

 Document(s) succinct(s) établi(s) sur la base des premiers résultats comparatifs à présenter lors des séminaires/conférences pertinents fin 2015.

	Budget total en 2015 :	1 ^{re} priorité	2º priorité	3 ^e priorité
		91,850 €	-	-
	Budget total pour l'exercice précédent	83,950€	-	87,850 €
	Pluriannuel		Oui	
	Année de lancement	2014		





ON-GOING Project fiche 5.7.8

Première priorité

Activités additionnelles dans le domaine de «l'Accès à la justice»

Description

L'Agence assure le suivi de ses travaux de recherche via un engagement ciblé avec les parties prenantes clés afin de s'assurer que ses données leur parviennent et orientent leurs délibérations et leurs décisions.

Objectifs

- Formuler des avis et des conseils fondés sur des éléments probants.
- Réalisation d'analyses des problèmes et de documents sur la base du matériel existant, si nécessaire, et mise à jour de publications sélectionnées.
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs de manière proactive.
- Organiser des activités de communication et de coopération adaptées.
- Établir des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives à ce domaine et à des projets spécifiques.

Réalisations globales

- Participation à des réunions et autres événements et organisation de ceux-ci.
- Élaboration et présentation d'avis pertinents, de communications et autres contributions.
- Analyses et séances d'information.
- Participation à des formations.
- Élaboration et mise à jour d'indicateurs pour «la société de l'information et notamment le respect de la vie privée et la protection des données personnelles».

Bénéficiaires et groupes cibles

- Institutions et agences de l'UE
- États membres
- Les organismes nationaux compétents en matière de droits de l'homme, tels que les organismes de promotion de l'égalité ou les institutions nationales des droits de l'homme
- Autres organisations nationales spécialisées
- Société civile
- Organisations professionnelles
- Autres acteurs du domaine de l'accès à la justice

Activités prévues pour 2015

- Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées.
- Mise à jour des produits existants et réimpression le cas échéant.
- Participation à et organisation de réunions et autres événements.

Produits prévus pour 2015

- Avis d'experts aux parties prenantes.
- Mise à jour de publications sélectionnées (ou de parties de publications).
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés et d'autres contributions pertinents.
- Élaboration de séries d'indicateurs.

Budget total en 2015:	1e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	10,000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel		Oui	
Année de lancement		2014	





ON-GOING Fiche projet 5.8.1

Première priorité

Droit d'accès à la justice pour les victimes de la criminalité – analyse comparative

Description

Quels sont, en pratique, les droits des victimes de crimes en matière d'accès à la justice? Il s'agit d'une comparaison approfondie de la situation des victimes dans un nombre limité d'États membres qui représentent différents systèmes judiciaires et différentes traditions. L'étude sera menée à trois niveaux et présentera des résultats qui viendront enrichir la feuille de route des victimes de l'Union européenne:

- 1. Niveau juridique: comment les victimes de la criminalité et leurs droits sont-ils conceptualisés dans les divers systèmes juridiques et dans le contexte des différentes traditions juridiques? Quels sont les droits des victimes pour garantir des enquêtes, poursuites et jugements efficaces et participer aux procédures pénales?
- 2. Niveau institutionnel: comment les institutions publiques et privées travaillant avec les victimes s'assurent-elles que leur travail reflète les droits et besoins des victimes? Quel est le point de vue des acteurs du système judiciaire pénal (police, avocats, procureurs, juges) sur le rôle des victimes dans le système judiciaire pénal?
- 3. Niveau pratique: dans la mesure du possible, l'étude se penchera aussi sur les expériences des victimes.

Objectifs

Étudier et analyser, sous l'angle des droits, comment les victimes sont incluses dans le processus judiciaire pénal et, à cet égard, le type et les formes d'aide qui leur sont offerts par les systèmes judiciaires pénaux des États membres. Les résultats contribueront à la mise en œuvre de la feuille de route des victimes de l'Union européenne.

Produits globaux

Un rapport comparatif va être élaboré en 2016 pour être publié en 2017.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Le projet s'appuiera sur la recherche de la FRA sur les services de soutien aux victimes, entrepris à partir 2011-2013, en se développant dans une perspective plus générale sur les droits des victimes des crimes. Le projet sera en partie conçu comme suivi des projets de la FRA qui s'occupent des victimes d'actes criminels, tels que celui sur la violence contre les femmes ou celui dans le domaine des crimes haineux motivés par les préjugés ou des crimes contre les différents groupes vulnérables.

Bénéficiaires et groupes cibles

- Victimes d'actes criminels;
- Etats membres de l'UE,
- Institutions et agences de l'UE
- Praticiens du droit et dans d'autres domaines du système judiciaire pénal travaillant avec les victimes de la criminalité
- Organisations d'aide aux victimes

Activités prévues pour 2015

- Première année recherche documentaire et l'interaction avec les parties prenantes clés dans le développement du projet.
- Deuxième année la recherche comparative sur le terrain dans certains États membres de l'UE.

Produits prévus pour 2015

Aucun

Budget total en 2015:	1e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	8,000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel		oui	
Année de lancement		2015	





ON-GOING Fiche projet 5.8.2

Première priorité

Autres activités dans le domaine des «Victimes de la criminalité»

Description

L'Agence assure le suivi de ses travaux de recherche via un engagement ciblé avec les parties prenantes clés afin de s'assurer que ses données leur parviennent et orientent leurs délibérations et leurs décisions.

Objectifs

- Formuler des avis et des conseils fondés sur des éléments
- Réalisation d'analyses des problèmes et de documents sur la base du matériel existant, si nécessaire, et mise à jour de publications sélectionnées.
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs de manière proactive.
- Organiser des activités de communication et de coopération adaptées.
- Établir des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives à ce domaine et à des projets spécifiques.

Réalisations globales

- Participation à des réunions et autres événements et organisation de ceux-ci.
- Élaboration et présentation d'avis pertinents, de communications et autres contributions.
- Analyses et séances d'information.
- Participation à des formations.
- Élaboration et mise à jour d'indicateurs pour «la société de l'information et notamment le respect de la vie privée et la protection des données personnelles».

Bénéficiaires et groupes cibles

- Institutions et agences l'UE
- États membres
- INDH/Organismes de promotion de l'égalité tels que les organismes de promotion de l'égalité ou les institutions nationales des droits de l'homme
- Autres organismes spécialisés nationaux
- Organisations de la société civile
- Organisations professionnelles
- Autres acteurs du domaine des victimes de la criminalité

Activités prévues pour 2015

- Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées.
- Développer l'analyse et mémoires ciblés,
- Mise à jour des produits existants et réimpression le cas échéant.
- Participation à des réunions et autres événements.

Produits prévus pour 2015

- Avis d'experts aux parties prenantes.
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés et d'autres contributions pertinents.
- Renforcement des ensembles d'indicateurs

Budget total en 2015:	1º priorité	2º priorité	3 ^e priorité
	10,000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel		Oui	
Année de lancement		2014	



Fiche projet 5.9.1

Première priorité

Rapports Annuels

Description

L'Agence est soumise à une obligation légale de présenter deux rapports annuels le 15 juin de chaque année: l'un sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne et l'autre sur ses propres activités. Le premier rapport présente la situation au regard du respect, de la protection, de la promotion et de la réalisation des droits fondamentaux dans l'Union européenne, sur la base de sa propre analyse des données et informations collectées dans le cadre de ses activités de recherche, ainsi que des éléments complémentaires collectés à cette fin par l'intermédiaire de ses réseaux de recherche et par tout autre moyen. Le second rapport décrit plus en détail les activités spécifiques de l'Agence pour atteindre son objectif principal.

Objectifs

Les rapports sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE contribue aux objectifs à long terme suivants de la FRA:

- identifier et analyser les tendances majeures dans le domaine des droits fondamentaux;
- assister l'Union européenne et ses États membres dans la prise de décision en fournissant des avis fondés sur des données factuelles;
- informer les publics cibles par le biais d'activités de sensibilisation;
- identifier et diffuser des exemples de bonnes pratiques.

Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlement européen
- Conseil de l'Union européenne
- Commission européenne
- Comité des régions
- Comité économique et social européen

Activités prévues pour 2015

Le rapport annuel est rédigé par des chercheurs en interne à partir des données et informations collectées dans le cadre de toutes les activités de recherche et d'éléments complémentaires collectés expressément à cette fin par l'intermédiaire de ses réseaux de recherche et par tout autre moyen. Ces éléments peuvent également être présentés en tant que documentation en ligne.

Élaboration, production, traduction, publication et diffusion du rapport annuel de la FRA, et présentation au Parlement européen accompagnée d'une présentation pour les médias.

L'Agence diffusera les résultats de ses travaux et les divers documents aux parties prenantes concernées.

Produits prévus pour 2015

- Collecte et analyse des données
- Rapport annuel sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne
- Rapport d'activité annuel

Budget total en 2015:	1e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	400,000 €	-	200,000 €
Budget total de l'année précédente	640,000 €	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		



Fiche projet 5.9.2

Première priorité

«Réunion des réseaux de la FRA» et autres conférences et réunions des parties prenantes

Description

En tant qu'une voie de sa coopération avec ses différents réseaux clés, la FRA organise régulièrement des réunions avec ses réseaux. Ces réunions créent un espace permettant aux décideurs, aux experts et aux défenseurs des droits fondamentaux d'examiner les principaux défis en matière de droits fondamentaux existants dans l'UE et d'élaborer des stratégies pour mieux garantir la protection de ces droits. Elles rassemblent des hauts responsables et des experts des gouvernements nationaux, des organes de l'UE, des organisations intergouvernementales, des autorités locales, de la société civile et des organes spécialisés dans les droits fondamentaux. Elles encouragent le partage d'informations sur les politiques innovantes, les pratiques encourageantes et les projets par l'intermédiaire d'ateliers orientés sur la pratique et de discussions plénières interactives. Les thèmes abordés lors de ces conférences sont définis au regard des évolutions législatives et politiques européennes du moment et se basent sur les travaux de la FRA. Ces événements sont considérés comme une occasion de faire connaître les travaux de la FRA aux parties prenantes et partenaires clés et coïncident dès lors généralement avec la présentation de rapports majeurs de l'Agence.

En 2015, la FRA pour la première fois convoquera une réunion de l'ensemble de ses réseaux et organes, avec un objectif articulé autour des 4 axes suivants:

- permettre aux différents réseaux et organes (conseil d'administration, comité scientifique, organisations nationales de défense des droits de l'homme, agents de liaison nationaux, comité consultatif de la FRP) de se mettre en relation;
- (2) créer un espace pour le directeur et le personnel de la FRA afin de rencontrer tous les acteurs compétents en un seul endroit;
- (3) préparer avec les réseaux le forum de la FRA sur les droits fondamentaux (prévu pour juin 2016);
- (4) développer avec les réseaux une perspective stratégique pour la FRA pour les années à venir.

La réunion des réseaux sera basée sur les expériences positives de la conférence annuelle sur les droits fondamentaux (FRC) de la FRA, de la FRP (plate-forme des droits fondamentaux), et d'autres événements multi-partites organisés par la FRA au cours des dernières années. Elle remplacera la conférence sur les droits fondamentaux et la réunion de la FRP sous sa forme précédente.

En outre, l'Agence pourrait soutenir d'autres événements traitant de questions relatives aux droits fondamentaux, en contribuant à l'élaboration du contenu ou en (co)organisant des réunions avec des représentants et commissions concernés œuvrant dans le domaine des droits fondamentaux, également en coopération avec les présidences de l'UE de 2015 (Lettonie et Luxembourg).

Objectifs

- Éclairer les débats entre décideurs politiques, spécialistes et praticiens au niveau de l'UE et national
- Proposer un forum permettant de travailler en réseau et de partager des pratiques prometteuses pour favoriser l'accès aux droits fondamentaux
- Faciliter l'interaction de la FRA avec les principales parties prenantes et continuer à réfléchir à des manières innovantes de communiquer avec elles

Bénéficiaires et groupes cibles

- Décideurs politiques (niveaux UE, national, régional/local)
- Législateurs (niveaux UE et national)
- Organismes des droits de l'homme (INDH, organismes de promotion de l'égalité)
- Organisations non gouvernementales des droits de l'homme
- Organisations intergouvernementales des droits de l'homme
- Experts des droits de l'homme et groupes de réflexion
- Organisations de la société civile / comité consultatif de la FRP
- Secteur tertiaire et organisations et réseaux de soutien aux victimes

Activités prévues pour 2015

Réunion des réseaux et organes de la FRA

Cette réunion remplacera la FRC, la FRP et le colloque de la FRA en tant que conférence annuelle majeure de l'Agence où seront présentés les résultats clés de ses travaux. Le ou les thèmes spécifiques seront déterminés ultérieurement en concertation avec les parties prenantes clés et conformément aux priorités de la FRA. Par conséquent, le projet sera transféré en 2015 au domaine thématique pertinent du PTA 2015.

Produits prévus pour 2015

- Réunion des réseaux (y compris rapport)
- Autres événements (y compris rapport)

Budget total en 2015:	1e priorité	2º priorité	3 ^e priorité	
	120,000 €	-	30,000 €	
Budget annuel		330,000 €	-	-
Pluriannuel		N/A		
Année de lancemen	t	N/A		



Fiche projet 5.9.3

Première priorité

Coopérer avec les institutions, les agences et les autres organes de l'UE

Description

L'Agence coopère et entretient des relations avec les différentes parties prenantes à l'UE. Ces relations et la coopération aident l'Agence à définir, développer et coordonner son travail avec efficacité, ce qui a un effet positif sur celui-ci et sur la protection des droits fondamentaux. Les relations avec ces organismes permettent de garantir que le travail de la FRA est complémentaire à celui d'autres organismes et apporte une valeur ajoutée au travail sur les droits fondamentaux au niveau européen.

La coopération et la concertation avec les partenaires concernés est un élément essentiel dans les projets de l'Agence tout au long du cycle de vie d'un projet. En outre, l'Agence entreprend un certain nombre d'activités de coopération qui recoupent l'ensemble des travaux thématiques de l'Agence, sous la forme de réunions de coordination, ad-hoc groupes de travail ou des séminaires d'experts de l'UE dans divers domaines de travail de l'Agence, le cas échéant et nécessaire.

Objectifs

- Veiller à ce que les besoins des parties prenantes de l'Agence soient intégrés dans le plan travail de l'Agence
- Fournir en temps utiles des éléments de preuves aux parties prenantes
- Collecter l'avis des parties prenantes sur l'utilité du travail de l'Agence et sur son impact.
- Fournir des possibilités de mise en réseau et le partage des pratiques prometteuses afin de favoriser l'accès aux droits fondamentaux
- Garantir un partage et un échange avec les parties prenantes d'informations en ligne avec les politiques réguliers et en temps utile
- Faciliter l'interaction avec les parties prenantes clés et poursuivre l'examen de des façons novatrices de dialoguer avec eux; l'échange de bonnes pratiques.

Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlement européen
- Conseil de l'UE
- Commission européenne
- Agences de l'UE, en particulier la justice et des affaires intérieures agences
- Comité des régions, du Comité économique et social

Activités prévues pour 2015

Coopérer avec les institutions européennes, organismes et institutions

- La coopération avec le Parlement européen, le Conseil et la Commission dans les projets de l'Agence et les activités d'autres parties prenantes
- Coopération avec les agences de l'UE
- Coopération avec le Comité des régions et le Comité économique et social européen
- Des séminaires d'experts et groupes de travail ad-hoc (par rapport aux besoins)

Produits prévus pour 2015

- Meilleure coopération, coordination et communication entre la FRA et les parties prenantes de l'UE
- Avis en lien avec les discussions sur des politiques au Parlement européen, au Conseil et à la Commission
- Réunions et rapports de réunions (y compris les réunions des parties prenantes thématiques et transversaux)
- Dialogue annuel avec le Comité des régions sur la protection des droits fondamentaux à plusieurs niveaux
- Consultations auprès des parties prenantes
- Produits de communication destinés à certains groupes de parties prenantes
- Réaction en temps utile en ce qui concerne le programme de travail annuel de la FRA et d'autres résultats et activités
- Les produits de communication pour les groupes de parties prenantes spécifiques
- Une rétroaction opportune en ce qui concerne le programme de travail annuel de FRA et d'autres produits et activité

Budget total en 2015	1º priorité	2 ^e priorité	3º priorité
	90,000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	105,000 €	-	-
Pluriannuel		N/A	
Année de lancement		N/A	



Fiche projet 5.9.4

Première priorité

Coopération avec les parties prenantes des Etats membres de l'UE

Description

L'Agence coopère et entretient des relations avec les différentes parties prenantes, au niveau des États membres. Ces relations et cette coopération aident l'Agence à définir, développer et coordonner son travail avec efficacité avec les parties prenantes nationales, ce qui aura un effet positif sur le travail de l'Agence et sur la protection des droits fondamentaux. Les relations avec ces parties prenantes permettent de garantir que le travail de la FRA apporte une valeur ajoutée au travail sur les droits fondamentaux au niveau national.

L'amélioration de la pertinence du travail de la FRA au niveau national est une priorité stratégique essentielle (2013-2017) de l'Agence, conséquence des conclusions de l'évaluation externe de la FRA. L'Agence a déjà mis en place des mécanismes de coopération avec les institutions nationales des droits de l'homme et les organismes de promotion de l'égalité ainsi qu'avec son réseau d'agents de liaison nationaux. En 2014, elle a commencé à renforcer sa coopération avec les parlements nationaux. L'intensification de cette coopération permettra à l'Agence d'être plus proche des besoins des décideurs politiques nationaux.

Objectifs

- S'assurer que les parties prenantes et partenaires nationaux de l'Agence et leurs besoins sont intégrés aux travaux de l'Agence
- Fournir en temps opportuns des conseils basés sur des éléments de preuve aux parties prenantes nationales, l'échange et l'encouragement notamment des pratiques prometteuses entre et avec les parties prenantes nationales
- Garantir un partage et un échange régulier et en temps utile des informations
- S'assurer que les produits de la FRA sont utiles pour les décideurs politiques et faiseurs d'opinions nationaux

Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlements nationaux dans les États membres de l'UE
- Institutions nationales des droits de l'homme (y compris le réseau européen des INDH, ENNHRI)
- Organismes nationaux de promotion de l'égalité et leur réseau européen (y compris le réseau des organismes pour l'égalité dans l'UE, Equinet)
- Offices de médiateurs (niveau européen et national)

Activités prévues pour 2015

Coopération avec les institutions nationales des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité et les offices de médiateurs

- Mieux renforcer la coopération et la communication de la FRA avec les institutions nationales des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité et les institutions de médiateurs
- Mieux renforcer la coopération avec Equinet, ENNHRI et le réseau européen des médiateurs
- Suivre les quatre thématiques pour lesquelles la FRA travaille en étroite collaboration avec Equinet, ENNHRI et le Conseil de l'Europe.

Coopération avec les parlements nationaux

- Mise à jour de la cartographie des commissions et processus Finalisation de la cartographie des commissions parlementaires nationales concernées
- Possibilités de test pour la communication et la diffusion des conclusions pertinentes de la FRA aux commissions parlementaires
- Poursuite du contact avec les parlements nationaux

Produits prévus pour 2015

- Réunions et rapports de réunions
- Consultations avec les parties prenantes
- Produits de communication pour les groupes spécifiques de parties prenantes
- Retour d'informations en temps utile concernant le programme de travail annuel de la FRA et d'autres produits et activités



Fiche projet 5.9.5

Première priorité

Communication et documentation en ligne

Description

L'équipe chargée de la communication et documentation en ligne a récemment totalement revu le système de communication en ligne de la FRA. Elle a notamment remanié le site de l'Agence afin de le mettre en conformité avec les nouvelles normes applicables sur l'internet, y compris la traduction en plusieurs langues, la visualisation de quatre grandes enquêtes de la FRA ainsi que d'autres projets, une plus grande convivialité, une meilleure accessibilité aux personnes handicapées et une interactivité accrue. YouTube. Ces canaux, en combinaison avec d'autres nouveaux outils tels qu'une lettre d'information électronique, ont permis à la FRA de communiquer avec les parties prenantes de manière plus interactive par l'instauration d'une collaboration en ligne et l'échange d'informations tant sur site que hors site. Les réseaux sociaux mis en place (Facebook, Twitter, LinkedIn, Youtube) ont connu une croissance rapide et la FRA est aujourd'hui l'une des principales agences de l'UE présente sur les réseaux sociaux.

La stratégie sur la communication en ligne élaborée par l'équipe était destinée à des publics clés identifiés dans la stratégie de communication de l'Agence; elle soutenait par ailleurs l'objectif visant à faire des activités en ligne de la FRA un «centre d'informations» innovant destiné à promouvoir l'excellence et l'expertise de la FRA sur les questions relatives aux droits fondamentaux.

Objectifs

- Le projet contribue à la réalisation des objectifs suivants de la FRA:
- Soutenir des projets et événements phares à travers une gamme de canaux de communication en ligne
- Informer les publics cibles par des actions de sensibilisation et des exemples de bonnes pratiques
- Coopérer avec les organisations de la société civile et les organisations internationales.

Réalisations prévues

- Développement en cours du nouveau site de la FRA
- Intégration de Charterpedia et de la base de données sur la jurisprudence dans le site Web
- Développement de la visualisation des données d'enquêtes/projets (versions traduites en plusieurs langues de la visualisation des données de l'enquête sur la violence à l'égard des femmes)
- Des campagnes de médias sociaux à l'appui de projets
- Élaboration complémentaire de profils de réseaux sociaux sur les principales plates-formes
- Autres outils en ligne (par exemple, infographie, CLARITY, bulletin d'information par courrier électronique, vidéos, etc.).

Bénéficiaires et groupes cibles

 Toutes les parties intéressées (y compris le grand public, les médias, etc.) avec des informations ciblées pour les principaux groupes d'intervenants

Activités et résultats obtenus

Nouveau site web en anglais, français et allemand; sites web d'événements phares, visualisation de données des quatre principales enquêtes de la FRA (LGBT, antisémitisme, enquête pilote sur les Roms, violence à l'égard des

femmes) et d'autres projets; boîte à outils en ligne sur la gouvernance fondée sur la concertation; enquêtes en ligne (par exemple, données sur les Roms), infographies, canaux de médias sociaux; stratégie sur la communication en ligne.

Activités prévues pour 2015

Poursuite du développement du site web

Le site remanié de la FRA continuera d'être amélioré; des fonctionnalités permettant une plus grande interactivité seront ajoutées (par exemple la visualisation des données telles que des indicateurs supplémentaires). Le site, la Charterpedia et la base de données jurisprudentielle de la FRA seront intégrés afin de garantir aux utilisateurs une expérience unifiée. Les informations disponibles en ligne seront rendues plus accessibles. Les besoins des utilisateurs et des parties prenantes continueront d'être comblés via de nouveaux réseaux et d'améliorations techniques.

Mise à jour et maintenance permanentes du site

Le site web fera l'objet de mises à jour et d'une maintenance constante; son contenu sera actualisé avec des données adaptées aux priorités de l'Agence et aux besoins des parties prenantes.

Autres outils en ligne: De nouveaux outils tels que l'infographie, les alertes, les e-pubs, CLARITY etc., seront développés plus avant et joueront un rôle de plus en plus important dans la communication en ligne.

Médias sociaux

Le soutien aux projets sera assuré par des campagnes et messages sur les médias sociaux. Les médias sociaux existants seront étudiés afin d'identifier des moyens d'améliorer leur efficacité. Les autres outils en ligne seront examinés et leur efficacité sera évaluée.

Charterpedia, l'application Charte et base de données sur la Jurisprudence:

La Charterpedia et la base de données sur la Jurisprudence – des outils d'information en ligne sur l'état de la protection des droits fondamentaux et les récentes évolutions dans le domaine des droits fondamentaux dans l'Union européenne et ses États membres – seront incorporées au site web (tout comme la base de données jurisprudentielle) et feront l'objet de mises à jour et d'une maintenance constantes sur la base des études et constatations de la FRA. Dans sa base de données sur la jurisprudence, la FRA continuera de collecter et de classifier les décisions de la Cour de justice de l'Union européenne, de la Cour européenne des droits de l'homme et des cours suprêmes et constitutionnelles nationales, avec une référence spécifique à la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

Coordination de la documentation sur les droits de l'homme

L'Agence continuera de consulter les autres centres de documentation et fournisseurs de bases de données européens et soutiendra les initiatives de normalisation dans le domaine de la documentation des droits de l'homme par l'organisation et la participation à des réunions et des conférences sur ce thème.

	Budget total en 2015:	1 ^e priorité	2º priorité	3 ^e priorité
		200,000 €	-	-
	Budget total de l'année précédente	356,500 €	-	-
	Pluriannuel	N/A		
	Année de lancement	N/A		



Fiche projet 5.9.6

Première priorité

Production et diffusion de produits de communication

Description

En complément des nombreux produits relatifs aux résultats de recherche, tels que répertoriés au sein des différents chapitres précédents, l'Agence produira d'autres matériels informatifs, y compris du matériel promotionnel qui sera distribué aux principaux groupes de parties prenantes, aux acteurs clés et à d'autres publics ciblés.

Objectifs

Le projet a pour but de contribuer à la réalisation des objectifs à long terme suivants de la FRA:

- informer les publics cibles par des imprimés.
- identifier et diffuser les exemples de pratiques prometteuses.

Réalisations prévues

Matériel informatif et promotionnel de la FRA complétant la publication de produits spécifiques aux différents projets, ainsi que ses traductions.

Bénéficiaires et groupes cibles

Public intéressé, ainsi que produits sur mesure pour groupes de parties prenantes spécifiques

Activités prévues pour 2015

En 2012 et 2013, l'Agence a produit des versions actualisées de En 2011 et 2012, l'Agence a produit des versions actualisées de matériel informatif existant ainsi que du nouveau matériel. Sur la base des expériences avec ces différents types de matériel de sensibilisation destinés à être distribués lors des événements organisés par la FRA, notamment lors de conférences et de la mise en place de stands d'information, l'Agence publiera, conformément à sa stratégie en matière de communication, des produits et des informations destinés à divers groupes cibles et contenant des informations sur des questions d'ordre général en matière de droits fondamentaux. L'Agence adaptera et mettra à jour le matériel informatif déjà disponible concernant les droits fondamentaux.

Politique de diffusion et gestion des stocks.

En 2014, la FRA s'attache à continuer d'améliorer sa stratégie de diffusion centrée sur les parties prenantes, notamment en envoyant régulièrement aux principales parties prenantes des lettres d'information sur ses nouvelles publications. L'Agence s'évertuera dès lors à améliorer sa politique de diffusion en répondant aux besoins nouveaux et fluctuants (diffusion élargie des rapports de la FRA dans le contexte de contributions élargies de la FRA à l'occasion de journées et d'événements internationaux) ainsi qu'aux requêtes reçues via son site.

Le système de gestion des stocks sera par ailleurs amélioré, garantissant une disponibilité suffisante des stocks à Vienne afin de satisfaire aux demandes de diffusion urgentes. En outre, un accès direct au système de gestion des stocks de l'Office des publications,

GESCOM, permettra d'améliorer la diffusion en temps utile du matériel et des rapports sous forme imprimée lors des conférences et événements ou aux principaux groupes de parties prenantes. La FRA tentera d'identifier de nouveaux moyens de diffusion des conclusions et résultats de ses études, afin de répondre aux besoins des principaux groupes de parties prenantes.

Budget total en 2015	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	105,000 €	-	50,000 €
Budget total de l'année précédente	105,000 €	-	50,000 €
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		



Fiche projet 5.9.7

Première priorité

Information sur les travaux de la FRA et sensibilisation

Description

Le règlement fondateur demande à ce que la FRA diffuse les résultats de son travail et sensibilise le grand public (Art. 4, a et h).

Objectifs

Le projet vise à contribuer aux objectifs à long terme suivants de la FRA:

- Informer les publics cibles sur les travaux de la FRA.
- Sensibilisation de publics cibles spécifiques aux questions des droits fondamentaux, y compris l'accueil de visiteurs de groupes d'acteurs clés dans le domaines des DF (gestionnaires du changement)
- Sensibilisation à différents niveaux de gouvernement sur la protection et la mise en œuvre des droits fondamentaux par le biais du dialogue annuel de la FRA avec le Comité des régions et diffusion de la boîte à outils de la FRA aux agents de la fonction publique pour lesquels les droits fondamentaux sont nouveaux.
- Identifier et analyser les grandes tendances dans le domaine des droits fondamentaux (via la surveillance des médias).

Réalisations prévues

- Matériel d'information et de sensibilisation de la FRA en diverses langues (lettres d'information, déclarations, discours, fiches informatives, brochures, matériel audiovisuel, matériel d'information et de sensibilisation général)
- Autres activités de communication (boîte de réception électronique pour l'information, programme d'accueil de délégations et de visiteurs, stands d'information, promotion des événements de la FRA, identité visuelle de l'Agence)
- Séminaires et formations de sensibilisation basés sur des rapports et publications de la FRA
- Livret commun du Comité des régions et de la FRA sur la boîte à outils de la FRA disponible dans au moins 10 langues de l'UE
- Surveillance des médias

Bénéficiaires et groupes cibles

Principaux groupes de parties prenantes et publics cibles tels que décrits dans le cadre de communication et de coopération de la FRA.

Activités prévues pour 2015

Matériel d'information et de sensibilisation dans diverses langues

Cela inclut une lettre d'information mensuelle en anglais, en français et en allemand, une lettre d'information hebdomadaire aux parties prenantes clés, des déclarations en anglais, en français et en allemand à placer sur le site et à transmettre aux parties prenantes, des discours et présentations, des fiches d'information («horizontales») non liées à des projets spécifiques rédigées dans 22 langues, des brochures et autres matériels d'information et de sensibilisation, du matériel audiovisuel.

Pour les conférences de la FRA, les réunions des parties prenantes et les autres événements organisés en 2015; en d'autres occasions, l'Agence garantira la disponibilité de ce matériel de sensibilisation pour différents groupes cibles.

Actions médiatiques de la FRA

Les actions médiatiques de la FRA sont généralement liées à des projets spécifiques et menées de manière active.

Service de surveillance des médias et de revue de presse: outre la surveillance effectuée en interne, l'Agence fait appel à un service externe de surveillance des médias afin de suivre étroitement l'impact des activités de la FRA telles qu'elles sont présentées dans les différents médias. Ces services seront également poursuivis en 2015.

Autres activités de communication

- Programme d'accueil de délégations et de visiteurs
- Boîte de réception pour l'information du public.
- Identité visuelle de l'Agence / promotion des événements de la FRA.

Budget total en 2015:	1e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	200,000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	225,000 €	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		



Fiche projet 5.9.8

Première priorité

Contrôle et évaluation

Description

L'Agence a établi un cadre de mesure de la performance afin de contrôler et d'évaluer sa performance et d'en rendre compte, ce qui l'aidera à gérer et évaluer son utilité, son efficacité et sa pertinence, tout en lui permettant de mieux aligner ses projets sur son objectif stratégique, ses tâches principales et ses priorités thématiques.

Ce cadre de la performance précise les mesures pratiques nécessaires pour évaluer la performance de la FRA, en développant certains aspects importants (comme la définition plus précise des données quantitatives et qualitatives à recueillir et la sélection de méthodes et d'outils pour le recueil des données de contrôle) et en fournissant un aperçu clair et précis de la mesure dans laquelle les activités contribuent à la réalisation des résultats de la FRA. L'un des défis majeurs de la FRA en termes de contrôle et d'évaluation de sa performance est la création de liens entre les différents niveaux de son intervention et le recueil de données concernant à la fois (1) les produits et (2) les résultats de l'Agence. Le contrôle de la performance de la FRA sera effectué conformément à un modèle logique (composé de produits et de résultats immédiats, intermédiaires et finaux) incluant la liste des mesures de la performance

Activités prévues pour 2015

Sur le plan des produits, les informations de contrôle se baseront sur la collecte, l'analyse et l'interprétation de données quantitatives et qualitatives fiables et étayées, par exemple sur les projets mis en œuvre par la FRA.

Au niveau des produits, les sources principales des informations à utiliser sont les modèles de rapport, les enquêtes auprès des participants et les listes de contrôle pour l'évaluation de la qualité.

Sur le plan des résultats, les informations de contrôle se baseront sur la collecte, l'analyse et l'interprétation de données quantitatives et qualitatives fiables et étayées portant sur l'adoption ou le suivi des conclusions et des avis clés de la FRA par des «institutions, organes, organismes et agences compétents de la Communauté, ainsi qu'à ses États membres».

Sur le plan des résultats, les sources d'information principales seront des données provenant d'enquêtes et de recherches documentaires bénéficiant du soutien de panels d'experts et de réunions de groupes de discussion sur chacun des domaines thématiques.

Produits prévus pour 2015

Rapport de suivi annuel et rapport d'évaluation

Budget total en 2015:	1e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	40,000 €	-	80,000 €
Budget total de l'année précédente	-	-	90,000 €
Pluriannuel		N/A	
Année de lancement	N/A		



Organes de l'Agence et mécanismes de consultation

Fiche projet **5.10.1**

Première priorité

Organes de l'Agence

Description

Cette activité concerne l'organisation des réunions du conseil d'administration (CA), du bureau exécutif (BE) et du comité scientifique ainsi que l'organisation des réunions de membres du CA dans le cadre de groupes de travail. Elle porte également sur les coûts de traduction et d'interprétation associés aux réunions du conseil d'administration et du bureau exécutif.

- Organisation des réunions du conseil d'administration (2)
- Organisation des réunions du bureau exécutif (4)
- Organisation des réunions du comité scientifique (4)

Activités prévues pour 2015

- Réunions du conseil d'administration
- Réunions du bureau exécutif
- Réunions du comité scientifique
- Traductions

Dudget total on 2015.	1e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité				
Budget total en 2015:	270,000 €	-	-				
Budget total de l'année précédente	255,000 €	-	-				
Pluriannuel	N/A						
Année de lancement	N/A						



Organes de l'Agence et mécanismes de consultation

Fiche projet **5.10.2**

Première priorité

Mécanisme de consultation et de coopération – Agents de liaison nationaux

Description

Les États membres de l'UE sont des parties prenantes clés dans le travail de l'Agence; le rôle de celle-ci consiste à leur apporter une assistance et une expertise sur les questions liées aux droits fondamentaux lors de la mise en œuvre de la législation européenne. Une large part des produits et des activités de l'Agence ont un impact direct ou indirect sur le travail des administrations nationales. C'est pourquoi il est très important pour l'Agence de nouer un dialogue avec les représentants des États membres pour s'assurer que leurs besoins sont pris en considération, le cas échéant, et construire des relations avec les États membres afin de leur fournir des conseils fondés sur des éléments de preuve au moment opportun. Pour y parvenir, l'Agence travaille en étroite coopération avec les représentants des administrations nationales qui agissent en qualité d'agents de liaison nationaux.

Les agents de liaison nationaux constituent un groupe clé en termes de communication, de diffusion et d'utilisation des éléments de preuve et des produits de l'Agence. Ils formulent un retour d'information sur l'utilité et la pertinence de ces produits en vue de la politique et de l'action à mener. L'Agence s'appuie donc sur leurs retours d'information concernant les manières d'améliorer la pertinence de ses produits vis-à-vis des décideurs politiques.

L'Agence rencontre les agents de liaison nationaux deux fois par an. Ceux-ci assument leur rôle dans les grands domaines suivants: 1) réponse aux consultations liées aux projets et aux stratégies de la FRA, 2) diffusion des rapports et autres produits à usage externe de la FRA, 3) utilisation des conseils basés sur des éléments de preuve de la FRA, 4) apport de retour d'information à la FRA issu des administrations nationales, et 5) soutien apportée à la FRA quant à la promotion de l'Agence et des droits fondamentaux.

Objectifs

- Garantir la coordination et la communication en temps utile et adéquate en ce qui concerne les produits et les activités de l'Agence
- Garantir le partage et l'échange d'informations réguliers et en temps utile
- Garantir un retour d'information en temps utile sur le programme de travail annuel ainsi que d'autres produits et activités de l'Agence
- Sensibiliser les administrations nationales au travail de l'Agence

Activités prévues pour 2015

Renforcer la coopération entre la FRA et les États membres afin de fournir des données pertinentes et actualisées ainsi que des conseils fondés sur des preuves aux gouvernements nationaux en particulier en répondant aux demandes d'assistance et d'expertise des États membres relevant du champ d'activités de la FRA

Des réunions seront organisées deux fois par an (l'une d'elles probablement dans le cadre du nouvel événement phare de la FRA, le Forum des droits fondamentaux) et complétées par d'autres formes de coopération, via des moyens de communication en ligne, afin de promouvoir un dialogue ouvert et continu entre la FRA et les représentants des États membres en tenant compte des besoins ponctuels.

Produits prévus pour 2015

- Réunions bisannuelles et comptes rendus de réunions correspondants
- Échange régulier d'informations, coordination et communication entre la FRA et les administrations nationales
- Retour d'informations en temps utile sur le programme de travail ainsi que d'autres produits et activités de la FRA.

Budget total en 2015:	1º priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité				
Buuget total eli 2015.	80,000 €	-	-				
Budget total de l'année précédente	80,000€	-	-				
Pluriannuel	N/A						
Année de lancement		N/A					



Organes de l'Agence et mécanismes de consultation

Fiche projet 5.10.3

Première priorité

Mécanisme de consultation et de coopération – Plate-forme des droits fondamentaux

Description

L'Agence travaille en étroite coopération avec des organisations non gouvernementales et des institutions de la société civile actives dans le domaine des droits fondamentaux au niveau national, européen ou international. Pour faciliter cette coopération, l'Agence a créé un réseau de coopération (la plate-forme des droits fondamentaux) conformément à l'article 10 du règlement fondateur, composé d'organisations non gouvernementales consacrées aux droits de l'homme, de syndicats et d'organisations patronales, d'organisations sociales et professionnelles pertinentes, d'Églises, d'organisations religieuses, philosophiques et non confessionnelles, d'universités et d'autres experts qualifiés d'organes et organisations européens et internationaux. La plate-forme des droits fondamentaux fonctionne come un mécanisme d'échange d'informations et de cooperation.

Eu égard au travail de l'Agence, la plate-forme des droits fondamentaux assume certaines missions clés:

- elle communique des suggestions au conseil d'administration sur le programme de travail annuel
- elle fournit un retour d'information et propose un suivi au conseil d'administration concernant le rapport annuel
- elle communique les résultats et recommandations de conférences, séminaires et réunions pertinents pour le travail de l'Agence au directeur et au Comité scientifique,
- elle prend en charge l'information de la FRA et la sensibilisation, agissant ainsi comme un multiplicateur de résultats et de messages.

La plate-forme des droits fondamentaux fait donc office de réseau de coopération et d'échange d'informations, principal canal permettant à la FRA d'impliquer la société civile et d'assurer une coopération étroite avec l'Agence et les parties prenantes pertinentes de la société civile.

En 2014, la FRA et le comité consultatif de la FRP ont développé leur nouveau cadre stratégique pour la coopération dans le cadre d'un atelier. La FRA commencera à mettre en œuvre ce cadre en 2015. L'agence accueillera pour la première fois 3 réunions thématiques de la plateforme des droits fondamentaux (FRP) dans le cadre de son engagement auprès de la société civile. Sur la base des résultats d'un exercice de cartographie réalisé en 2014 permettant d'identifier leurs priorités thématiques, les membres de la FRP seront invités à contribuer notamment, au développement de domaines thématiques de la FRA et à formuler des suggestions pour le programme de travail de la FRA. Cette action sera complétée par les informations en retour sur le rapport annuel de l'agence et l'analyse des moyens permettant d'améliorer l'intégration des résultats des activités générales de la société civile dans les travaux de l'agence.

Objectifs

- Garantir un retour d'information sur le programme de travail et le rapport annuel de l'Agence;
- Sensibiliser le travail de FRA avec la société civile [en application de l'article 4, paragraphe 1, point h) règlement fondateur];
- Mobiliser l'appui de la société civile aux travaux de FRA
- Assurer une coopération étroite avec la société civile, les partenaires sociaux et d'autres actifs dans le domaine des droits fondamentaux

Activités prévues pour 2015

- Consultation des membres de la FRP sur le rapport annuel de l'Agence et sur le programme du travail annuel de l'Agence
- Coopération et échanges réguliers bilatéraux de communication avec les organisations de la FRP
- Réunion du comité consultatif de la FRP
- Expansion stratégique de la FRP (s'appuyant sur les résultats de la cartographie thématique réalisée en 2014)
- Réunions thématiques, le cas échéant
- 2 réunions du comité consultatif; conférences téléphoniques régulières avec le comité consultatif

Produits prévus pour 2015

- Retour d'information de la FRP sur le rapport annuel de l'Agence
- Retour d'information de la FRP sur le programme du travail annuel de l'Agence
- 2 rapports de la réunion du groupe consultatif de la FRP
- Renforcement de la coopération FRP-FRA dans au moins cinq projets FRA
- Base de données interactive pour la FRP
- Rapport de la réunion de la FRP

Budget total en 2015:	1e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité				
Buuget total eli 2015.	140,000 €	-	-				
Budget total de l'année précédente	140,000 €	-	-				
Pluriannuel	N/A						
Année de lancement	N/A						



RESERVE OPERATIONNELLES

Fiche projet 5.11.1

Première priorité

Collecte de données complémentaires pour la formulation de conseils fondés sur des éléments de preuve pour les parties prenantes Description

Le travail de recherche de la FRA ainsi que ses activités de coopération avec les parties prenantes sont réalisés dans le cadre de postes de projet spécifiques. Dans ce cadre, les affectations sont destinées à couvrir des prestations et des mesures portant sur des questions et des événements survenant durant l'exercice financier en cours, par exemple des réactions aux requêtes de parties prenantes demandant l'aide et l'expertise de l'Agence, des réponses à des demandes en vue d'événements conjoints (par exemple par les présidences du Conseil de l'UE), des données ou informations complémentaires requises par des projets de recherche qu'il n'était pas possible de prévoir, des données et des informations complémentaires pour le rapport annuel, des réunions ad hoc d'experts, y compris des réunions générales d'information/coordination avec les contractants FRANET. Voici quelques exemples récents de demandes ad hoc de ce type

- Le rapport «Respect et protection des personnes appartenant à des minorités 2008-2010» préparé à la demande du Parlement européen et publié en septembre 2011
- Le séminaire d'experts conjoint avec la Présidence hongroise «La protection des victimes: Comment agir dans l'avenir?» (mars 2011)
- La conférence «Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne» en coopération avec la Présidence danoise, prévue en mars 2012
- Réponses aux consultations des parties prenantes lancées par la Commission européenne sur des questions liées aux droits fondamentaux
- Contributions d'experts à des conférences et des événements de l'UE sur des sujets liés aux droits fondamentaux

Objectifs

Tous les objectifs de la FRA peuvent être poursuivis à travers cette activité.

Bénéficiaires et groupes cibles

Différentes parties prenantes de la FRA selon le thème

Activités prévues pour 2015

- Des activités de collecte des données seront mises en œuvre, selon l'évolution des besoins.
- Développement d'une stratégie de communication et de sensibilisation des parties prenantes
- Diffusion ciblée de produits de communication ad hoc, selon l'évolution des besoins

R	Ressources financières allouées au projet										
	Budget total en 2015:	1º priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité							
	budget total eli 2013.	139,150 €	-	55,000							
	Budget total de l'année précédente	105,000 €	-	150,000 €							
	Pluriannuel	N/A									
	Année de lancement		N/A								



		LIBERTÉ						
	Immigration et	intégration des migrants, contrôle	des vis	as et de	s front	ières et	asile	
		Recherche et coopération avec les parties prenantes					150,000	
5.1.1	Formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre	Communication et sensibilisation					0	
		TOTAL	0.7	0.4	0.0	1.1	150,000	
	Coopération inter-agences et autres activités dans les domaines des	Recherche et coopération avec les parties prenantes					310,000	20,000
5.1.2 fro	frontières, de l'immigration et de	Communication et sensibilisation					0	0
	l'asile	TOTAL	3.5	0.6	0.0	4.1	310,000	20,000
	Données biométriques dans les grandes bases de données TI	Recherche et coopération avec les parties prenantes					600,000	200,000
5.1.3	relatives aux frontières, à l'immigration et à l'asile –	Communication et sensibilisation					0	0
	préoccupations en termes de droits fondamentaux	TOTAL	1.2	0.1	0.2	1.5	600,000	200,000
	L'intégration sociale et la participation des migrants dans la société	Recherche et coopération des parties prenantes					30,000	
5.1.4		Communication et sensibilisation					0	
	Societe	TOTAL	0.8	0.3	0.0	1.1	30,000	
		AREA GRAND TOTAL	6.2	1.4	0.2	7.8	1,090,000	220,000
	Société de l'information et, en	particulier, respect de la vie privée	e et pro	tection	des dor	nées à	caractère perso	nnel
	Les autorités nationales de renseignement et de surveillance	Recherche et coopération avec les parties prenantes					320,000	200.000
5.2.1	au sein de l'UE: mesures de sauvegarde des droits	Communication et sensibilisation					0	0
	fondamentaux et voies de recours	TOTAL	1.0	0.4	0.4	1.8	320,000	200.000
	Autres activités dans le domaine de «la société de l'information et	Recherche et coopération avec les parties prenantes					10,000	
5.2.2	notamment le respect de la vie privée et la protection des données	Communication et sensibilisation					0	
	personnelles»	TOTAL	0.9	0.0	0.5	1.4	10,000	
		AREA GRAND TOTAL	1.9	0.4	0.9	3.2	330,000	200.000

		ÉGALITÉ									
	Racisme, xénophobie et intolérance associée										
	Antisémitisme: collecte et analyse de données: enseignement des	Recherche et coopération avec les parties prenantes					5,000				
5.3.1	réalités de l'holocauste et éducation et formation aux droits de l'homme	Communication et sensibilisation					0				
		TOTAL	0.8	0.1	0.5	1.4	5,000				
	Groupe de travail sur l'amélioration	Recherche et coopération des parties prenantes					0				
5.3.2	du signalement et de l'enregistrement des crimes de haine au sein de l'UE	Communication et sensibilisation					70,000	20,000			
	name au sem de i de	TOTAL	0.7	0.1	0.0	0.8	70,000	20,000			
		Recherche et coopération des parties prenantes					10,000				



5.3.3.	Autres activités dans le domaine du «racisme, de la xénophobie et	Communication et sensibilisation					0	
	de l'intolérance qui y est associée»	TOTAL	1.0	0.2	0.6	1.8	10,000	
		AREA GRAND TOTAL	2.4	0.4	1.1	3.9	85,000	20,000

		AREA GRAND TOTAL	2.4	0.4	1.1	3.9	85,000	20,000
		Intégration des Ro	ms					
5.4.1	Programme pluriannuel sur les	Recherche et coopération avec les parties prenantes					550,000	250,000
3.4.1	ROMS	Communication et sensibilisation					0	0
		TOTAL	1.4	1.4	1.7	4.5	550,000	250,000
5.4.2	Autres activés dans le domaine de	Recherche et coopération avec les parties prenantes					20,000	
	l'«intégration des Roms»	Communication et sensibilisation					0	
		TOTAL	2.1	0.3	0.2	2.6	20,000	
		AREA GRAND TOTAL	3.4	1.8	1.9	7.1	570,000	250,000
Discrin	ninations fondées sur le sexe, la rac l'appa	e ou l'origine ethnique, la religion o					o, l'âge, l'orien	tation sexuelle ou
		Recherche et coopération avec les parties prenantes					1,511,000	15,000
5.5.1	5.5.1 EU-MIDIS II	Communication et sensibilisation					0	0
		TOTAL	2.3	0.5	0.0	2.8	1,511,000	15,000
		Recherche et coopération avec les parties prenantes					0	
5.5.2	Sondage auprès des personnes LGBT et des autorités	Communication et sensibilisation					50,000	
		TOTAL	0.6	0.3	0.0	0.9	50,000	
		Recherche et coopération avec les parties prenantes					220,000	200,00
5.5.3	Droits des personnes handicapées	Communication et sensibilisation					0	50,000
		TOTAL	0.4	1.1	0.0	1.5	220,000	250,00
	Vivre dans un autre État membre: obstacles à la pleine jouissance de	Recherche et coopération avec les parties prenantes					0	440,00
5.5.4	leurs droits par des citoyens de l'UE	Communication et sensibilisation					0	0
	TOL	TOTAL	0.2	0.0	0.0	0.2	0	440,00
	Autres activités dans le domaine de	Recherche et coopération avec les parties prenantes					10,000	
5.5.5	la «non-discrimination»	Communication et sensibilisation					0	
		TOTAL	1.9	0.9	0.0	2.8	10,000	
		AREA GRAND TOTAL	5.4	2.7	0.0	8.1	1,791,000	705,00
		Droits de l'enfan	t					
5.6.1	Enfants et justice	Recherche et coopération avec les parties prenantes					150,000	
2.3.2		Communication et sensibilisation					0	
	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR	-	·	· L	4			ii



		TOTAL	1.2	0.1	0.7	2.0	150,000	
	Manuel de droit européen en matière de droits des enfants	Recherche et coopération avec les parties prenantes					0	
5.6.2		Communication et sensibilisation					315,000	
		TOTAL	0.5	0.0	0.0	0.5	315,000	
	Autres activités dans le domaine des «droits de l'enfant»	Recherche et coopération avec les parties prenantes					30,000	
5.6.3		Communication et sensibilisation					40,000	
		TOTAL	1.7	0.0	0.6	2.3	70,000	
		AREA GRAND TOTAL	3	0.2	1	4.2	535,000	

		JUSTICE						
		Accès à la justice	2					
	'CLARITY' (Outils d'information	Recherche et coopération avec les parties prenantes					0	
5.7.1	ayant trait aux plaintes, à l'assistance juridique et aux droits)	Communication et sensibilisation					0	
		TOTAL	0.2	0.3	0.0	0.5	0	
	Violence sexiste à l'égard des	Recherche et coopération avec les parties prenantes					0	
5/2	femmes: de l'enfance à l'âge adulte	Communication et sensibilisation					10,000	
		TOTAL	0.5	0.0	0.0	0.5	10,000	
	Enquête relative aux droits fondamentaux – réalisation d'une	Recherche et coopération avec les parties prenantes					400,000	 150,000
5.7.3	enquête européenne sur les tendances en matière de droits	Communication et sensibilisation					0	0
	fondamentaux	TOTAL	2.1	0.5	0.0	2.6	400,000	150,000
	Manuel sur l'accès à la justice en Europe	Recherche et coopération avec les parties prenantes					40,000	
5.7.4		Communication et sensibilisation					0	
		TOTAL	0.6	0.0	0.2	0.8	40,000	
	Réhabilitation et reconnaissance mutuelle - pratique concernant la législation de l'UE sur le	Recherche et coopération avec les parties prenantes					175,000	
5.7.5	transfèrement de personnes	Communication et sensibilisation					0	
	condamnées ou en attente de jugement	TOTAL	0.6	0.0	0.0	0.6	175,000	
	A. (P	Recherche et coopération avec les parties prenantes					0	 500,000
5.7.6	Améliorer l'accès à la justice pour les personnes vivant dans l'UE	Communication et sensibilisation					0	0
		TOTAL	0.1	0.0	0.0	0.1	0	500,000
	Le droit à l'interprétation et la traduction et le droit à	Recherche et coopération avec les parties prenantes					91,850	
5.7.7	l'information dans les procédures	Communication et sensibilisation					0	
	pénales dans l'UE	TOTAL	0.3	0.1	0.0	0.4	91,850	
5.7.8	Autres activités dans le domaine de «l'accès à la justice»	Recherche et coopération avec les parties prenantes					10,000	



NNEXE	I: RESSOURCES HUMAINES ET	FINANCIERES PAR DOMAINE	D'ACT	IVITE	7	ï	1 1	ı
		Communication et sensibilisation					0	
		TOTAL	0.9	0.9	0.7	2.5	10,000	
		AREA GRAND TOTAL	5.2	1.8	0.9	7.9	726,850	650,000
		Victimes de la crimir	nalité					
	Les droits d'accès à la justice des	Recherche et coopération avec les parties prenantes					8,000	
5.8.1	victimes de crimes – une analyse comparative	Communication et sensibilisation					0	
		TOTAL	0.4	0.4	0.0	0.8	8,000	
		Recherche et coopération avec les parties prenantes					10,000	
5.8.2	Autres activités dans le domaine des «Victimes de la criminalité»	Communication et sensibilisation					0	
		TOTAL	0.7	0.2	0.0	0.9	10,000	
		AREA GRAND TOTAL	1.2	0.7	0.0	1.9	18,000	
/	Activités ou projets trar	acvorsally collyrant tou	ıc loc	dom	aina	c du	cadro pluria	nnuol
F	retivites ou projets trai	Recherche et coopération avec les parties prenantes	s ies	don		s uu	300,000	160,000
5.9.1	Rapports Annuels	Communication et sensibilisation					100,000	40,000
		TOTAL	2.2	0.4	0.2	2.8	400,000	200,000
	«Réunion des réseaux de la FRA» et autres conférences et réunions des parties prenantes	Recherche et coopération avec les parties prenantes					0	0
5.9.2		Communication et sensibilisation					120,000	30,000
		TOTAL	3.3	1.0	0.7	5.0	120,000	30,000
	Coopérer avec les institutions, les	Recherche et coopération avec les parties prenantes					0	
5.9.3	agences et les autres organes de l'UE	Communication et sensibilisation					90,000	
		TOTAL	1.0	1.2	0.5	2.7	90,000	
	G	Recherche et coopération avec les parties prenantes					0	
5.9.4	Coopérer avec les parties prenantes des Etats membres de l'UE	Communication et sensibilisation					120,000	30,000
		TOTAL	1.6	0.3	0.3	2.2	120,000	30,000
_	Communication at decommentation	Recherche et coopération avec les parties prenantes	_	_		_	0	
5.9.5	Communication et documentation en ligne	Communication et sensibilisation					200,000	
		TOTAL	1.9	1.0	0.0	2.9	200,000	
	Draduction at diffusion de avaduite	Recherche et coopération avec les parties prenantes					0	0
5.9.6	Production et diffusion de produits de communication	Communication et sensibilisation					105,000	50,000
		TOTAL	3.4	2.5	0.0	5.9	105,000	50,000



5.9.7

Information sur les travaux de la

FRA et sensibilisation

Recherche et coopération avec les

parties prenantes

		Communication et sensibilisation					200,000	
		TOTAL	2.6	0.6	0.0	3.2	200,000	
		Recherche et coopération avec les parties prenantes					40,000	80,000
5.9.8	Contrôle et évaluation	Communication et sensibilisation					0	0
		TOTAL	2.0	1.0	0.0	3.2	40,000	80,000
		AREA GRAND TOTAL	18.0	7.9	1.6	27.5	1.275.000	190.000
		0 1 "						
	<u> </u>	Organes de l'Agen	ce			1	I I	
	0.1 Organes de l'Agence	Recherche et coopération avec les parties prenantes					0	
5.10.1		Communication et sensibilisation					270,000	
		TOTAL					270,000	
	Mécanisme de consultation et de	Recherche et coopération avec les parties prenantes					0	
5.10.2	coopération – Agents de liaison nationaux	Communication et sensibilisation					80,000	
		TOTAL					80,000	
	Mécanisme de consultation et de	Recherche et coopération avec les parties prenantes					0	
5.10.3	coopération – Plate-forme des droits fondamentaux	Communication et sensibilisation					140,000	
		TOTAL					140,000	
		AREA GRAND TOTAL	2.1	0.9	0.1	3.1	490.000	
		Réserve opérationne	elles					
5.11.1	Collecte de données complémentaires pour la	Recherche et coopération avec les parties prenantes					0	
	formulation de conseils fondés sur des éléments de preuve pour les	Communication et sensibilisation					139 150	55,000
	parties prenantes	<u> </u>			!	ł	 	

Domaine d'activité	ТА	CA	SNEs	Total Ressources humaines	Dépenses opérationnelles	Frais généraux	Coût total
				(Note 1)	(Note 2)	(Note 3)	Dépenses opérationnelles plus frais généraux
Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile	6.2	1.4	0.2	7.8	1,090,000	961,706	2,051,706
Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	1.9	0.4	0.9	3.2	330,000	394,546	724,546
Racisme, xénophobie et intolérance associée	2.4	0.4	1.1	3.9	85,000	480,853	565,853
Intégration des Roms	3.4	1.8	1.9	7.1	570,000	875,399	1,445,399
Discrimination	5.4	2.7	0.0	8.1	1,791,000	998,695	2,789,695
Droits de l'enfant	3.4	0.2	1.3	4.9	535,000	604,149	1,139,149
Accès à la justice	5.2	1.8	0.9	7.9	726,850	974,036	1,700,886
Victimes de la criminalité	1.2	0.7	0.0	1.9	18,000	234,262	252,262
Projets ou activités à caractère transversal couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel	18.0	7.9	1.6	27.5	1,275,000	3,390,630	4,665,630
Organes de l'Agence et mécanismes de consultation	3.7	1.6	0.1	5.4	490,000	665,797	1,155,797
Réserves opérationnelles	0.8	0.1	0.0	0.9	139,150	110,966	250,116
Total des activités opérationnelles	51.6	19.0	8.0	78.6	7,050,000	9,691,038	16,741,038
Total des activités de soutien	23.4	12.0	1.0	36.4	-	4,487,962	4,487,962
TOTAL	75.0	31.0	9.0	115.0	7,050,000	14,179,000	21,229,000



ANNEXE II: ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

Ressources Humanes et **Planning**

Une administration efficace et efficiente contribue directement à la réalisation des objectifs de la FRA. Elle permet de développer, de mettre en œuvre et de contrôler des politiques, procédures et services conformément au statut des fonctionnaires, au règlement financier et à la réglementation en matière de protection des données.

RESSOURCES HUMAINES ALLOUÉES AUX ACTIVITÉS*

Agents temporaires contractu-

3

2

5

Agents

els

1

5

RESSOURCES HUMAINES ALLOUÉES AUX ACTIVITÉS*

Experts

nationaux

détachés

Experts

Total

7

3*

10

Le service des ressources humaines offre une gamme complète de services exhaustifs et centralisés de gestion des

ressources de personnel de la FRA et aide la direction à attirer, motiver et retenir des employés qualifiés. Il favorise et améliore continuellement un environnement durable et performant, qui facilite une culture du travail d'équipe, l'intégration et l'adaptabilité des personnes.

Les services de planification comprennent la coordination de la définition du programme de travail annuel et la mise en œuvre (assurer la transparence, la communication et l'ouverture dans la participation des parties prenantes à tous les niveaux formalisée dans ce processus) ainsi que la gestion et la mise en œuvre des activités de suivi et d'évaluation (dont les détails figurent dans la section intitulée «Politique d'évaluation»).

Activités principales en 2015

En 2015, le département RH continuera à offrir des services efficaces et se concentrera sur la mise en œuvre de la réforme du Statut des fonctionnaires, les avancées de l'évaluation de ses services et le développement continu des connaissances et compétences du personnel de la FRA afin de garantir que l'Agence et sa main-d'œuvre soient modernes et adaptées à leurs objectifs. Le service sera fourni à travers des activités d'apprentissage et de formation efficaces adaptées aux besoins de l'Agence et de la personne. Les ressources humaines des institutions et des agences de l'UE, dont la FRA, sont soumises à une réduction de 5 % pour la période 2013-2017, ainsi qu'il est établi dans le prochain cadre financier pluriannuel. La FRA pourrait donc être confrontée à une réduction de son personnel. Le service de planification se concentrera sur la consolidation des procédures de planification ainsi que sur la mise en œuvre des activités de contrôle et d'évaluation prévues.

Ressources humaines

Planification

Total

Produits principaux en 2015

Garantir l'excellence, la qualité et l'efficacité de tous les services standards de RH (droits et obligations, évaluation et perspectives de carrière, bien-être,

apprentissage et développement du personnel, congés et absences, missions du personnel)

- Mise en œuvre de la réforme 2014 du Statut des fonctionnaires; gestion du titre I du budget de l'Agence - en collaboration avec l'administration
- Gestion de la réduction du personnel à la suite de la communication «Un budget pour l'Europe 2020»
- Mise en œuvre du programme d'action pour l'égalité des chances et la diversité 2013-2015
- Gestion du dialogue social, de la santé et de la sécurité au travail
- Mise à jour des procédures et processus de RH le cas échéant; planification consolidée des procédures et élaboration du programme de travail annuel
- Consolidation de la politique de planification, de suivi et d'évaluation de la **FRA**
- Cadre de mesure des performances adapté et opérationnel
- Intégration des outils du système de suivi de la FRA dans son système d'information Matrix
- Réalisation des évaluations ex ante et ex post d'un groupe de projets de la FRA sélectionné
- Élaboration d'un rapport de performances intermédiaire et final de la FRA pour 2014
- Mise à jour du manuel de contrôle et d'évaluation
- Organisation de séances d'information et de formation sur le contrôle et l'évaluation
- Garantie de la coordination du réseau de développement des performances
- Élaboration des plans de projet et programmes de travail annuels ainsi que des rapports annuels de performance
- Exécution d'études et de recherches documentaires et organisation de réunions de groupes cibles à des fins de contrôle e
- Initiative de formation sur la planification du contre
- * Veuillez noter que les 3 positions du Secteur de Planif alloués aux activités opérationnelles

Direction

La direction dirige l'accomplissement des tâches de l'Ag directives données par le conseil d'administration.

et d'évaluation rôle et de l'évaluation ification ont déjà été		Agents temporaires	Agents contractu- els	nationaux détachés	Total
	Direction	7	1	1	9
'Agence en suivant les	Total	7	1	1	9*

Activités principales en 2015



EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS

ANNEXE II: ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

En 2014, la direction coordonnera la mise en œuvre du programme de travail annuel et du budget 2014, et préparera le terrain pour le cadre pluriannuel 2014-2017 et la mise en œuvre du programme de travail annuel 2014. Elle suggérera des orientations pour les processus d'évaluation interne et externe et poursuivra sa coopération avec les agents de liaison nationaux et la société civile.

Produits principaux en 2015

- Résultats de l'évaluation externe des réalisations de la FRA lors de ses cinq premières années d'activité
- * Veuillez noter que les 2.6 positions de la Direction ont déjà été alloués aux activités opérationnelles

Administration

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION ET INSTALLATIONS (TICI)

Description

L'équipe «Technologies de l'information et de la communication et installations» fait partie du département administratif. Elle est responsable de la mise en place de l'infrastructure TIC, des systèmes et des services des installations, notamment l'entretien des bâtiments, la sécurité et les services de réception.

Objectifs

L'équipe «Technologies de l'information et de la communication et installations» vise à fournir des services et des infrastructures d'encadrement efficaces dans un environnement écologique et sans papier. Elle doit proposer une infrastructure informatique et des installations qui offrent un accès continu aux systèmes d'information et aux installations de l'Agence, développer et gérer les systèmes d'informations de l'Agence qui répondent aux besoins des parties prenantes et des utilisateurs et offrir des services de soutien associés aux systèmes d'informations ainsi que des infrastructures en interne pour garantir des conditions de travail appropriées.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

- Mise au point et développement de l'infrastructure TIC, notamment les services de réseau, de télécommunication et de sécurité informatique
- Développement du plan de continuité de l'activité
- Développement des applications d'automatisation des bureaux et de collaboration par le biais de l'intranet
- Introduction de solutions TIC remplaçant les solutions papier pour parvenir à une administration sans papier
- Développement de systèmes d'information innovants pour la planification, la gestion et la passation de marché
- Amélioration des bâtiments avec des solutions d'ameublement de pointe pour les salles de conférence, de réunion et de formation
- Introduction d'une approche «bureau vert» pour améliorer l'empreinte environnementale de l'Agence

Activités planifiées en 2015

- Gérer et développer les principaux systèmes administratifs, financiers, de ressources humaines et de planification des informations
- Gérer et entretenir l'infrastructure et les politiques TIC pour garantir une grande disponibilité et le plan de continuité de l'activité

- Développer des applications internes de flux de travail qui réduisent autant que possible l'utilisation du papier et améliorent les mécanismes de présentation de rapports existants
- Améliorer les applications extranet offrant des services de qualité aux parties prenantes externes
- Fournir des infrastructures internes, des systèmes et des services audiovisuels et offrir des conditions de travail appropriées
- Développer la culture écologique et agir pour parvenir à la certification EMAS

Produits prévus en 2015

- Maintenance des infrastructures et des applications TIC
- Mise en œuvre d'actions de continuité de l'activité
- Gestion proactive et maintenance de l'infrastructure et des bâtiments
- · Réduction de l'empreinte écologique de l'Agence.

	RESSOURCE	ES HUMAINES A	(LLOUÉES AU)	X ACTIVITI	ÉS
	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total	Budget 2014
TIC & Installa- tions	6	3		9	2 466 millions
Total	6	3		9	

Indicateurs

- 99,98 % de disponibilité des systèmes informatiques (à l'exception des périodes de maintenance prévues)
- 100 % de récupération des données distantes
- 99 % de conformité avec les activités du plan de travail des installations
- 5 à 10 % de réduction de la consommation d'énergie, d'eau et de papier

COMPTABILITÉ

La fonction comptabilité, qui est indépendante, a pour mission l'exécution des paiements et le recouvrement de fonds conformément aux instructions du responsable habilité, ainsi que la présentation de comptes annuels de qualité conformément aux règles financières et modalités d'exécution en vigueur. Cette



ANNEXE II: ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

fonction garantit également la saisie, le dépôt et l'enregistrement de toutes les informations budgétaires et financières afin de préparer des comptes annuels qui soient exacts et équitables.

Activités principales en 2015

- Garder des flux de trésorerie suffisants pour exécuter tous les paiements sans retard indu
- * Définir et valider les systèmes comptables
- * Tenir à jour et préparer les comptes annuels conformément aux règles financières
- * Effectuer tous les paiements et percevoir les recettes

Produits principaux en 2015

* Élaboration des comptes annuels de l'Agence pour 2015

FINANCES & MARCHÉ PUBLIC

L'équipe «Finances et marché public» fournit des services financiers axés sur le service et assure la bonne gestion des ressources financières de l'Agence (efficacité, efficience et économie des transactions) ainsi que le respect des règles financières et des modalités d'exécution en vigueur (légalité et régularité). Cette équipe produit des comptes rendus financiers fiables à la direction de l'Agence afin de faciliter le processus décisionnel. L'Agence gère son budget en suivant l'approche de la présentation du budget par activités. La présentation du budget par activités tient compte de tous les composants opérationnels (recherche, communication et mise en réseau) sous la même ligne du budget. Cette méthode permet d'obtenir une image claire de l'utilisation des ressources financières par projet. L'Agence a également mis en place une application électronique par le biais de laquelle le personnel répertorie le nombre d'heures par projet, ce qui permet de refléter l'utilisation réelle des ressources humaines. Cette répartition des ressources est cohérente avec les priorités et les objectifs prédéfinis de l'Agence et garantit un cadre commun pour la planification, la budgétisation, la surveillance et la présentation de rapports.

Activités principales en 2015

- Planification, exécution et contrôle des marchés publics et contrats pour répondre à des besoins opérationnels et administratifs
- Effectuer les prévisions, la mise en œuvre et le contrôle de l'exécution du budget
- Initiation et vérification financières de toutes les transactions financières
- Mise à jour des procédures financières et de marché public, le cas échéant
- Présentations régulières au personnel (y compris les nouveaux arrivants et les stagiaires) sur les questions de finances et de marché public
- Développement des applications TIC actuelles (TCM, ABB, etc.)
- Fourniture de services de compte rendu pour répondre aux exigences des règles financières et aux demandes ponctuelles
- Coopération avec le tribunal pour les audits externes
- Coopération avec le responsable de la qualité pour les audits internes

Produits principaux en 2015

- Garantir l'excellence, la qualité, l'efficacité, la légalité et la régularité de toutes les transactions et procédures sous contrôle en ne ciblant aucune remarque finale de la part des organes d'audit
- Objectif: exécution du budget dépassant 95 %
- Objectif: retards de paiement inférieurs à 10 %
- Objectif: échecs des procédures de passation de marché inférieurs à 5 %
- Nombre de plaintes par des soumissionnaires non retenus, objectif: moins de 2 %
- Nombre de plaintes auprès du Tribunal par des soumissionnaires et/ou contractants (potentiels), objectif: aucune
- Nombre d'exceptions enregistrées, objectif: égal ou inférieur à celui de l'année précédente

GESTION DE LA QUALITÉ

L'équipe «Gestion de la qualité» aide la direction et son personnel à établir le système de gestion de la qualité de la FRA et à en garantir l'amélioration continue en vue de fournir aux parties prenantes internes et externes des résultats sans égal.

Activités principales en 2015

En 2015, l'équipe chargée de la qualité consolidera la mise en œuvre du système de gestion de la qualité par le biais des activités suivantes:

- * Couverture complète et amélioration de la documentation sur la qualité (politiques et procédures) et de la description appropriée des processus administratifs et opérationnels simples, révision continue et mise à jour pour des raisons d'efficacité
- Consolidation des mesures de gestion de la qualité au niveau du projet (recherche)
- Évaluation de la pleine conformité avec les normes ISO 9001, mise en œuvre des actions nécessaires et discussion interne pour la préparation d'une certification par des tiers
- * Gestion des risques annuelle
- Renforcement de la méthodologie des contrôles ex post et introduction d'évaluations internes de la qualité au niveau du processus
- * Communication et formation sur les questions d'assurance de la qualité
- Coopération avec les organes d'audit externes pour le suivi des mesures correctives et préventives
- * Mise en œuvre de revues de direction et initiatives d'amélioration

Produits principaux en 2015

- 100 % de description de processus pour les procédures appropriées et de mise à jour continue pour des raisons d'efficacité
- 90 % de conformité aux normes ISO
- Adoption du registre des risques et bonne gestion des risques
- Initiatives de communication et de formation sur l'assurance qualité
- Réunion de revue de direction et initiatives d'amélioration
- Suivi des actions correctives/préventives
- Clôture rapide des recommandations émises par les entités d'audit: 100 %

MAINES ALLOU	JÉES AUX ACTI	VITÉS	
Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
2	1		3
5	3		8
1			1
1	1		2
9	5		14
	Agents temporaires 2 5 1	Agents Agents temporaires contractuels 2 1 5 3 1 1 1	Agents temporaires contractuels nationaux détachés 2 1 5 3 1 1 1 1 1



Immigration et intégration	des migrants, visas et contrôles aux frontières, asile
Base juridique:	Règlement (CE) n° 168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n° 168/2007
Ligne budgétaire :	B0-3230
Fiche projet 5.1.1	FORMES GRAVES D'EXPLOITATION DE LA MAIN D'OEUVRE
Objectifs:	Voir PTA 2015 page 25
Budget:	150.000 €
Description de l'action :	Publication et communication des résultats
Objet des contrats envisagés :	Édition et publication
Type de contrats :	Contrat de service basé sur le contrat-cadre et sur l'accord de niveau de service avec l'Office des publications (OP)
Type de marché :	Contrats spécifiques
Nombre de contrats envisagés :	
Calendrier indicatif pour le	1 ^{er} – 3 ^e trimestre 2015
lancement de la procédure de	
passation de marché :	135,000 €
Budget indicatif pour la passation de marché:	135.000 €
Description de l'action :	Missions
Objet des contrats envisagés :	Services d'agences de voyage
Type de contrats :	Utilisation de contrat existant pour les services d'agence de voyage
Type de marché :	s/o.
Nombre de contrats envisagés :	s/o.
Calendrier indicatif pour le	s/o.
lancement de la procédure de	
passation de marché :	45 000 0
Budget indicatif pour la passation de marché :	15.000 €
de marche :	
	COOPÉRATION INTER-AGENCES ET AUTRES ACTIVITÉS DANS LES DOMAINES
Fiche projet 5.1.2	DES FRONTIÈRES, DE L'IMMIGRATION ET DE L'ASILE
Objectifs:	Voir PTA 2015 page 26
Budget :	310.000 €
Description de l'action :	Publier des rapports ad hoc, en mettant les conclusions à disposition des décideurs politiques, assurer une coopération efficace avec les autres agences et institutions de l'UE
Objet des contrats envisagés :	Asile, migration, frontières et visas
Type de contrats :	Contrats-cadres, y compris FRANET
Type de marché :	Contrat
Nombre de contrats envisagés :	
Calendrier indicatif pour le	Ad-hoc, peut-être tout au long de l'année
lancement de la procédure de	
passation de marché : Budget indicatif pour la passation	310.000 €
de marché:	310.000 €
	DONNÉES BIOMÉTRIQUES DANS LES GRANDES BASES DE DONNÉES TI
Fiche projet 5.1.3	RELATIVES AUX FRONTIÈRES, À L'IMMIGRATION ET À L'ASILE –
	PRÉOCCUPATIONS EN TERMES DE DROITS FONDAMENTAUX
Objectifs:	Voir PTA 2015 page 27
Budget :	600.000€
	En 2014, les implications principales en matières des droits fondamentaux ont été
Description de l'action :	cartographiées, ainsi que les dispositions réglementaires applicables par État membre. Sur la base de cette cartographie détaillée, la recherche sur le terrain (qualité, quantitative et observations, etc.) sera effectuée.
Objet des contrats envisagés:	Recherche sur le terrain
Objet des contrats envisagés: Type de contrats : Type de marché :	Recherche sur le terrain Appel d'offres



Nombre de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif pour le

lancement de la procédure de passation de marché:

Budget indicatif pour la passation

de marché:

Premier trimestre

595.000€

Description de l'action : Missions liées au contrôle de la qualité du travail de terrain et à l'engagement des parties

prenantes

Objet des contrats envisagés : Services d'agences de voyage

Type de contrats: Utilisation de contrats existants pour les services d'agence de voyage

Type de marché : s/o
Nombre de contrats envisagés : s/o
Calendrier indicatif pour le s/o

lancement de la procédure de passation de marché :

Budget indicatif pour la passation

s/o

a passation 5.000 €

de marché:

de marché:

Fiche projet 5.1.4	L'INTÉGRATION SOCIALE ET LA PARTICIPATION DES MIGRANTS DANS LA SOCIÉTÉ
Objectifs:	Voir PTA 2015 page 28
Budget :	30.000€
Description de l'action :	Réunion parties prenantes / experts, missions et éventuellement documents ciblés
Objet des contrats envisagés:	Services d'agences de voyage
Type de contrats :	Utilisation de contrats existants pour les services d'agence de voyage
Type de marché :	s/o
Nombre de contrats envisagés:	s/o
Calendrier indicatif pour le	s/o
lancement de la procédure de	
passation de marché :	
Budget indicatif pour la passation	30.000€

Société de l'information et, en particulier, le respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Base juridique:	Règlement (CE) n° 168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application
	du règlement n° 168/2007
Ligne budgétaire :	B0-3211

	LES AUTORITÉS NATIONALES DE RENSEIGNEMENT ET DE SURVEILLANCE AU
Fiche projet 5.2.1	SEIN DE L'UE: MESURES DE SAUVEGARDE DES DROITS FONDAMENTAUX ET
	VOIES DE RECOURS

Objectifs: Voir PTA 2015 page 29

Budget : 320.000 €

Le projet est axé sur la protection des droits fondamentaux dans le cadre de la surveillance de la communication à grande échelle. Le projet analyse la façon dont les

Description de l'action : institutions des États membres de l'UE chargés de faire respecter les mesures de

sauvegarde des droits fondamentaux assurent un contrôle démocratique des services de renseignement et facilitent les recours en cas de violations des droits fondamentaux. Nous envisageons de lancer un appel d'offres pour mener à bien une recherche sur le terrain visant à évaluer les pratiques de surveillance actuellement en place et l'efficacité

Objet des contrats envisagés: terrain visant à évaluer les pratiques de surveillance ac des mesures de sauvegarde des droits fondamentaux.

Type de contrats : Type de marché :

Nombre de contrats envisagés : Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :

Deuxième trimestre 2015



Budget indicatif pour la passation de marché :	320.000€
	AUTRES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE L'A COSIÉTÉ DE UNIFORMATION ET
Fiche projet 5.2.2	AUTRES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE « LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET NOTAMMENT LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET LA PROTECTION DES DONNÉES CARACTÈRE PERSONNEL
Objectifs:	Voir PTA 2015 page 30
Budget:	10.000€
Description de l'action :	
Objet des contrats envisagés:	Missions
Type de contrats : Type de marché :	Services d'agences de voyage Utilisation de contrat existant pour les services d'agence de voyage
Nombre de contrats envisagés :	s/o.
Calendrier indicatif pour le	s/o.
lancement de la procédure	3,0.
dpassation de marché :	
Budget indicatif pour la passation	€10.000
de marché:	
Racisme, xénophobie et in	tolérance qui y est associée
Base juridique :	Règlement (CE) n° 168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement n°168/2007
Ligne budgétaire :	B0-3311
Fiche projet 5.3.1	ANTISÉMITISME : COLLECTE ET ANALYSE DE DONNÉES
Objectifs:	L'objectif de ce projet est de fournir des conseils fondés sur des données probantes aux décideurs politiques de l'UE et nationaux pour combattre efficacement l'antisémitisme e sensibiliser sur la préservation de la mémoire des crimes perpétrés sous les régimes totalitaires.
	Voir PTA 2015 page 31
Budget:	5.000 €
Description de l'action :	
Objet des contrats envisagés :	Missions et, éventuellement, documents ciblés
Type de contrats : Type de marché :	
Nombre de contrats envisagés :	28
Calendrier indicatif pour le	Septembre 2015 (collecte de données en partie pour le rapport annuel)
lancement de la procédure de	Septemble 2013 (concette de données en partie pour le rapport annuel)
passation de marché :	
Budget indicatif pour la passation	5.000 €
de marché:	
	T.
Fiche projet 5.3.2	GROUPE DE TRAVAIL SUR LA LUTTE CONTRE LES CRIMES DE HAINE DANS L'UE
Objectifs : Budget :	Voir PTA 2015 page 32 70.000 €
	i) Conférence ii) Consultance
Description de l'action	
Objet des contrats envisagés :	i) organisations de la Conférence ii) compilation des pratiques
Objet des contrats envisagés : Type de contrats :	i) Contrat-cadre ii) contrat de faible valeur
Type de marché :	1) Somat Saulo II) Somat de laible Valeul
Nombre de contrats envisagés:	2
Calendrier indicatif pour le	i) Décembre 2014 pour la Conférence ii) au début de 2015 pour le conseil
lancement de la procédure de	, , ,
passation de marché :	
Budget indicatif pour la passation	70.000 €
de marché:	
	AUTRES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DU « RACISME, DE LA XÉNOPHOBIE ET DE



Objectifs: Voir PTA 2015 page 33 Budget: 10.000€ Description de l'action : Objet des contrats envisagés: Missions et, éventuellement, documents ciblés Type de contrats: Type de marché: Nombre de contrats envisagés : Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure d passation de marché : Budget indicatif pour la passation 10.000€ de marché: L'intégration des Roms Base juridique: Règlement (CE) n° 168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n° 168/2007 B0-3340 Ligne budgétaire : Fiche projet 5.4.1 PROGRAMME PLURIANNUEL SUR LES ROMS Objectifs: L'objectif du programme est de soutenir les institutions européennes dans leurs efforts visant à améliorer l'intégration sociale des Roms au sein de l'Union européenne. Voir PTA 2015 page 34 Budget: 550.000€ Mener la deuxième session de l'enquête sur les Roms dans le cadre d'EU-MIDIS II; poursuivre la recherche qualitative (projet sur l'Engagement local en faveur de l'inclusion des Roms - LERI); continuer de soutenir les États membres de l'UE dans l'élaboration Description de l'action : d'indicateurs et de méthodes de collecte de données pour suivre les progrès accomplis dans l'intégration des Roms grâce au groupe de travail FRA-États membres sur l'intégration des Roms. Engagement et recherche dans les actions participatives et qualitatives; réunion Objet des contrats envisagés: du groupe de travail Contrats spécifiques fondés sur les contrats-cadres existants Type de contrats : Type de marché : Nombre de contrats envisagés : 2-3 contrats spécifiques 1e trimestre 2015; 3e trimestre Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché: 550.000 € Budget indicatif pour la passation de marché: ACTIVITÉS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE DOMAINE DE « L'INTÉGRATION DES Fiche projet 5.4.2 ROMS » Voir PTA 2015 page 35 Objectifs: 20.000 € Budget: Description de l'action : Missions, éventuellement documents ciblés, et coopération avec ROMED et Objet des contrats envisagés : ROMACT du Conseil de l'Europe Type de contrats : Type de marché : 2 provisoirement Nombre de contrats envisagés : Calendrier indicatif pour le 2er - 3e trimestre 2015 lancement de la procédure de passation de marché: 20.000 € Budget indicatif pour la passation de marché:

Discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle



Base juridique :	Règlement (CE) n° 168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application
	du règlement (CE) n° 168/2007
Ligne budgétaire :	B0-3321
Fiche projet 5.5.1	[EU-MIDIS II]
Objectifs:	Recueillir des données comparables et fiables permettant de soutenir l'UE dans la protection des droits des personnes d'origine immigrée ou issues de minorités ethniques, dont les Roms; et affiner les méthodes d'enquête sur les groupes de population difficiles à atteindre. Voir PTA 2015 page 36
Budget:	1.511.000 € Enquête sur les groupes d'origine immigrée et issus de minorités ethniques - phase sur le
Description de l'action :	terrain
Objet des contrats envisagés ::	Mise en œuvre de l'enquête dans 28 États membres de l'UE
Type de contrats :	Contrat de prestations de services direct
Type de marché :	Appel d'offres
Nombre de contrats envisagés:	Un
Calendrier indicatif pour le	Terminé en 2014
lancement de la procédure de	
passation de marché:	
Budget indicatif pour la passation	1.466.000 €
de marché:	
Description de l'action :	Missions liées au contrôle de la qualité du travail sur le terrain
Objet des contrats envisagés :	Services d'agences de voyage
Types de contrats :	L'utilisation de contrats existants pour les services d'agence de voyage
Type de marché:	s/o
Nombre de contrats envisagés :	s/o
Calendrier indicatif pour le	s/o
lancement de la procédure de	
passation de marché:	
Budget indicatif pour la passation de marché :	25.000 €
Description de l'action	Réunion d'experts d'enquête
Objet des contrats envisagés :	Organisation des réunions
Types de contrats:	Contrat-cadre « conférences & événements »
Type de marché:	Marché spécifique
Nombre de contrats envisagés :	Max. deux
Calendrier indicatif pour le	Troisième trimestre
lancement de la procédure de	
passation de marché :	
Budget indicatif pour la passation	20.000€
de marché :	
Fiche projet 5.5.2	SONDAGE AUPRÈS DES PERSONNES LGBT ET DES AUTORITÉS
Objectifs:	Collecte de preuves permettant d'améliorer la compréhension des réponses politiques et
	législatives aux phénomènes persistants d'homophobie et de transphobie. Voir PTA 2015
	page 37
Budget:	50.000€
Description de l'action	Édition, traduction, mise en page et production pour la publication et la communication
•	des résultats
Objet des contrats envisagés:	Services de communication
Types de contrats:	Contrat de service basé sur le contrat-cadre et sur l'accord de niveau de service avec l'OP
Type de marché:	Service
Nombre de contrats envisagés:	2-3
Calendrier indicatif pour le	1 ^e et 2 ^e trimestres 2015
lancement de la procédure de	
passation de marché :	
Budget indicatif pour la passation	50.000€
de marché :	



Fiche projet 5.5.3	DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES
Objectifs:	Conformément au rôle attribué à la FRA dans le cadre du suivi de la CDPH au niveau de l'UE, la FRA mènera une recherche documentaire sur les mesures juridiques et politiques destinées à soutenir le passage des soins institutionnels aux soins communautaires, en s'appuyant sur les travaux préparatoires menés en 2014; développement et enrichissement des indicateurs; engagement auprès des parties prenantes. Voir PTA 2015
	p. 38
Budget:	220.000 €
Description de l'action : Objet des contrats envisagés :	Collecte de données, activités de recherche, coopération des parties prenantes Collecte de données
Types de contrats :	Les contrats spécifiques fondés sur le contrat-cadre FRANET
Type de marché :	Contrat-cadre
Nombre de contrats envisagés : Calendrier indicatif pour le	28 2 ^e trimestre 2015
lancement de la procédure de passation de marché :	
Budget indicatif pour la passation de marché :	220.000 €
Fiche projet 5.5.5	ACTIVITÉS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE DOMAINE DE LA « NON- DISCRIMINATION »
Objectifs:	Voir PTA 2015 page 40
Budget : Description de l'action :	10.000 €
Objet des contrats envisagés :	Missions et, éventuellement, documents ciblés
Types de contrats :	
Type de marché : Nombre de contrats envisagés :	
Calendrier indicatif pour le	
lancement de la procédure de	
passation de marché : Budget indicatif pour la passation	10.000€
de marché :	201000 0
LES DROITS DE L'ENFANT	
Base juridique :	Règlement (CE) n° 168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n° 168/2007
Ligne budgétaire :	B0-3350
	T
Fiche projet 5.6.1 Objectifs:	L'objectif de ce projet est d'examiner comment les enfants sont traités en tant que
	victimes et témoins dans le cadre de procédures pénales et en tant que parties à des procédures civiles dans différents États membres de l'UE afin de déterminer si les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants sont appliquées et selon quelles modalités. Voir PTA 2015 41 150.000 €
Budget : Description de l'action :	Publication et communication des résultats
Objet des contrats envisagés :	Édition et publication
Types de contrats :	Contrat de service basé sur le contrat-cadre et l'accord de niveau de service avec l'OP
Type de marché : Nombre de contrats envisagés :	Contrats spécifiques
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	1ºet 4º trimestres 2015
Budget indicatif pour la passation de marché :	130.000 €
Description de l'action Objet des contrats envisagés : Types de contrats :	Missions dans les États membres de l'UE, les institutions et autres parties prenantes clés Services d'agences de voyage Utilisation de contrats existants pour les services d'agence de voyage
Type de marché :	s/0
Nombre de contrats envisagés :	s/o



Calendrier indicatif pour le	s/o
lancement de la procédure de passation de marché :	
Budget indicatif pour la passation	20.000€
de marché :	25.000 0
Fiche projet 5.6.2	GUIDE SUR LA JURISPRUDENCE EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE DROITS DE L'ENFANT
Objectifs: Budget:	Le manuel élaboré par la FRA en étroite coopération avec le Conseil de l'Europe vise à inclure la «norme européenne» de protection de l'enfance, y compris cme découlant de la jurisprudence européenne: la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CouEDH), du Comité européen des droits sociaux (CEDS), et de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Voir PTA 2015 page 42 315.000 €
Description de l'action :	Édition et publication; traduction dans une sélection de langues de l'UE
Objet des contrats envisagés : Types de contrats :	Édition, publication et traduction Contrat de service basé sur le contrat-cadre et sur l'accord de niveau de service
Type de marché : Nombre de contrats envisagés :	Contrats spécifiques
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de	4º trimestre2015
passation de marché :	
Budget indicatif pour la passation	315.000 €
de marché :	
	ACTIVITÉS SUPPLEMENTAIRES DANS LE DOMAINES DES « DROITS DE L'ENFANT »
de marché : Fiche projet 5.6.3 Objectifs :	ACTIVITÉS SUPPLEMENTAIRES DANS LE DOMAINES DES « DROITS DE L'ENFANT » Voir PTA 2015 page 43
Fiche projet 5.6.3	ACTIVITÉS SUPPLEMENTAIRES DANS LE DOMAINES DES « DROITS DE L'ENFANT » Voir PTA 2015 page 43 70.000 €
Fiche projet 5.6.3 Objectifs:	Voir PTA 2015 page 43
Fiche projet 5.6.3 Objectifs: Budget: Description de l'action: Objet des contrats envisagés:	Voir PTA 2015 page 43 70.000 € En 2015 un de l'accent de l'Agence aura la communication et l'engagement des parties prenantes du travail européenne et nationales du secteur RoC et de la production qui comprendra des missions régulières ainsi que des résultats des projets de plans de travail annuels précédents, y compris la mise en page, l'impression et les traductions de documents de discussion sur la analyse des systèmes de protection des enfants et les enfants handicapés; réunions sont prévues dans la préparation de projet PTA 2016 sur le bien-être et la pauvreté de les enfants Missions et, éventuellement, documents de discussion
Fiche projet 5.6.3 Objectifs: Budget: Description de l'action:	Voir PTA 2015 page 43 70.000 € En 2015 un de l'accent de l'Agence aura la communication et l'engagement des parties prenantes du travail européenne et nationales du secteur RoC et de la production qui comprendra des missions régulières ainsi que des résultats des projets de plans de travail annuels précédents, y compris la mise en page, l'impression et les traductions de documents de discussion sur la analyse des systèmes de protection des enfants et les enfants handicapés; réunions sont prévues dans la préparation de projet PTA 2016 sur le bien-être et la pauvreté de les enfants Missions et, éventuellement, documents de discussion Contrats cadres contracts
Fiche projet 5.6.3 Objectifs: Budget: Description de l'action: Objet des contrats envisagés: Types de contrats:	Voir PTA 2015 page 43 70.000 € En 2015 un de l'accent de l'Agence aura la communication et l'engagement des parties prenantes du travail européenne et nationales du secteur RoC et de la production qui comprendra des missions régulières ainsi que des résultats des projets de plans de travail annuels précédents, y compris la mise en page, l'impression et les traductions de documents de discussion sur la analyse des systèmes de protection des enfants et les enfants handicapés; réunions sont prévues dans la préparation de projet PTA 2016 sur le bien-être et la pauvreté de les enfants Missions et, éventuellement, documents de discussion Contrats cadres contracts 6
Fiche projet 5.6.3 Objectifs: Budget: Description de l'action: Objet des contrats envisagés: Types de contrats: Type de marché:	Voir PTA 2015 page 43 70.000 € En 2015 un de l'accent de l'Agence aura la communication et l'engagement des parties prenantes du travail européenne et nationales du secteur RoC et de la production qui comprendra des missions régulières ainsi que des résultats des projets de plans de travail annuels précédents, y compris la mise en page, l'impression et les traductions de documents de discussion sur la analyse des systèmes de protection des enfants et les enfants handicapés; réunions sont prévues dans la préparation de projet PTA 2016 sur le bien-être et la pauvreté de les enfants Missions et, éventuellement, documents de discussion Contrats cadres contracts

Accès à la justice, y c	ompris la coopération judiciaire
Base juridique :	Règlement (CE) n° 168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application
	du règlement (CE) n° 168/2007
Ligne budgétaire :	B0-3620
Fiche projet 5.7.2	LA VIOLENCE SEXISTE À L'ÉGARD DES FEMMES: DE L'ENFANCE À L'ÂGE ADULTE
Objectifs:	Voir PTA 2015 page 44
Budget:	10.000€



de marché :



Description de l'action : Missions liées à la communication des résultats de l'enquête, la sensibilisation et

l'engagement des parties prenantes

Objet des contrats envisagés : Services d'agences de voyage

Types de contrats : Utilisation de contrats existants pour les services d'agence de voyage

Type de marché : s/o
Nombre de contrats envisagés : s/o
Calendrier indicatif pour le s/o

lancement de la procédure de passation de marché :

Budget indicatif pour la passation

de marché :

10.000€

Fiche projet 5.7.3 ENQUÊTE RELATIVE AUX DROITS FONDAMENTAUX – RÉALISATION D'UNE ENQUÊTE À L'ÉCHELLE DE L'UE SUR LES TENDANCES EN MATIÈRE DE DROITS FONDAMENTAUX

Objectifs: Voir PTA 2015 page 45

Budget : 400.000 €

Description de l'action : Évaluation de la faisabilité des différentes options pour la méthodologie et la conception

de l'enquête

Objet des contrats envisagés : Étude pilote / évaluation de la faisabilité de l'enquête sur les droits fondamentaux

Types de contrats : Contrat (de services) direct
Type de marché : Appel d'offres ouvert

Nombre de contrats envisagés : Un

Calendrier indicatif pour le Premier trimestre 2014

lancement de la procédure de passation de marché :

Budget indicatif pour la passation

de marché:

350.000€

Description de l'action

Activités de consultation d'experts et de parties prenantes pour élaborer la méthodologie

et le contenu de l'enquête Organisation des réunions

Types de contrats : Contrat de services basé sur un contrat-cadre existant Type de marché : Remise en concurrence pour les contrats de services

Nombre de contrats envisagés : Calendrier indicatif pour le

lancement de la procédure de passation de marché :

Objet des contrats envisagés :

Budget indicatif pour la passation

de marché :

2e trimestre et 4e trimestre 2014

40.000 €

Deux

Description de l'action Missions liées à l'élaboration de l'enquête et engagement des parties prenantes

Objet des contrats envisagés : Services d'agences de voyage

Types de contrats : Utilisation de contrats existants pour les services d'agence de voyage

Type de marché : s/o
Nombre de contrats envisagés : s/o
Calendrier indicatif pour le s/o
lancement de la procédure de

passation de marché :

Budget indicatif pour la passation

de marché:

s/o

Fiche projet 5.7.4 MANUEL SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE EN EUROPE
Objectifs: Voir PTA 2015 page 47

10.000€

Budget: 40.000 €

Description de l'action : Consultation des parties prenantes et recherche, pilotage de la version en ligne, possibilité

de mise en page et d'impression

Objet des contrats envisagés : Recherche

Types de contrats : Contrat de service



Type de marché : Procédure négociée

Nombre de contrats envisagés :

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :

1e trimestre 2015 (la procédure a été lancée en octobre 2014 et prendra fin en 2015)

Budget indicatif pour la passation

de marché:

40.000€

RÉHABILITATION ET RECONNAISSANCE MUTUELLE - PRATIQUE CONCERNANT LE Fiche projet 5.7.5 DROIT DE L'UE EN MATIÈRE DE TRANSFERT DES PERSONNES CONDAMNÉES OU **EN ATTENTE DE PROCÈS**

Voir PTA 2015 page 48 Objectifs:

Budget: 175.000€

Description de l'action : Consultation des parties prenantes et recherche, possibilité de mise en page et impression

Objet des contrats envisagés : Recherche, y compris d'éventuels entretiens

Types de contrats: Contrat de service Type de marché: Cadre existant (FRANET)

Nombre de contrats envisagés :

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :

1e et 2e trimestres 2015

Contracts cadre existante

Contracts cadre

Budget indicatif pour la passation

de marché:

175.000€

LE DROIT À L'INTERPRÉTATION, À LA TRADUCTION ET À L'INFORMATION DANS LE CADRE Fiche projet 5.7.7 DES PROCÉDURES PÉNALES AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

Objectifs: Voir PTA 2015 page 50

Budget: 91.850€

Description de l'action : Objet des contrats envisagés :

Types de contrats : Type de marché :

Nombre de contrats envisagés : Calendrier indicatif pour le

lancement de la procédure de passation de marché :

Budget indicatif pour la passation de marché:

91.850€

ACTIVITÉS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE DOMAINE DE « L'ACCÈS À LA JUSTICE » Fiche projet 5.7.8

Objectifs: Voir PTA 2015 page 51

Budget: 10.000€

Description de l'action Les frais de mission ne sont pas liés seulement à des projets spécifiques; préparation de projets dans les future PTA; le suivi des projets antérieurs; travaillent pas directement liée à projets de PTA existants tels que à des avis demandés ou consultation informelle avec

les institutions de l'UE ou des États membres

Objet des contrats envisagés :

Types de contrats : Type de marché :

Nombre de contrats envisagés : Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché:

10.000€ Budget indicatif pour la passation

de marché:

Les victimes de la criminalité, y compris l'indemnisation des victimes

Règlement (CE) n°168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application Base juridique: du règlement (CE) n° 168/2007

Ligne budgétaire :	B0-3630
	DROITS D'ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES VICTIMES DE LA CRIMINALITÉ -
Fiche projet 5.8.1	ANALYSE COMPARATIVE
Objectifs:	Voir PTA 2015 page 52
Budget:	8.000 €
Description de l'action :	
Objet des contrats envisagés :	
Types de contrats :	
Type de marché :	
Nombre de contrats envisagés :	
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de	
passation de marché :	
Budget indicatif pour la passation	8.000 €
de marché :	6.000 €
Fiche projet 5.8.2	AUTRES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DES « VICTIMES DE LA CRIMINALITÉ »
Objectifs:	Voir PTA 2015 page 53
Budget : Description de l'action :	10.000 € Montant hudgétisé nyévu neur les missions liées à la miss en couvre de la fishe de projet
Description de l'action :	Montant budgétisé prévu pour les missions liées à la mise en œuvre de la fiche de projet, en plus de l'achat de publications nécessaires à la recherche de fond et les
	développements en cours liées au projet et la zone des victimes de la criminalité
Objet des contrats envisagés :	developpements en cours nees au projet et la zone des victimes de la criminante
Types de contrats :	Utilisation de contrat existant pour les services d'agence de voyage
Type de marché :	s/o.
Nombre de contrats envisagés :	s/o.
Calendrier indicatif pour le	s/o.
lancement de la procédure de	
passation de marché :	
Budget indicatif pour la passation	10.000€
de marché :	
ue marche :	
	rsales couvrant tous les domaines du CMA
	rsales couvrant tous les domaines du CMA Règlement (CE) n°168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application
Projets et activités transve	Règlement (CE) n°168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement n°168/2007
Projets et activités transve	Règlement (CE) n°168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application
Projets et activités transve Base juridique : Ligne budgétaire :	Règlement (CE) n°168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement n°168/2007 B0-3701-3711
Projets et activités transverses Base juridique : Ligne budgétaire : Fiche projet 5.9.1	Règlement (CE) n°168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement n°168/2007 B0-3701-3711 RAPPORTS ANNUELS
Projets et activités transve Base juridique : Ligne budgétaire :	Règlement (CE) n°168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement n°168/2007 B0-3701-3711 RAPPORTS ANNUELS L'agence présente chaque année un rapport annuel sur la situation concernant le
Projets et activités transverses Base juridique : Ligne budgétaire : Fiche projet 5.9.1	Règlement (CE) n°168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement n°168/2007 B0-3701-3711 RAPPORTS ANNUELS L'agence présente chaque année un rapport annuel sur la situation concernant le respect, la protection, la promotion et l'exercice des droits fondamentaux dans l'UE sur la
Projets et activités transverses Base juridique : Ligne budgétaire : Fiche projet 5.9.1	Règlement (CE) n°168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement n°168/2007 B0-3701-3711 RAPPORTS ANNUELS L'agence présente chaque année un rapport annuel sur la situation concernant le respect, la protection, la promotion et l'exercice des droits fondamentaux dans l'UE sur la base de sa propre analyse de données et des informations collectées dans le cadre de ses
Projets et activités transverses Base juridique : Ligne budgétaire : Fiche projet 5.9.1	Règlement (CE) n°168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement n°168/2007 B0-3701-3711 RAPPORTS ANNUELS L'agence présente chaque année un rapport annuel sur la situation concernant le respect, la protection, la promotion et l'exercice des droits fondamentaux dans l'UE sur la base de sa propre analyse de données et des informations collectées dans le cadre de ses activités de recherche et dans d'autres documents recueillis spécifiquement à cet effet.
Projets et activités transve Base juridique : Ligne budgétaire : Fiche projet 5.9.1 Objectifs :	Règlement (CE) n°168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement n°168/2007 B0-3701-3711 RAPPORTS ANNUELS L'agence présente chaque année un rapport annuel sur la situation concernant le respect, la protection, la promotion et l'exercice des droits fondamentaux dans l'UE sur la base de sa propre analyse de données et des informations collectées dans le cadre de ses activités de recherche et dans d'autres documents recueillis spécifiquement à cet effet. Voir PTA 2015 page 54
Projets et activités transverses Base juridique : Ligne budgétaire : Fiche projet 5.9.1	Règlement (CE) n°168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement n°168/2007 B0-3701-3711 RAPPORTS ANNUELS L'agence présente chaque année un rapport annuel sur la situation concernant le respect, la protection, la promotion et l'exercice des droits fondamentaux dans l'UE sur la base de sa propre analyse de données et des informations collectées dans le cadre de ses activités de recherche et dans d'autres documents recueillis spécifiquement à cet effet.
Projets et activités transve Base juridique : Ligne budgétaire : Fiche projet 5.9.1 Objectifs :	Règlement (CE) n°168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement n°168/2007 B0-3701-3711 RAPPORTS ANNUELS L'agence présente chaque année un rapport annuel sur la situation concernant le respect, la protection, la promotion et l'exercice des droits fondamentaux dans l'UE sur la base de sa propre analyse de données et des informations collectées dans le cadre de ses activités de recherche et dans d'autres documents recueillis spécifiquement à cet effet. Voir PTA 2015 page 54
Projets et activités transve Base juridique : Ligne budgétaire : Fiche projet 5.9.1 Objectifs : Budget :	Règlement (CE) n°168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement n°168/2007 B0-3701-3711 RAPPORTS ANNUELS L'agence présente chaque année un rapport annuel sur la situation concernant le respect, la protection, la promotion et l'exercice des droits fondamentaux dans l'UE sur la base de sa propre analyse de données et des informations collectées dans le cadre de ses activités de recherche et dans d'autres documents recueillis spécifiquement à cet effet. Voir PTA 2015 page 54 400.000 €
Projets et activités transve Base juridique : Ligne budgétaire : Fiche projet 5.9.1 Objectifs : Budget : Description de l'action : Objet des contrats envisagés : Types de contrats :	Règlement (CE) n°168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement n°168/2007 B0-3701-3711 RAPPORTS ANNUELS L'agence présente chaque année un rapport annuel sur la situation concernant le respect, la protection, la promotion et l'exercice des droits fondamentaux dans l'UE sur la base de sa propre analyse de données et des informations collectées dans le cadre de ses activités de recherche et dans d'autres documents recueillis spécifiquement à cet effet. Voir PTA 2015 page 54 400.000 € Collecte et analyse de données Contrats-cadres FRANET
Projets et activités transve Base juridique : Ligne budgétaire : Fiche projet 5.9.1 Objectifs : Budget : Description de l'action : Objet des contrats envisagés : Types de contrats : Type de marché :	Règlement (CE) n°168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement n°168/2007 B0-3701-3711 RAPPORTS ANNUELS L'agence présente chaque année un rapport annuel sur la situation concernant le respect, la protection, la promotion et l'exercice des droits fondamentaux dans l'UE sur la base de sa propre analyse de données et des informations collectées dans le cadre de ses activités de recherche et dans d'autres documents recueillis spécifiquement à cet effet. Voir PTA 2015 page 54 400.000 € Collecte et analyse de données Contrats-cadres FRANET Contrat de service basé sur le contrat-cadre
Projets et activités transve Base juridique : Ligne budgétaire : Fiche projet 5.9.1 Objectifs : Budget : Description de l'action : Objet des contrats envisagés : Types de contrats : Type de marché : Nombre de contrats envisagés :	Règlement (CE) n°168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement n°168/2007 B0-3701-3711 RAPPORTS ANNUELS L'agence présente chaque année un rapport annuel sur la situation concernant le respect, la protection, la promotion et l'exercice des droits fondamentaux dans l'UE sur la base de sa propre analyse de données et des informations collectées dans le cadre de ses activités de recherche et dans d'autres documents recueillis spécifiquement à cet effet. Voir PTA 2015 page 54 400.000 € Collecte et analyse de données Contrats-cadres FRANET Contrat de service basé sur le contrat-cadre 56 contrats spécifiques FRANET
Projets et activités transve Base juridique : Ligne budgétaire : Fiche projet 5.9.1 Objectifs : Budget : Description de l'action : Objet des contrats envisagés : Types de contrats : Type de marché : Nombre de contrats envisagés : Calendrier indicatif pour le	Règlement (CE) n°168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement n°168/2007 B0-3701-3711 RAPPORTS ANNUELS L'agence présente chaque année un rapport annuel sur la situation concernant le respect, la protection, la promotion et l'exercice des droits fondamentaux dans l'UE sur la base de sa propre analyse de données et des informations collectées dans le cadre de ses activités de recherche et dans d'autres documents recueillis spécifiquement à cet effet. Voir PTA 2015 page 54 400.000 € Collecte et analyse de données Contrats-cadres FRANET Contrat de service basé sur le contrat-cadre
Projets et activités transve Base juridique : Ligne budgétaire : Fiche projet 5.9.1 Objectifs : Budget : Description de l'action : Objet des contrats envisagés : Types de contrats : Type de marché : Nombre de contrats envisagés : Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de	Règlement (CE) n°168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement n°168/2007 B0-3701-3711 RAPPORTS ANNUELS L'agence présente chaque année un rapport annuel sur la situation concernant le respect, la protection, la promotion et l'exercice des droits fondamentaux dans l'UE sur la base de sa propre analyse de données et des informations collectées dans le cadre de ses activités de recherche et dans d'autres documents recueillis spécifiquement à cet effet. Voir PTA 2015 page 54 400.000 € Collecte et analyse de données Contrats-cadres FRANET Contrat de service basé sur le contrat-cadre 56 contrats spécifiques FRANET
Projets et activités transve Base juridique : Ligne budgétaire : Fiche projet 5.9.1 Objectifs : Budget : Description de l'action : Objet des contrats envisagés : Types de contrats : Type de marché : Nombre de contrats envisagés : Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	Règlement (CE) n°168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement n°168/2007 B0-3701-3711 RAPPORTS ANNUELS L'agence présente chaque année un rapport annuel sur la situation concernant le respect, la protection, la promotion et l'exercice des droits fondamentaux dans l'UE sur la base de sa propre analyse de données et des informations collectées dans le cadre de ses activités de recherche et dans d'autres documents recueillis spécifiquement à cet effet. Voir PTA 2015 page 54 400.000 € Collecte et analyse de données Contrats-cadres FRANET Contrat de service basé sur le contrat-cadre 56 contrats spécifiques FRANET 3° trimestre 2015
Projets et activités transve Base juridique : Ligne budgétaire : Fiche projet 5.9.1 Objectifs : Budget : Description de l'action : Objet des contrats envisagés : Types de contrats : Type de marché : Nombre de contrats envisagés : Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : Budget indicatif pour la passation	Règlement (CE) n°168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement n°168/2007 B0-3701-3711 RAPPORTS ANNUELS L'agence présente chaque année un rapport annuel sur la situation concernant le respect, la protection, la promotion et l'exercice des droits fondamentaux dans l'UE sur la base de sa propre analyse de données et des informations collectées dans le cadre de ses activités de recherche et dans d'autres documents recueillis spécifiquement à cet effet. Voir PTA 2015 page 54 400.000 € Collecte et analyse de données Contrats-cadres FRANET Contrat de service basé sur le contrat-cadre 56 contrats spécifiques FRANET
Projets et activités transve Base juridique : Ligne budgétaire : Fiche projet 5.9.1 Objectifs : Budget : Description de l'action : Objet des contrats envisagés : Types de contrats : Type de marché : Nombre de contrats envisagés : Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	Règlement (CE) n°168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement n°168/2007 B0-3701-3711 RAPPORTS ANNUELS L'agence présente chaque année un rapport annuel sur la situation concernant le respect, la protection, la promotion et l'exercice des droits fondamentaux dans l'UE sur la base de sa propre analyse de données et des informations collectées dans le cadre de ses activités de recherche et dans d'autres documents recueillis spécifiquement à cet effet. Voir PTA 2015 page 54 400.000 € Collecte et analyse de données Contrats-cadres FRANET Contrat de service basé sur le contrat-cadre 56 contrats spécifiques FRANET 3° trimestre 2015
Projets et activités transve Base juridique : Ligne budgétaire : Fiche projet 5.9.1 Objectifs : Budget : Description de l'action : Objet des contrats envisagés : Types de contrats : Type de marché : Nombre de contrats envisagés : Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : Budget indicatif pour la passation de marché :	Règlement (CE) n°168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement n°168/2007 B0-3701-3711 RAPPORTS ANNUELS L'agence présente chaque année un rapport annuel sur la situation concernant le respect, la protection, la promotion et l'exercice des droits fondamentaux dans l'UE sur la base de sa propre analyse de données et des informations collectées dans le cadre de ses activités de recherche et dans d'autres documents recueillis spécifiquement à cet effet. Voir PTA 2015 page 54 400.000 € Collecte et analyse de données Contrats-cadres FRANET Contrat de service basé sur le contrat-cadre 56 contrats spécifiques FRANET 3° trimestre 2015
Projets et activités transve Base juridique : Ligne budgétaire : Fiche projet 5.9.1 Objectifs : Budget : Description de l'action : Objet des contrats envisagés : Types de contrats : Type de marché : Nombre de contrats envisagés : Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : Budget indicatif pour la passation	Règlement (CE) n°168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement n°168/2007 B0-3701-3711 RAPPORTS ANNUELS L'agence présente chaque année un rapport annuel sur la situation concernant le respect, la protection, la promotion et l'exercice des droits fondamentaux dans l'UE sur la base de sa propre analyse de données et des informations collectées dans le cadre de ses activités de recherche et dans d'autres documents recueillis spécifiquement à cet effet. Voir PTA 2015 page 54 400.000 € Collecte et analyse de données Contrats-cadres FRANET Contrat de service basé sur le contrat-cadre 56 contrats spécifiques FRANET 3° trimestre 2015



Type de marché:

Nombre de contrats envisagés :

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de

passation de marché :

Budget indicatif pour la passation

de marché:

1e trimestre2015

100.000€

« RÉUNION DES RÉSEAUX DE LA FRA » ET AUTRES CONFÉRENCES ET RÉUNIONS Fiche projet 5.9.2 **DES PARTIES PRENANTES**

Voir PTA 2015 page 55 Objectifs:

Budget: 120.000€

Description de l'action : Activité de communication et de coopération

Contrat-cadre « conférences et événements » ; contrat-cadre « restauration » Objet des contrats envisagés :

Types de contrats : Marché spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: Remise en concurrence

Nombre de contrats envisagés : Max 3

Calendrier indicatif pour le

lancement de la procédure de passation de marché:

Budget indicatif pour la passation

de marché:

2e trimestre pour l'un des 3, date non connue pour les 2 autres

120.000€

Fiche projet 5.9.3 COOPÉRER AVEC LES INSTITUTIONS, AGENCES ET AUTRES ORGANES DE L'UE

Objectifs: Voir PTA 2015 page 56

Budget: 90.000€

Description de l'action : Activité de communication et de coopération

Objet des contrats envisagés : Contrat-cadre «conférences et événements»; contrat-cadre « restauration »

Types de contrats : Marché spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Remise en concurrence Type de marché :

Nombre de contrats envisagés : Max. 4

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de

passation de marché:

Budget indicatif pour la passation de marché:

Tout au long de l'année

90.000€

Fiche projet 5.9.4 COOPÉRER AVEC LES PARTIES PRENANTES DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'UE

Voir PTA 2015 page 57 Objectifs:

Budget: 120.000€

Activité de communication et de coopération ; renforcement de l'impact de la FRA au Description de l'action :

niveau national

Objet des contrats envisagés : Contrat-cadre « conférences et événements»; contrat-cadre « restauration »

Types de contrats : Marché spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : Remise en concurrence

Nombre de contrats envisagés : Max. 8

Calendrier indicatif pour le Tout au long de l'année lancement de la procédure de

passation de marché:

Budget indicatif pour la passation

de marché:

120.000€

COMMUNICATION ET DOCUMENTATION EN LIGNE Fiche projet 5.9.5

Objectifs: Voir PTA 2015 page 58

Budget: 200.000€

Activité de communication et de coopération Description de l'action : TIC, contrat-cadre « développement web » Objet des contrats envisagés:

Types de contrats: Marché spécifique fondé sur un contrat-cadre existant Type de marché:



EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS

Nombre de contrats envisagés : Tout au long de l'année Calendrier indicatif pour le

lancement de la procédure de

passation de marché:

Budget indicatif pour la passation

200.000€

de marché:

PRODUCTION ET DIFFUSION DE DOCUMENTS DE COMMUNICATION Fiche projet 5.9.6

Voir PTA 2015 page 59 Objectifs: 105.000€

Budget: Description de l'action :

Objet des contrats envisagés :

Types de contrats : Accord de niveau de service avec l'OP et le CdT

€90.000

Type de marché: s/o. Nombre de contrats envisagés: 150 Calendrier indicatif pour le s/o.

lancement de la procédure de passation de marché:

Budget indicatif pour la passation

de marché:

Description de l'action :

Objet des contrats envisagés : Mise en page, services de conception graphique et d'impression; traduction et révisions Types de contrats : Contrat-cadre relatif aux services de rédaction en anglais et en allemand (lot 1) et en

français (lot 2)

Type de marché: Contrat cadre

Nombre de contrats envisagés :

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de

passation de marché: Budget indicatif pour la passation

de marché:

1er - 4e trimestre 2015

€ 4.000 pour l'anglais; € 6.000 pour l'allemand; € 5.000 pour les français

INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX DE LA FRA ET SENSIBILISATION Fiche projet 5.9.7

Objectifs: Voir PTA 2015 page 60

Budget: 200.000€

Activité de communication et de coopération Description de l'action :

Objet des contrats envisagés : Services de communication Types de contrats : Contrat-cadre en cascade

Type de marché : Nombre de contrats envisagés :

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de

passation de marché:

Budget indicatif pour la passation de marché:

Indéterminé 2e trimestre

200.000€

CONTRÔLE ET ÉVALUATION Fiche projet 5.9.8

Objectifs: Voir PTA 2015 page 61

Budget: 40.000€

Activité de contrôle et d'évaluation Description de l'action :

Objet des contrats envisagés : Suivi de la performance et des outils de reporting

Types de contrats : Contrat-cadre

Réouverture de la marche - Contrat spécifique Type de marché:

Nombre de contrats envisagés :

Calendrier indicatif pour le 2e trimestre lancement de la procédure de

passation de marché :

Budget indicatif pour la passation

40.000€ de marché:



EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS

Organismes de l'agence e	t mécanisme de consultation
Base juridique :	Règlement (CE) n° 168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n° 168/2007
Ligne budgétaire :	B0-3801
Fiche projet 5.10.1	ORGANISMES DE L'AGENCE
Objectifs:	Voir PTA 2015 page 62
Budget :	270.000€
Description de l'action :	Organisation des réunions du conseil d'administration
Objet des contrats envisagés :	Restauration, interprétation, dîners, organisation d'une rencontre en dehors des locaux de la FRA
Types de contrats :	Bon de commande, ordre d'achat
Type de marché :	Procédure négociée, contrat-cadre
Nombre de contrats envisagés :	3 bons de commande, 7 ordres d'achat
Calendrier indicatif pour le	2º trimestre, 3º trimestre, 4º trimestre
lancement de la procédure de	2 timestre, 5 timestre, 4 timestre
passation de marché:	
Budget indicatif pour la passation	65.000 €
de marché:	03.000 C
Description de l'action	Organisation des réunions du conseil exécutif
Objet des contrats envisagés:	Restauration
Types de contrats:	Bon de commande.
Type de marché:	Contrat-cadre
Nombre de contrats envisagés:	2
Calendrier indicatif pour le	1 ^e et 3 ^e trimestres
lancement de la procédure de	
passation de marché:	
Budget indicatif pour la passation de marché:	3.000 €
Description de l'action	Organisation des réunions du comité scientifique
Objet des contrats envisagés:	Restauration
Types de contrats:	Bon de commande.
Type de marché:	Contrat-cadre
Nombre de contrats envisagés:	2
Calendrier indicatif pour le	1 ^e et 3 ^e trimestres
lancement de la procédure de	
passation de marché:	
Budget indicatif pour la passation	3.000 €
de marché:	
Description de l'action :	Traductions pour le conseil d'administration
Objet des contrats envisagés :	
Types de contrats :	s/o
Type de marché :	Accord de services avec le Centre de traduction des organes de l'Union européenne
Nombre de contrats envisagés :	s/o
Calendrier indicatif pour le	s/o
lancement de la procédure de	1º trimestre
passation de marché :	00.000.0
Budget indicatif pour la passation de marché :	90.000 €
	MÉCANISME DE CONSULTATION ET DE COOPÉRATION- AGENTS DE LIAISON
Fiche projet 5.10.2	NATIONAUX
Objectifs:	Voir PTA 2015 page 63
Budget:	80.000€
Description de l'action :	Activité de communication et de coopération



Objet des contrats envisagés : Contrat-cadre « conférences & événements »

Missions Traductions

Types de contrats : Contrat spécifique
Type de marché : Remise en concurrence

Nombre de contrats envisagés: 2 max

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de

1e et 3e trimestres

passation de marché :

Budget indicatif pour la passation

80.000€

139.150 €

de marché :

Fiche projet 5.10.3	MÉCANISME DE CONSULTATION ET DE COOPÉRATION - PLATE-FORME DES DROITS FONDAMENTAUX
Objectifs:	Voir PTA 2015 page 64
Budget:	140.000 €
Description de l'action :	Activité de communication et de coopération
Objet des contrats envisagés :	Contrat-cadre « conférences & événements »
Types de contrats :	marché spécifique
Type de marché :	Remise en concurrence
Nombre de contrats envisagés :	Max. 3
Calendrier indicatif pour le	1 ^e et 3 ^e trimestres
lancement de la procédure de	
passation de marché :	
Budget indicatif pour la passation	140.000 €
de marché :	
Réserves opérationnelles	
Base juridique :	Règlement (CE) n°168/2007 / Décision du Conseil du 28 février 2008 portant application du règlement (CE) n° 168/2007
Ligne budgétaire :	B0-3900
Fiche projet 5.11.1	COLLECTE DE DONNÉES COMPLÉMENTAIRES POUR LA FORMULATION DE CONSEILS FONDÉS SUR DES ÉLÉMENTS PROBANTS AUX PARTIES PRENANTES
Objectifs:	Voir PTA 2015 page 65
Budget:	139.150 €
Description de l'action :	Activités de recherche et de collecte de données
Objet des contrats envisagés :	
Types de contrats :	Contrat-cadre
Type de marché :	
Nombre de contrats envisagés :	28 ou plus selon les besoins
Calendrier indicatif pour le	2015
lancement de la procédure de	



passation de marché:

de marché:

Budget indicatif pour la passation

ANNEXE III: POLITIQUE D'EVALUATION

La politique d'évaluation de la FRA

Ce document est une présentation de la politique d'évaluation de la FRA et des activités qu'elle met en œuvre. Il précise les objectifs de la FRA et indique la manière dont l'agence interprète la nécessité de garantir que les activités qu'elle mène conformément à son mandat atteindront les meilleurs résultats.

Ce document décrit également la façon dont la FRA assure le suivi et l'évaluation de ses activités dans le cadre de deux exercices distincts: son évaluation externe obligatoire et le suivi et l'évaluation internes de ses performances.

Les objectifs du premier exercice consistent à:

- évaluer dans quelle mesure les objectifs sont atteints, en tenant compte de la qualité et du calendrier de ses réalisations (efficacité);
- évaluer dans quelle mesure elle exerce ses activités et atteint ses objectifs à un coût raisonnable (efficience);
- évaluer dans quelle mesure elle parvient à répondre aux besoins relatifs au respect sans restriction des droits fondamentaux dans le cadre du droit de l'Union (valeur ajoutée);
- · évaluer dans quelle mesure elle est plus efficace et efficiente dans la réalisation de ses résultats et effets (utilité) et
- évaluer dans quelle mesure la FRA coordonne son action avec les organes et agences compétents accomplissant des tâches similaires dans le domaine des droits fondamentaux (coordination et cohérence de la contribution apportée par la FRA).

Les objectifs du second exercice consistent à:

- fournir des informations fiables concernant les performances afin d'aider la direction à les comparer aux résultats escomptés, à réagir aux problèmes rapidement et à prendre des décisions en matière de planification et de budget;
- parfaire les connaissances grâce à un examen régulier des stratégies, projets et autres activités visant à améliorer le fonctionnement interne et offrir au personnel et aux parties prenantes la possibilité d'en apprendre davantage sur l'efficacité et les performances de l'Agence;
- renforcer la responsabilisation et la transparence en fournissant des preuves empiriques relatives aux conséquences des activités de la FRA, mettant ainsi à la disposition des institutions de l'Union, des États membres, des acteurs concernés et du public des informations fiables sur les résultats obtenus.

Évaluation externe

Base juridique

Elle doit être réalisée conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement n° 168/2007 portant création de l'agence, qui stipule qu'une évaluation externe indépendante doit être périodiquement commandée pour mesurer les progrès et résultats obtenus par la FRA.

Méthodologie

Pour la première fois depuis sa création, des opérations d'évaluation ont été menées en 2012. L'ensemble de l'exercice a été effectué grâce à la combinaison d'outils et d'activités de collecte de données qui peuvent être résumées comme suit:

- · un examen systématique des données secondaires;
- une enquête en ligne parmi les parties prenantes clés de la FRA telle que définie dans le règlement fondateur;
- une deuxième enquête visait le personnel, les membres du conseil d'administration et les membres du comité scientifique de la FRA;
- plusieurs entretiens réalisés avec les parties prenantes clés et le personnel de la FRA;
- des études comparatives avec d'autres organisations;
- des préparations d'études de cas, à savoir des enquêtes approfondies utilisées pour examiner les hypothèses et mécanismes relevés dans la logique d'intervention de la FRA et déterminer si la relation de cause à effet entre les niveaux de résultats (réalisations/conséquences) était déduite des éléments de preuve disponibles.

Le rapport d'évaluation externe de la FRA, conformément au contrat et au plan de travail convenu, a été finalisé le 15 novembre 2012 et la présentation des principales conclusions et recommandations a eu lieu lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 14 décembre 2012.



ANNEXE III: POLITIQUE D'EVALUATION

Conclusions et recommandations

- La FRA s'est bien acquittée de son mandat en répondant à la nécessité de respecter pleinement les droits fondamentaux dans le cadre du droit de l'Union européenne, par rapport aux institutions, organes, organismes et agences compétents de l'Union.
- Les travaux de la FRA ont contribué à une meilleure connaissance des questions relatives aux droits fondamentaux parmi les responsables politiques/décideurs et parties prenantes au sein de l'Union européenne.
- La Commission européenne et le Parlement européen estiment que la FRA apporte une réelle valeur ajoutée à la mise en œuvre des politiques au niveau de l'Union. À l'échelle des États membres, cette valeur est moins évidente et plus nuancée.
- Les réponses de la FRA à des demandes ad hoc sont appréciées par les parties prenantes, et elles ont été utilisées comme contributions au débat politique et au processus législatif.
- · La FRA est en mesure de poursuivre ses activités grâce aux systèmes, procédures et méthodologies mis en place pour remplir son mandat.
- En ce qui concerne les facteurs organisationnels ou institutionnels, l'évaluation n'a relevé aucun obstacle à une efficacité optimale. Les difficultés rencontrées concernaient plutôt le mandat et le cadre pluriannuel.
- Depuis sa création, l'agence est devenue une organisation performante, grandement appréciée des parties prenantes pour son ouverture et sa réactivité

Conformément à l'article 31, paragraphe 1, du règlement fondateur de l'Agence, le conseil d'administration a examiné les conclusions de l'évaluation et adressé à la Commission les recommandations jugées nécessaires concernant les modifications à apporter à l'Agence, à ses méthodes de travail et à l'étendue de sa mission.

Le contenu des discussions du conseil d'administration concernant le suivi du rapport d'évaluation externe indépendant, qui ont eu lieu en décembre 2012 et en mai 2013, ainsi que ses recommandations sont disponibles sur le site de la FRA: recommandations du conseil d'administration.

Suivi et évaluation des résultats de la FRA

Base juridique

Conformément à l'article 15, paragraphe 4, point f), du règlement fondateur n° 168/2007, des procédures efficaces de suivi et d'évaluation des résultats obtenus par la FRA au regard de ses objectifs et selon des normes reconnues au niveau professionnel sont mises en œuvre. Le directeur rend compte chaque année des résultats du système de suivi au conseil d'administration.

La FRA, en application des dispositions susmentionnées, a démarré en 2011 sa feuille de route en vue de mettre en place son système interne de suivi et d'évaluation et, en 2012 et 2013, a mené à bien diverses activités.

Activités menées à bien à ce jour

Afin de mettre en place son système de suivi et d'évaluation, la FRA a planifié et mis en œuvre les activités suivantes:

- elle a élaboré son cadre d'évaluation de la performance, qui comprend la liste des indicateurs à utiliser pour mesurer ses résultats (réalisations et conséquences) et a évalué sa logique d'intervention;
- · elle a conçu le système global de suivi et d'évaluation dans lequel sont définis les rôles, responsabilités et procédures à suivre;
- elle a préparé, en tant qu'exercice pilote destiné à tester ses indicateurs, son premier rapport de performance;
- elle a déterminé sa situation de départ afin de mesurer les changements dans le temps et d'établir les bases d'une évaluation «avant et après»;
- elle a réalisé, dans le cadre d'un effort général visant à garantir l'impact maximal pour ses activités, plusieurs études d'évaluation ex ante;
- elle a formé son personnel et mis au point un manuel complet des activités de suivi et d'évaluation au sein de la FRA.

Activités prévues

En 2014, la FRA entend conclure les trois années qu'a duré la mise en place de son système de suivi et d'évaluation.

La FRA a l'intention d'assurer le suivi des réalisations passées et intégrer et de rendre fonctionnel le système, les outils et activités de suivi et d'évaluation dans le cadre du cycle de planification et des activités présentes et à venir de la FRA.

Pour ce faire, les tâches et services suivants dans le domaine concerné ont été définis:

- consolider la politique de planification, de suivi et d'évaluation de la FRA;
- finaliser et rendre opérationnel son cadre d'évaluation des performances;
- · intégrer les outils du système de suivi de la FRA dans le système de gestion de l'information de la FRA appelé Matrix;
- effectuer des évaluations ex ante et ex post d'un groupe de projets de la FRA sélectionnés;
- élaborer le rapport de performance 2014 intermédiaire et final de la FRA;
- mettre à jour le manuel de suivi et d'évaluation;
- organiser et participer à des sessions de formation et d'information sur le suivi et l'évaluation;
- soutenir la FRA dans la coordination du réseau de développement de la performance



1. Cadre de mesure des performances

Afin de satisfaire au mieux les besoins de ses parties prenantes, la FRA doit être capable de mettre en application les expériences et les meilleures pratiques. Elle doit lutter pour une amélioration continue afin de renforcer l'efficacité et l'impact de ses fonctions. Ce processus d'apprentissage repose sur la capacité de la FRA à effectuer ses activités de contrôle et d'évaluation. L'Agence a déjà introduit des indicateurs de projet décrivant les réalisations prévues de chaque projet (nombre de rapports, nombre de participants à chaque événement, etc.) afin de suivre les progrès de la mise en œuvre du programme de travail annuel. Le contrôle des performances de la FRA sera mené conformément à un système de mesure des performances qui inclut un modèle logique (composé de réalisations, de résultats immédiats, intermédiaires et finaux) et la liste des mesures de performances (indicateurs). Les indicateurs développés, aux niveaux du projet et de la société, font partie intégrante du cadre de mesure des performances de la FRA, qui est une structure pyramidale composée de cinq niveaux d'indicateurs définis: 1) réalisations, 2) résultats immédiats, 3) résultats intermédiaires, 4) résultats finaux et 5) impact organisationnel - partant du niveau du projet jusqu'aux indicateurs au niveau de la société.

Le cadre suit une chaîne logique où les résultats finaux déterminent quels résultats intermédiaires et ensuite immédiats nous chercherons à atteindre au cours de la vie de l'Agence. Le cadre fournit donc également une série d'indicateurs de performance que nous utiliserons pour vérifier si la FRA a atteint ses objectifs et fourni ses produits. Chaque résultat et réalisation est associé à une série d'indicateurs de performances (qualitatifs et quantitatifs) qui seront utilisés pour mesurer les performances de la FRA dans ce domaine. Le cadre de mesure des performances existant a servi de base aux travaux développés dans le cadre de l'évaluation externe de l'Agence. Le projet de cadre a été révisé en 2012 conformément à la reconstruction de la logique d'intervention de la FRA réalisée par les évaluateurs externes et sera mis en œuvre (et des rapports seront établis) sur une base annuelle dans le cadre des activités de contrôle et d'évaluation de la FRA.

	Ressources	Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact à long terme
		Développement de recherches, d'analyses et d'études, identification de bonnes pratiques	Des données pertinentes, récentes, accessibles et fiables, des conseils et des avis fondés sur des éléments de preuve sont fournis aux décideurs et aux parties prenantes.	Les preuves exercent une influence croissante sur l'élaboration de la politique	Les institutions, organismes et agences compétents respectent davantage les droits fondamentaux
	Collecte des données	Formulation d'avis à l'intention des institutions de l'UE et des États membres		Les décideurs des gouvernements à tous les niveaux ont recours aux preuves dans le processus décisionnel	Les preuves sont utilisées dans la mise en œuvre des politiques
		Publication de rapports thématiques et de manuels		Les parties prenantes non gouvernementales compétentes ont recours aux preuves pour influencer les décisions	Des politiques efficaces sont conçues et mises en œuvre pour garantir les droits à tous
		Développement de méthodologies et de normes scientifiques pertinentes			
économique	Stratégie de communication ciblée, promotion du dialogue avec la société civile	Sensibilisation pour les parties prenantes	Des questions pertinentes émergentes relatives aux droits fondamentaux sont inscrites en tête des priorités de l'ordre du jour des parties prenantes	Les professionnels de premier plan reconnaissent leurs responsabilités en tant	Les institutions de défense des droits de l'homme continuent à garantir et favoriser
iel, physique et			Sensibilisation accrue aux droits fondamentaux parmi les organisations professionnelles sélectionnées et les parties prenantes	qu ['] agents des droits fondamentaux	la protection des droits fondamentaux
Capital humain, intellectu		Élaboration d'activités de mise en réseau avec les principaux acteurs institutionnels et non institutionnels	Les membres des réseaux (en particulier la société civile) améliorent leur capacité en matière de droits fondamentaux	Les organisations professionnelles communiquent des preuves sur les droits fondamentaux aux membres	Les titulaires des droits connaissent de mieux en mieux leurs droits et les exercent



Réaliser, encourager et coopérer avec les parties prenantes et réseaux pertinents Réseaux établis au niveau de l'UE et parmi les parties prenantes nationales

Les réseaux favorisent de manière efficace les droits fondamentaux

Objectifs en	Critères de jugement	Indicateurs	Mesures
relation avec les réalisations			
01 Offre d'une assistance et d'une expertise aux institutions de l'UE et aux États membres	CJ 1 Mesure dans laquelle la FRA fournit des contributions à l'intention des acteurs institutionnels au niveau de l'UE et des États membres	I1 Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance	Comptage du nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance
02 Formulation d'avis et d'autres conseils aux institutions de l'UE et aux États membres	CJ 2 Mesure dans laquelle la FRA fournit des réponses en temps opportun (et adéquates) aux demandes d'avis et d'autres conseils impliquant des activités de recherche et d'analyse	I 2 Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et d'autres conseils (c-à-d achevées)	Comptage du nombre de demandes d'avis et d'autres conseils auxquelles il a été répondu / Nombre total de demandes d'avis et d'autres conseils reçues au cours d'une période donnée
03 Développement de recherches, d'analyses et d'études, identification de	CJ 3 Mesure dans laquelle les recherches et les analyses de la FRA correspondent au champ d'activité de la FRA	I 3 Nombre d'activités de recherches [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique] I 4 Nombre de bonnes pratiques	Comptage du nombre de pays couverts par la collecte de données, les activités de recherche et d'analyse (par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique) au cours d'une période donnée Comptage des documents publiés au cours d'une
bonnes pratiques		identifiées (par domaine thématique)	période donnée
04 Publication de rapports et de manuels thématiques	CJ 4 Mesure dans laquelle la FRA produit des publications dans les domaines thématiques pertinents	I 5 Nombre de publications produites par domaine thématique	Comptage des publications produites par domaine thématique au cours d'une période donnée
O5: Diffusion d'informations ciblées aux bonnes parties prenantes et au bon moment	CJ 5 Mesure dans laquelle la FRA diffuse des informations de façon adéquate et en temps opportun	I 6 Nombre de parties prenantes concernées recevant des informations de la FRA	Nombre de parties prenantes recevant des informations diffusées par la FRA (par type d'instrument d'information, par ex., bulletin d'information, sites web, applications de réseaux sociaux)
	CJ 6 Mesure dans laquelle les publications de la FRA sont adéquatement distribuées aux parties prenantes	I 7 Nombre de parties prenantes qui reçoivent une copie des publications	Comptage des parties prenantes recevant une copie (version papier ou électronique) des rapports [en l'ayant demandé ou non] [par type de partie prenante / de domaine thématique / et de rapport] Temps écoulé entre la version finale approuvée du rapport et sa distribution aux parties prenantes / nombre de rapports publiés



06 Développement de méthodes et de normes pertinentes	JC 7 Mesure dans laquelle des méthodes et des normes pertinentes sont produites	I 8 Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs)	Comptage des documents publiés dont le but est de présenter les méthodes et les normes sur une période donnée
07 Développement de réseaux efficaces avec des partenaires clés et des réseaux de l'agence	JC 8 Mesure dans laquelle la FRA organise des réunions pertinentes avec ses parties prenantes clés	I 9 Nombre d'événements de mise en réseau organisés	Comptage du nombre de réunions [par réunion, par type de réunion, par type de domaine thématique et par profil de participant] au cours d'une période donnée
	JC 9 Mesure dans laquelle les réseaux de la FRA sont attrayants pour les parties prenantes pertinentes	I10 Nombre de participants aux événements de la FRA	Calcul du nombre de participants [par type de participant, par domaine thématique, par type de réseaux] sur une période donnée
08: Développement de matériel de sensibilisation	JC 10 Mesure dans laquelle la FRA produit du matériel de sensibilisation	I11 Nombre de matériels et d'outils produits liés aux documents de sensibilisation	Comptage du nombre d'outils multimédia adoptés au cours d'une période donnée

Objectifs relatifs aux impacts à court terme	Critères de jugement	Indicateurs	Mesures
ctl Production et/ou diffusion d'éléments probants basés sur des recommandations et des conclusions provenant de résultats de recherche, d'avis et d'autres conseils politiques à l'intention des	CJ 11 Mesure dans laquelle la FRA fournit des recommandations basées sur des preuves fiables, de haute qualité et utiles CJ 12 Mesure dans laquelle les réalisations de la FRA en matière de collecte de données, de recherche et d'analyses correspondent aux besoins et	I12 Proportion de parties prenantes considérant que les informations et les avis fournies par la FRA correspondent à leurs besoins et à leurs objectifs qui sont :	Nombre global de parties prenantes clés considérant que les activités de la FRA en matière de collecte de données, de recherche et d'analyse sont pertinentes / nombre global de parties prenantes concernées par de telles activités [par domaine thématique; par type de partie prenante; par type de réalisation] au cours d'une période donnée Nombre de parties prenantes clés satisfaites des publications de la FRA / Nombre de parties prenantes recevant les publications de la FRA [par domaine thématique; [par type de résultats] sur
décideurs et des parties prenantes clés.	aux objectifs des parties prenantes clés		une période donnée.



Objectifs relatifs aux impacts à court terme	Critères de jugement	Indicateurs	Mesures
CT2: Améliorer la mise en réseau et développer des synergies efficaces au sein	CJ 13 Mesure dans laquelle les activités de mise en réseau de la FRA permettent de connecter efficacement les parties prenantes / professionnels pertinents concernant les droits fondamentaux	I14 Proportion des parties prenantes/membres de la PDF qui pensent que la FRA est parvenue à promouvoir le dialogue avec la société civile	Nombre de parties prenantes qui sont d'accord avec la déclaration / Nombre total de parties prenantes interrogées
de l'UE et parmi les parties prenantes nationales et la société civile	CJ 14 Mesure dans laquelle les activités de mise en réseau de la FRA permettent de promouvoir efficacement les droits fondamentaux au niveau de l'UE ou des États membres	I15 Proportion des membres/parties prenantes de la PDF et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau/de collaboration organisées par la FRA sont utiles à leur organisation afin de promouvoir les droits fondamentaux	Nombre de membres des réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau de la FRA sont utiles afin de promouvoir les droits fondamentaux / nombre de membres des réseaux touchés
CT 3 Sensibilisation accrue aux droits fondamentaux parmi les organisations professionnelles et les parties	CJ 15 Mesure dans laquelle la FRA contribue à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux	I16 Proportion des parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux	Nombre de parties prenantes clés en accord avec l'affirmation / nombre total de parties prenantes clés consultées
prenantes sélectionnées	CJ 16 Mesure dans laquelle les activités de communication de la FRA permettent efficacement de rendre les idées et les messages de l'agence en matière de droits fondamentaux accessibles à la société civile	I17 Proportion de parties prenantes ayant pris contact avec la FRA à la suite d'activités de communication	Nombre d'organisations ou d'individus qui sont entrés en contact avec la FRA à la suite d'activités de communication [par domaine thématique; par type d'organisation ou d'individu; par type d'activités de communication; par statut «connu/inconnu» de l'agence] au cours d'une période donnée à partir d'un échantillon représentatif
		I18 Proportion de réalisations [publications, avis, communications, etc.] traduites dans les 23 langues officielles de l'UE.	Nombre de réalisations traduites dans toutes les langues / Nombre de réalisations produites
		I19 Proportion de parties prenantes qui n'auraient pas entendu parler de la FRA si l'agence avait été moins active en matière de communication	Nombre de parties prenantes qui considèrent que les activités de communication de la FRA parviennent à garantir efficacement l'accessibilité / Nombre de parties prenantes ciblées par des activités de communication [par domaine thématique; par type de partie prenante] au cours d'une période donnée
	JC17 Taux d'efficacité des activités de sensibilisation menées par la FRA	I20 Couverture médiatique des activités de la FRA [par type de support de sensibilisation et par type de média]	Nombre de lecteurs touchés ou public représenté par les médias ou les médias sociaux évoquant les activités de la FRA / nombre total de lecteurs potentiels ou public représenté par les médias ou les médias sociaux ciblés



Objectifs en	Critères d'appréciation	Indicateurs	Mesures
relation avec les impacts à long terme	,		
LT 1 assistance et expertise de la FRA fournies en vue d'étayer les évolutions juridiques et politiques en matière de droits fondamentaux (Niveau de l'UE)	JC 18 Mesure dans laquelle les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche, les avis et d'autres conseils politiques sont utilisés directement pour l'élaboration des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	I21 Proportion des parties prenantes politiques pertinentes qui considèrent que les conclusions et les recommandations de la FRA, les avis et d'autres conseils politiques influencés sont utilisés directement pour l'élaboration des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence	Nombre de parties prenantes politiques pertinentes qui considèrent que les conclusions et les recommandations de la FRA, les avis et d'autres conseils politiques sont utilisés directement pour l'élaboration des politiques / Nombre de parties prenantes politiques touchées qui ont bénéficié de l'avis et des conseils de la FRA
	JC 19 Mesure dans laquelle les conclusions et les recommandations issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	122 Proportion des parties prenantes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	Nombre de parties prenantes qui sont d'accord pour dire qu'en conséquence, les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence / Nombre de parties prenantes touchées
	JC 20 Mesure dans laquelle les avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les	123 Proportion des parties prenantes du niveau de l'UE qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à <u>l'élaboration</u> de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	Nombre de parties prenantes du niveau de l'UE qui considèrent que les avis et les conseils politiques de la FRA contribuent à <u>l'élaboration</u> de la législation et des politiques de l'UE / Nombre total de parties prenantes du niveau de l'UE touchées
	impacts souhaités par l'Agence	124 Proportion des parties prenantes du niveau de l'UE qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à <u>la mise en œuvre</u> de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	Nombre de parties prenantes du niveau de l'UE qui considèrent que les avis et les conseils politiques de la FRA contribuent à <u>mise en œuvre</u> de la législation et des politiques de l'UE / Nombre total de parties prenantes du niveau de l'UE touchées
		125 Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE	Nombre de références aux conclusions ou recommandations de la FRA ou aux activités de la FRA dans les déclarations politiques, la législation ou les documents connexes de l'UE
LT 2 Assistance et expertise de la FRA fournies pour étayer les évolutions juridiques et	JC 21 Mesure dans laquelle les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche, les avis et d'autres	I73 Proportion de parties prenantes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche	Nombre de parties prenantes politiques pertinentes au <u>niveau des États membres</u> qui considèrent que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche, les avis ou d'autres conseils politiques ont influencé directement l'élaboration des politiques au niveau des États membres / Nombre de



Objectifs en	Critères d'appréciation	Indicateurs	Mesures
relation avec les impacts à long terme			
politiques en matière de droits fondamentaux (Niveau des États membres)	conseils politiques sont utilisés directement pour l'élaboration des politiques <u>au niveau des États membres</u> d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	contribuent aux politiques et à la législation des États membres d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	parties prenantes politiques qui ont bénéficié de l'avis ou des conseils de la FRA
	JC 22 Mesure dans laquelle les conclusions et les recommandations issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques des États membres d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	[Similaire à 122] 122 Proportion de parties prenantes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche contribuent au développement politique et à la législation des États membres d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	Nombre de parties prenantes qui sont d'accord avec le fait qu'en conséquence, les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche influencent les politiques et la législation des États membres d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence / Nombre de parties prenantes touchées
		I74 Proportion de parties prenantes qui considèrent que la FRA fait partie des cinq acteurs de premier plan dans les États membres qui influencent les activités relatives aux droits fondamentaux au niveau national	Nombre de parties prenantes qui considèrent que la FRA fait partie des cinq institutions qui ont le plus d'influence au niveau des États membres dans le domaine des droits fondamentaux / Nombre de parties prenantes touchées
	JC 23 Mesure dans laquelle les avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la législation et des politiques des États membres d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	[Similaire à 123] 123 Proportion des parties prenantes au niveau des États membres qui considèrent que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des avis et d'autres conseils politiques contribuent à l'élaboration de la législation et des politiques des États membres d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	Nombre de parties prenantes au niveau des États membres qui considèrent que les avis et les conseils politiques de la FRA contribuent à l'élaboration de la législation et des politiques des États membres / Nombre total de parties prenantes au niveau des États membres touchées
		[Similaire à 124] 124 Proportion des parties prenantes au niveau des États membres qui considèrent que les avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la <i>mise en œuvre</i> de la législation et des politiques des États membres d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	Nombre de parties prenantes au niveau des États membres qui considèrent que les avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la <u>mise en œuvre</u> de la législation et des politiques des États membres / Nombre total de parties prenantes au niveau des États membres touchées



Objectifs en relation avec les impacts à long terme	Critères d'appréciation	Indicateurs	Mesures
		[Similaire à 125] 125 Nombre de références aux conclusions et aux recommandations de la FRA ou aux activités de la FRA dans les politiques et la législation des États membres	Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou aux activités dans les déclarations politiques, la législation et les documents connexes des États membres

Objectifs aspirationnels	Critères de d'appréciation	Indicateurs	Mesure
Al 1 La législation et les politiques de l'UE et des États membres contribuent à garantir le plein respect des	JC 24 Mesure dans laquelle la série d'activités de la FRA a influencé la législation et les politiques en matière de droits fondamentaux de l'UE et des États membres	I26 Proportion de parties prenantes qui conviennent que la série d'activités de la FRA a influencé la législation et les politiques en matière de droits fondamentaux de l'UE et des États membres a) au niveau de l'UE b) au niveau des États membres [Par type d'activités]	Nombre de parties prenantes qui conviennent que les activités de la FRA ont influencé la législation et les politiques en matière de droits fondamentaux de l'UE et des États membres / Nombre de parties prenantes touchées [Par type d'activités]
droits fondamentaux	JC 25 Mesure dans laquelle la série d'activités de la FRA a activement influencé la mise en œuvre dans la pratique de la législation et des politiques en matière de droits fondamentaux	127 Proportion de parties prenantes qui conviennent que la série d'activités de la FRA a activement contribué à la <i>mise en œuvre</i> dans la pratique de la législation et des politiques en matière de droits fondamentaux a) au niveau de l'UE, b) au niveau des EM [Par type d'activités]	Nombre de parties prenantes qui conviennent que les activités de la FRA ont activement contribué à la <i>mise en œuvre</i> dans la pratique des politiques en matière de droits fondamentaux a) au niveau de l'UE, b) au niveau des EM / Nombre de parties prenantes touchées [Par type d'activités]
	JC 26 Mesure dans laquelle la législation et les politiques existantes garantissent efficacement les droits de chaque personne	I28 Proportion de parties prenantes qui considèrent que i) la législation et les politiques existantes garantissent efficacement les droits fondamentaux	Proportion de parties prenantes qui considèrent que i) la législation et les politiques existantes garantissent efficacement les droits fondamentaux des titulaires de droits / Nombre de parties prenantes touchées
Al 2: Les institutions, organes et agences pertinents de l'UE et des États membres et/ou la société civile respectent,	JC 27 Mesure dans laquelle les institutions de l'UE et des États membres respectent, protègent et favorisent efficacement les droits fondamentaux	I29 Proportion de parties prenantes qui considèrent que les institutions de l'UE et des États membres respectent, protègent et favorisent efficacement les droits fondamentaux	Nombre de parties prenantes qui considèrent que les institutions de l'UE et des États membres respectent, protègent et favorisent efficacement les droits fondamentaux / Nombre de parties prenantes touchées



protègent et favorisent de plus en plus les droits fondamentaux	JC 28 Mesure dans laquelle les preuves fournies par la FRA ont influencé les travaux de parties prenantes non gouvernementales	I30 Proportion de parties prenantes non gouvernementales qui conviennent que les travaux de la FRA ont influencé directement leurs travaux et leurs capacités à promouvoir les droits fondamentaux	Nombre de parties prenantes non gouvernementales qui conviennent que les travaux de la FRA ont influencé directement leurs travaux et leurs capacités à promouvoir les droits fondamentaux / Nombre de parties prenantes non gouvernementales touchées
			[Par type d'activité]

PROJET	2. indicateurs de résultats (résultats à court terme)	INDICATEURS DE RÉSULTATS (résultats à moyen et long terme)
Formes graves d'exploitation de la main d'œuvre	 Nombre de publications produites [par domaine thématique] Nombre de parties prenantes recevant une copie de la publication Nombre d'événements de mise en réseau organisés I10 Nombre de participants aux événements de la FRA 	
Activités inter-agences dans les domaines des frontières, de l'immigration et de l'asile	 Nombre d'audiences ou de présentations à des acteurs institutionnels à différents niveaux de gouvernance Nombre de publications produites [par domaine thématique] 	
Données biométriques dans les grandes bases de données TI relatives aux frontières, à l'immigration et à l'asile – préoccupations en termes de droits fondamentaux	 Nombre d'audiences ou de présentations à des acteurs institutionnels à différents niveaux de gouvernance Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de résultats, par zone géographique] I6 Nombre de parties prenantes concernées recevant des informations de la FRA 	
L'intégration sociale et la participation des migrants dans la société	 Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de résultats, par zone géographique] Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris les ensembles d'indicateurs) Nombre d'événements de réseautage organisés 	
Les autorités nationales de renseignement et de surveillance au sein de l'UE: mesures de sauvegarde des droits fondamentaux et voies de recours	 Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de résultats, par zone géographique] Nombre de publications produites [par domaine thématique] Nombre d'audiences ou de présentations à des acteurs institutionnels à différents niveaux de gouvernance Nombre d'événements de réseautage organisés I10 Nombre de participants aux événements de la FRA 	 Proportion des intervenant qui estiment/sont convaincus que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une meilleure compréhension commune des tendances en matière de droits fondamentaux
Autres activités dans le domaine de « la société de l'information et notamment le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel »	 Nombre d'audiences ou de présentations à des acteurs institutionnels à différents niveaux de gouvernance Pourcentage des réponses aux demandes d'avis et autres conseils (terminé) Nombre de documents publiés dont le but est de présenter les méthodes et les normes sur une période donnée Nombre de publications produites [par domaine thématique] 	
Antisémitisme : collecte et analyse de données	 Nombre d'audiences ou de présentations à des acteurs institutionnels à différents niveaux de gouvernance Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de résultats, par zone géographique] Nombre de publications produites [par domaine thématique] 	
Groupe de travail sur l'amélioration du signalement et de l'enregistrement des crimes de haine au sein de l'UE	 Nombre de publications produites [par domaine thématique] Nombre d'événements de réseautage organisés I10 Nombre de participants aux événements de la FRA 	



PROJET	2. indicateurs de résultats (résultats à court terme)	INDICATEURS DE RÉSULTATS (résultats à moyen et long terme)
Autres activités dans le domaine du « racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée »	 Nombre d'audiences ou de présentations à des acteurs institutionnels à différents niveaux de gouvernance Nombre de documents publiés dont le but est de présenter les méthodes et les normes sur une période donnée Nombre de publications produites [par domaine thématique] Nombre d'événements de réseautage organisés I10 Nombre de participants aux événements de la FRA 	
Programme pluriannuel sur les Roms	Nombre d'audiences ou de présentations à des acteurs institutionnels à différents niveaux de gouvernance	 Nombre de références à des conclusions ou recommandations de la FRA ou les activités de la FRA en politique et en matière de législation
Autres activités dans le domaine de « l'intégration des Roms »	Nombre d'audiences ou de présentations à des acteurs institutionnels à différents niveaux de gouvernance	 Nombre de références à des conclusions ou recommandations de la FRA ou les activités de la FRA en politique et en matière de législation
[EU-MIDIS II]	 Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de résultats, par zone géographique] Nombre d'événements de réseautage organisés I10 Nombre de participants aux événements de la FRA I6 Nombre de parties prenantes concernées recevant des informations de la FRA 	
Sondage auprès des personnes LGBT et des autorités	Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de résultats, par zone géographique]	 Proportion des parties prenantes clés qui pensent que les preuves et les opinions fournies par la FRA sont pertinentes, fiables - de haute qualité et utiles Proportion des parties prenantes qui estiment/sont convaincus que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une meilleure compréhension commune des tendances en matière de droits fondamentaux
Droits des personnes handicapées	 Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de résultats, par zone géographique] Nombre de documents publiés dont le but est de présenter les méthodes et les normes sur une période donnée Nombre de publications produites [par domaine thématique] Nombre d'événements de réseautage organisés I10 Nombre de participants aux événements de la FRA I6 Nombre de parties prenantes concernées recevant des informations de la FRA Nombre d'audiences ou de présentations à des acteurs institutionnels à différents niveaux de gouvernance 	
Vivre dans un autre État membre: obstacles à la pleine jouissance de leurs droits par les citoyens de l'UE	 Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de résultats, par zone géographique] Nombre de bonnes pratiques identifiées [par domaine thématique] 	



PROJET	2. indicateurs de résultats (résultats à court terme)	INDICATEURS DE RÉSULTATS (résultats à moyen et long terme)
Autres activités dans le domaine de « la non – discrimination »	 Nombre d'audiences ou de présentations à des acteurs institutionnels à différents niveaux de gouvernance Nombre de publications produites [par domaine thématique] 	 Proportion des parties prenantes clés qui considèrent que des informations fiables, pertinentes et de qualité résultant des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont livrées au groupe cible [par type de résultat] Proportion de membres/parties prenantes de la FRP /d'autres réseaux qui considèrent les activités de collaboration / de mise en réseau organisées par FRA sont utiles à leur organisation afin de promouvoir les droits fondamentaux Proportion des parties prenantes qui estiment que les conclusions et recommandations de la FRA opinions et d'autres conseils en matière de la politique contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques d'une manière qui contribue à l'impact désiré de l'agence Nombre de références à des conclusions ou recommandations de la FRA ou les activités de la FRA en en matière de la politique et de la législation Proportion des parties prenantes concernés qui estiment que les conclusions et recommandations de résultats de recherche, opinions et autres conseils politiques de la FRA ont directement influencé le développement de la politique d'une manière qui reflète l'impact souhaité de l'agence
Les enfants et la justice	 Nombre de publications produites [par domaine thématique] Nombre de documents et outils produits relatifs au matériel de sensibilisation I6 Nombre de parties prenantes concernées recevant des informations de la FRA Nombre de parties prenantes recevant une copie de la publication Nombre d'événements de réseautage organisés I10 Nombre de participants aux événements de la FRA Nombre d'audiences ou de présentations à des acteurs institutionnels à différents niveaux de gouvernance 	 Proportion des parties prenantes qui estiment que les conclusions et recommandations de la FRA opinions et autres conseils de politique contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques d'une manière qui contribue à l'impact désiré de l'agence Proportion d'intervenants qui sont estiment/sont convaincus que les conclusions et recommandations de la FRA issus de résultats de recherche contribuent à l'élaboration des politiques et de la législation d'une manière qui reflète l'impact souhaité de l'agence Proportion des parties prenantes clés qui considèrent que des informations



PROJET	2. indicateurs de résultats (résultats à court terme)	INDICATEURS DE RÉSULTATS (résultats à moyen et long terme)
		fiables, pertinentes et de qualité résultant des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont livrées au groupe cible prévu [par type de résultat] Proportion des parties prenantes clés qui pensent que les preuves et les opinions fournies par la FRA sont pertinentes, fiables - de haute qualité et utiles
Guide sur la jurisprudence européenne en matière de droits de l'enfant	 Nombre de publications produites [par domaine thématique] I6 Nombre de parties prenantes concernées recevant des informations de la FRA Nombre d'événements de réseautage organisés I10 Nombre de participants aux événements de la FRA 	
Autres activités dans le domaine des droits de l'enfant	 Nombre d'audiences ou de présentations à des acteurs institutionnels à différents niveaux de gouvernance Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de résultats, par zone géographique] Nombre de bonnes pratiques identifiées [par domaine thématique] Nombre de documents publiés dont le but est de présenter les méthodes et les normes sur une période donnée Nombre de publications produites [par domaine thématique] 	 Proportion des parties prenantes clés qui considèrent que des informations fiables, pertinentes et de qualité résultant des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont livrées au groupe cible prévu [par type de résultat] Proportion de membres / parties prenantes de la FRP / d'autres réseaux qui considèrent que les activités de collaboration / de réseautage organisées par FRA sont utiles à leur organisation afin de promouvoir les droits fondamentaux Proportion des parties prenantes qui estiment que les conclusions et recommandations, avis et autres conseils de politique de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques d'une manière qui contribue à l'impact désiré de l'agence Nombre de références à des conclusions ou recommandations de la FRA ou les activités de la FRA en politique et en matière de législation Proportion des parties prenantes concernés qui estiment que les conclusions et recommandations de résultats de recherche, opinions et autres conseils politiques de la FRA ont directement influencé le développement de la politique d'une manière qui reflète l'impact souhaité de l'agence

PROJET	2. indicateurs de résultats (résultats à court terme)	INDICATEURS DE RÉSULTATS (résultats à moyen et long terme)
« CLARITY » (Complaints, Legal Assistance and Rights Information Tools for You – Outils d'information ayant trait aux plaintes, à l'assistance juridique et aux droits)	 I6 Nombre de parties prenantes concernées recevant des informations de la FRA 	
La violence sexiste à l'égard des femmes: de l'enfance à l'âge adulte	 I10 Nombre de participants aux événements de la FRA Nombre d'audiences ou de présentations à des acteurs institutionnels à différents niveaux de gouvernance I6 Nombre de parties prenantes concernées recevant des informations de la FRA Nombre de parties prenantes recevant une copie de la publication 	
Enquête relative aux droits fondamentaux – réalisation d'une enquête à l'échelle de l'UE sur les tendances en matière de droits fondamentaux	 Nombre de documents publiés dont le but est de présenter les méthodes et les normes sur une période donnée Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de résultats, par zone géographique] I10 Nombre de participants aux événements de la FRA 	
Guide sur l'accès à la justice en Europe	 I6 Nombre de parties prenantes concernées recevant des informations de la FRA Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de résultats, par zone géographique] Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris les ensembles d'indicateurs) 	
Réhabilitation et reconnaissance mutuelle - pratique concernant le droit de l'UE en matière de transfert des personnes condamnées ou en attente de procès (prisons et détentions)	 Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de résultats, par zone géographique] 	
Améliorer l'accès à la justice pour les personnes vivant dans l'UE	 I6 Nombre de parties prenantes concernées recevant des informations de la FRA Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de résultats, par zone géographique] 	
Le droit à l'interprétation, à la traduction et à l'information dans le cadre des procédures pénales au sein de l'Union européenne	 Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de résultats, par zone géographique] 	
Autres activités dans le domaine de «l'accès à la justice»	 Nombre de publications produites [par domaine thématique] Nombre d'événements de réseautage organisés I10 Nombre de participants aux événements de la FRA 	 Proportion des parties prenantes clés qui pensent que les preuves et les opinions fournies par la FRA sont pertinentes, fiables - de haute qualité et utiles Proportion des parties prenantes clés qui considèrent que des informations

PROJET	2. indicateurs de résultats	INDICATEURS DE RÉSULTATS (résultats à moyen et long terme) fiables, pertinentes et de qualité résultant des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont livrées au groupe cible prévu [par type de résultat]
Droits d'accès à la justice pour les victimes de la criminalité - analyse comparative	 Nombre d'événements de réseautage organiséss I10 Nombre de participants aux événements de la FRA 	
Autres activités dans le domaine des «victimes de la criminalité»	 Nombre d'audiences ou de présentations à des acteurs institutionnels à différents niveaux de gouvernance Nombre de publications produites [par domaine thématique] Nombre de documents publiés dont le but est de présenter les méthodes et les normes sur une période donnée 	Proportion des parties prenantes clés qui pensent que les preuves et les opinions fournies par la FRA sont pertinentes, fiables - de haute qualité et utiles
Rapport annuel	 Nombre d'audiences ou de présentations à des acteurs institutionnels à différents niveaux de gouvernance Nombre de bonnes pratiques identifiées [par domaine thématique] Nombre de publications produites [par domaine thématique] Nombre de parties prenantes recevant une copie de la publication Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de résultats, par zone géographique] 	 Proportion des parties prenantes clés qui considèrent que des informations fiables, pertinentes et de qualité résultant des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont fournies au groupe cible prévu [par type de résultat] Proportion des acteurs qui estiment/sont convaincus que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une meilleure compréhension commune des tendances en matière de droits fondamentaux Proportion des parties prenantes qui estiment/sont convaincus que les conclusions et recommandations de la FRA issus de résultats de recherche contribuent à l'élaboration des politiques et de la législation d'une manière qui reflète l'impact souhaité de l'agence Nombre de références à des conclusions ou recommandations de la FRA ou les activités de la FRA en matière de la politique et de la législation Proportion de parties prenantes non gouvernementales qui estiment que le travail de la FRA a directement influencé leur travail et leur capacité à promouvoir les droits fondamentaux
«Réunion de réseaux de la FRA»	Norther MC Council I. C.	
et autres conférences et réunions des parties prenantes	 Nombre d'événements de réseautage organiséss I10 Nombre de participants aux événements de la FRA 	•



PROJET	2. indicateurs de résultats (résultats à court terme)	INDICATEURS DE RÉSULTATS (résultats à moyen et long terme)	
Coopération avec les institutions, agences et autres organes de l'UE	 I10 Nombre de participants aux événements de la FRA Nombre d'événements de réseautage organiséss Nombre d'audiences ou de présentations à des acteurs institutionnels à différents niveaux de gouvernance 	 Proportion des parties prenantes clés qui pensent que les preuves et avis fournis par la FRA sont pertinents, fiables - de grande qualité et utiles Proportion des parties prenantes clés qui considèrent que des informations fiables, pertinentes et de qualité résultant des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont livrées au groupe cible prévu [par type de résultat] 	
Coopération avec les parties prenantes dans les États membres de l'UE	 I6 Nombre de parties prenantes concernées recevant des informations de la FRA Nombre d'audiences ou de présentations à des acteurs institutionnels à différents niveaux de gouvernance 	 Proportion de membres / parties prenantes de la FRP qui pensent que la FRA a réussi à promouvoir le dialogue avec la société civile Proportion de membres / parties prenantes de la FRP qui considèrent que les activités de collaboration / de réseautage organisées par FRA sont utiles à leur organisation afin de promouvoir les droits fondamentaux Proportion des parties prenantes qui estiment/sont convaincus que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une meilleure compréhension commune des tendances en matière de droits 	
Communication et documentation en ligne	•		
Production et diffusion de documents de communication	 Nombre de publications produites [par domaine thématique] Nombre de parties prenantes recevant une copie des publications 	Proportion des documents [publications, avis, communications, etc.] traduits dans les 23 langues officielles de l'UE	
Informations sur les travaux de la FRA et sensibilisation	•		
Suivi et évaluation	 Nombre d'activités de recherche [par type de tâche, par domaine thématique, par type de résultats, par zone géographique] Nombre de bonnes pratiques identifiées [par domaine thématique] Nombre de publications produites [par domaine thématique] I6 Nombre de parties prenantes concernées recevant des informations de la FRA 		
Organes de l'agence	 Nombre d'événements de réseautage organiséss I10 Nombre de participants aux événements de la FRA 		

PROJET	2. indicateurs de résultats (résultats à court terme)	INDICATEURS DE RÉSULTATS (résultats à moyen et long terme)
Mécanisme de consultation et de coopération- agents de liaison nationaux	 Nombre d'audiences ou de présentations à des acteurs institutionnels à différents niveaux de gouvernance I6 Nombre de parties prenantes concernées recevant des informations de la FRA Nombre de parties prenantes recevant une copie de la publication Pourcentage des réponses aux demandes d'avis et autres conseils (terminé) 	
Mécanisme de consultation et de coopération - plate-forme des droits fondamentaux	 Nombre de matériel et outils produits liés aux activités de sensibilisation Nombre d'événements de réseautage organiséss I10 Nombre de participants aux événements de la FRA 	 Proportion de membres / parties prenantes de la FRP qui pensent que la FRA a réussi à promouvoir le dialogue avec la société civile Proportion de membres / parties prenantes de la FRP et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de collaboration / de réseautage organisées par la FRA sont utiles à leur organisation dans la promotion des droits fondamentaux
Collecte de données complémentaires pour la formulation de conseils fondés sur des éléments probants aux parties prenantes		

ANNEXE VI - REGISTRE DES RISQUES

Conformément aux normes de contrôle interne, l'Agence a réalisé une analyse annuelle des risques.

À l'aide des processus existants, l'Agence a évalué les risques auxquels elle pourrait être confrontée sur la base de la probabilité qu'ils se produisent et de leur impact potentiel. Cette évaluation a été présentée dans un registre des risques fournissant les informations suivantes:

- risque;
- gravité;
- conséquences éventuelles;
- probabilité d'occurrence sur une échelle à trois niveaux (faible, moyen ou élevé);
- impact potentiel (objectifs, financier, renommée) sur une échelle à trois niveaux (limité, significatif ou grave).

À la suite de l'analyse des contrôles existants et dans les cas où le risque résiduel doit encore être réduit, des actions spécifiques ont été envisagées.

La présente annexe est un extrait du registre des risques représentant les risques que la direction estime nécessaire de prendre en considération dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail annuel 2014 et qui seront atténués à l'aide d'actions préventives spécifiques.

	Informations sur les risques Évaluation des risques						Gestion des risques			
Risque	Туре	Description des risques	Conséquences éventuelles	Probabilité d'occurrence	Objectifs	mpact potentie	el Renommée	Risque résiduel L	Respons able de l'action	Action (champ jaune) (uniquement si le risque résiduel doit encore être évité/réduit/transféré après évaluation des contrôles existants)

Eng	Engagement auprès des parties prenantes												
S4	Е	Suite aux élections, le retard persistant dans l'établissement des contacts avec les nouveaux membres du PE et la nouvelle CE	Impossibilité de traiter les questions spécifiques de la FRA en temps opportun. Retards dans la présentation des travaux de la FRA aux membres du PE et dans les décisions qui en découlent Retards / Impossibilité d'atteindre les objectifs stratégiques.	Moyen 2	Significatif 2	Limité 1	Significatif 2	Moyen 4	COR	Des mesures spécifiques permettant d'augmenter la visibilité, la renommée et l'impact sont prévues pour le 4° trimestre 2014 et le 1° trimestre 2015, faisant suite au nouveau Parlement européen et à la nouvelle Commission. Elles visent à familiariser les 4 nouveaux commissaires les plus concernés et leur cabinet, ainsi que les interlocuteurs clés au sein des commissions parlementaires compétentes avec la FRA, ses rapports et ses positions politiques.			

PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL 2015

ANNEXE VI - REGISTRE DES RISQUES

	Perte de confiance dans l'agence.				
	Perte de renommée.				

Rech	Recherche et analyse												
P6	E	Difficultés à mener des recherches sur le		Moyen 2	Significatif	Limité 1	Limité 1	Moyen 4	ECR, FJ	Améliorer la qualité des spécifications techniques afin d'accroître la capacité de l'agence à évaluer les aptitudes des contractants à effectuer des recherches sur le terrain.			
		terrain.	Retards ou modification de la portée d'un projet.							Renforcer la surveillance des contractants et des activités de sous-traitants durant les travaux menés sur le terrain en vue d'une détection précoce des problèmes éventuels			
										Construire des mesures d'atténuation en vue de résoudre les difficultés en matière de collecte de données.			

Passation de marchés										
P R 9	13	Conflit d'intérêts des agents, inégalité de traitement à l'égard des soumissionnaires, reposant par exemple sur des critères de sélection biaisés ou des évaluations	Recours judiciaire contre l'agence. Perte de renommée Non-réalisation des objectifs	Moyen 2	Significati f 2	Limité 1	Signific atif 2	Moyen 4	AD MIN	Compte tenu des règles en vigueur pour le CA et le comité scientifique, l'agence continuera de surveiller la situation et développera et mettra en œuvre de nouvelles mesures visant à éviter et à prévenir d'éventuels conflits d'intérêts concernant également les membres du personnel.
		partielles								

